



Premier rapport sur la réalisation des **objectifs de développement durable** au Maghreb



Premier rapport sur la réalisation
des **objectifs de développement
durable** au Maghreb

Pour commander des exemplaires du **Premier rapport sur la réalisation des objectifs de développement durable au Maghreb**, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2018 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tous droits réservés
Premier tirage : octobre 2018

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2004.

Imprimé sur du papier sans chlore
Photos de couverture: Aïssa Saouri

Table des matières

Acronymes	v
Préface	vi
Résumé analytique	viii
Introduction générale	1
1. Contexte global et régional.....	1
2. Objet et portée du rapport.....	2
3. Méthodologie et limites.....	3
4. Cadre d'indicateurs pour l'analyse thématique	5
Chapitre 1: Approches nationales de planification stratégique, de pilotage, de financement et de suivi pour la réalisation des ODD	6
Chapitre 2: Analyse thématique	16
2.1 Niveau de convergence et d'intégration des ODD dans les politiques sectorielles.....	16
2.2 Analyse des progrès réalisés et des tendances par thématique	18
Chapitre 3: Coopération régionale et réalisation des ODD	59
3.1 La coopération maghrébine : un potentiel d'échanges largement sous exploité.....	59
3.2 Des priorités sous-régionales bien définies mais pas de cadres stratégiques	62
3.3 Le rôle de l'UMA dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et cadre d'intervention.....	68
Annexe: Tableaux des indicateurs	75
Bibliographie	78

Acronymes

BIT	Bureau International du Travail
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
DGF	Direction générale des forêts
FPHN	Forum politique de haut niveau
FRA	Forest Resource Assessment
FRADD	Forum régional africain pour le développement durable
IDE	Investissement direct étranger
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille verte du Sahel et du Sahara
HCP	Haut-Commissariat au Plan
ODD	Objectifs de développement durable
ONEDD	Observatoire national pour l'environnement et le développement durable
ONS	Office national de statistique
PPP	Partenariat public-privé
RIA	Rapid Integrated Assessment
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNE	Stratégie nationale de l'environnement
UMA	Union du Maghreb arabe

Préface

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont les pays du Maghreb, constituent désormais le cadre de référence. Avec les ODD, le monde a pour ambition, à l'horizon 2030, d'éliminer toutes formes de pauvreté et d'inégalité en ne laissant personne pour compte, de garantir le bien-être des populations, de protéger notre planète et de promouvoir la paix, la prospérité et les partenariats.

Il va sans dire que l'envergure des ODD et la complexité des défis à relever pour réaliser ces ambitions impliquent la mise en œuvre de politiques plus intégrées et cohérentes, ce qui oblige tous les pays à reconsidérer la manière dont ils appréhendent les enjeux. La mise en œuvre des ODD appelle également les pays membres à adopter de nouveaux modes de gouvernance qui favorisent l'appropriation, les partenariats et la co-responsabilité des acteurs à tous les niveaux, pour mettre en œuvre des projets transformateurs et favorables à leurs sociétés.

Bien qu'il soit entré dans sa troisième année de mise en œuvre, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) reste un défi majeur, et le chemin est long avant de parvenir à des sociétés résilientes et durables. Si des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, les inégalités socio-économiques persistent à plusieurs niveaux, qu'il s'agisse de l'exclusion des jeunes et des femmes du marché de l'emploi (près du tiers des jeunes nord-africains sont au chômage), des inégalités entre les genres, de la marginalisation de certains territoires et des risques concernant la sécurité alimentaire, ou encore des disparités dans l'accès à des services de base comme l'éducation, la santé ou la protection sociale. Cette situation est aggravée par le manque de diversification et de compétitivité des économies du Maghreb, ce qui bride leur capacité à générer une croissance suffisamment forte pour créer des emplois durables et un développement inclusif.

Sur le plan environnemental, les écosystèmes sont perturbés, le stress hydrique s'accroît et les impacts des changements climatiques se font ressentir avec plus d'acuité, la désertification affectant 80 à 90 % des territoires nationaux selon les pays.

Face à cette situation, nos pays n'ont pas encore été en mesure de développer les mécanismes de coordination nationaux et régionaux à même de faciliter la mise en œuvre des ODD. Les pays du Maghreb pourraient, ensemble, lutter contre des problèmes communs comme le chômage des jeunes et des femmes ou la faible diversification de leurs économies en harmonisant leurs politiques et réglementations, en stimulant le commerce intra-régional et en facilitant le développement d'infrastructures transfrontalières, notamment dans le domaine de l'énergie.

Élaboré par le Bureau en collaboration avec l'UMA, le présent rapport a été établi deux ans après l'entrée en vigueur du Programme 2030. Il dresse un premier bilan des progrès réalisés par les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) dans la réalisation et le suivi des Objectifs de développement durable (ODD). Il analyse plus particulièrement les efforts menés en termes d'appropriation et de contextualisation,

de gouvernance institutionnelle et de suivi. Il met en outre l'accent sur six thématiques d'importance pour les pays et d'intérêt prioritaire pour l'intégration régionale : sécurité alimentaire (ODD 2), transition énergétique (ODD 7), industrialisation (ODD 9), emploi des jeunes et des femmes (ODD 8), changements climatiques (ODD 13) et désertification (ODD 15). Le rapport traite également du rôle de la coopération régionale dans la réalisation des ODD, et fournit des orientations pour renforcer l'action de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), en appui à la réalisation des ODD dans ses États membres. Il propose enfin des recommandations pour accélérer la réalisation des ODD dans les pays du Maghreb.

La présente publication vise ainsi à approfondir la réflexion sur les domaines qui nécessitent d'être renforcés en Afrique du Nord, tels que la gouvernance institutionnelle et la participation effective de la société civile et du secteur privé, l'intégration des ODD dans les politiques publiques, les mécanismes de budgétisation et de mobilisation des ressources, ou encore les indicateurs et données, l'emploi et la sécurité alimentaire.

Elle souligne par ailleurs le besoin pour l'ensemble de l'Afrique du Nord de poursuivre la sensibilisation aux ODD, de renforcer les synergies et la cohérence des politiques, d'accélérer l'intégration des ODD dans les stratégies nationales, de mettre en place un mécanisme institutionnel de coordination des ODD dans les pays où cela n'a pas encore été fait ou encore de relever le niveau et la qualité de la production des données statistiques afin de renforcer leur capacité à sélectionner les politiques les plus efficaces pour atteindre leurs objectifs. Elle insiste également sur la nécessité d'une appropriation nationale et locale des ODD, assortie de la mobilisation de tous les acteurs, notamment les départements sectoriels, le secteur privé, les collectivités locales et la société civile.

Son élaboration s'inscrit dans le cadre du mandat assigné aux Commissions économiques régionales des Nations Unies en matière de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et, plus particulièrement, de prise en compte des perspectives régionales et de renforcement de l'intégration régionale.

En plus de fournir une vue d'ensemble des avancées, la plus élaborée possible compte tenu des contraintes de disponibilité et de fiabilité des données nationales, elle a pour finalité de promouvoir l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays du Maghreb, qui font face à des défis similaires, et de contribuer au processus continental de suivi du Programme 2030 dans le cadre du Forum régional africain pour le développement durable. Elle a été présentée et examinée lors d'une réunion sous-régionale sur la réalisation des ODD, organisée par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord en juin 2018.



Lilia Hachem Naas

Directrice

Bureau sous-régional en Afrique du Nord
de la Commission économique pour l'Afrique

Résumé analytique

Le processus d'appropriation nationale et d'intégration des ODD dans les cadres de planification et de budgétisation connaît des avancées variables selon les pays, mais demeure globalement trop lent.

Mise à part la Mauritanie, les trois autres pays doivent encore prioriser les ODD et définir les cibles et indicateurs nationaux correspondants. Malgré l'existence dans tous les pays de stratégies nationales de développement durable (SNDD)¹, seul le Maroc pourrait en faire l'instrument de référence pour la réalisation des ODD, à l'instar d'autres pays européens (Suisse, Allemagne). Les trois autres pays utilisent leur stratégie de croissance (SCAPP-2030 pour la Mauritanie) ou leur plan national de développement à moyen terme (Algérie et Tunisie) pour opérationnaliser les ODD. On note quelques avancées dans l'intégration concrète des ODD dans les politiques sectorielles et locales, variables selon les pays et les secteurs.

En Algérie, le modèle de croissance économique (2016-2030) adopté en juillet 2016 ne fait pas explicitement référence au l'Programme 2030 mais intègre de nombreuses problématiques liées aux ODD. Il en est de même pour le programme quinquennal (2015-2019). La nouvelle Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNEDD 2018-2035), en cours d'adoption, prend en charge 14 des 17 objectifs de développement durable. Les travaux d'alignement des ODD avec les stratégies sectorielles sont en cours, sous l'égide des groupes thématiques ODD et du comité intersectoriel de coordination des ODD. Une revue de la préparation du gouvernement à la réalisation des ODD, pilotée par la Cour des comptes, est en cours. Elle vise à évaluer les dispositions prises pour l'atteinte des ODD et à proposer des recommandations pour améliorer la cohérence des politiques publiques et les mécanismes de gouvernance.

Le Maroc a exprimé à l'occasion du FPHN de 2016 sa volonté de mettre au point une approche intégrée et convergente des différentes stratégies sectorielles, dans le contexte de la réalisation des ODD. En effet, les objectifs de développement sont inscrits et mis en œuvre à travers des stratégies sectorielles dont la convergence n'est pas toujours assurée et constitue un défi pour le pays. C'est ainsi que la Stratégie nationale de développement durable (SNDD 2016-2030) a été approuvée en juin 2017 et pourrait servir, comme stipulé dans la charte nationale sur l'environnement et le développement durable, de cadre de référence et de convergence des différentes politiques publiques visant le développement durable. Il semble cependant qu'aucune position claire n'ait encore été prise à ce sujet. Une étude est en cours pour examiner la cohérence entre la stratégie et les ODD, réorienter son plan d'action et évaluer les besoins en financement pour sa mise en œuvre.

La Mauritanie a saisi l'occasion offerte par l'élaboration de sa nouvelle stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP, 2016-2030) pour y intégrer

¹ L'Algérie et la Tunisie ont élaboré leurs stratégies nationales de développement durable mais celles-ci n'ont pas encore été adoptées officiellement, bien que validées sur le plan technique.

les ODD et les cibles nationales jugés prioritaires². Un cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi de la SCAPP a été mis en place. Le suivi des ODD et l'élaboration des revues nationales volontaires à soumettre au FPHN font partie intégrante du système de suivi-évaluation et d'établissement de rapports de la SCAPP dont la matrice de suivi compte une batterie de 156 indicateurs incluant les ODD.

En Tunisie, le plan de développement quinquennal (2016-2020) inclut déjà la plupart des ODD. Une analyse du niveau d'intégration des ODD et des cibles dans le plan quinquennal de développement et dans certaines stratégies sectorielles, adoptées par le gouvernement, est en cours selon la méthodologie du RIA (Rapid Integrated Assessment). Cet exercice s'intègre dans le processus de révision à mi-parcours du Plan quinquennal de développement qui sera lancé en 2018 et la formulation en 2019 du nouveau plan quinquennal. Par ailleurs, le gouvernement envisage l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement 2030, intégrant les ODD. Le gouvernement bénéficie du programme conjoint du système des Nations Unies « d'appui à l'intégration, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et d'établissement de rapports concernant les ODD en Tunisie », signé avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère du développement et de la coopération internationale en mai 2018. Deux autres stratégies transversales ne sont toujours pas officiellement adoptées : la Stratégie nationale de développement durable (SNDD, 2014-2020) et la Stratégie nationale de l'économie verte (SNEV, 2016-2030) qui constitue un axe clé du plan quinquennal.

Les arrangements institutionnels et les responsabilités en matière de pilotage, de coordination et de suivi des ODD se mettent progressivement en place.

L'Algérie et la Mauritanie ont créé de nouvelles structures de coordination et de concertation (Comité interministériel de pilotage présidé par le Premier Ministre ainsi que des comités sectoriels et régionaux en Mauritanie ; Comité interministériel de coordination et de suivi des ODD, présidé par le Ministre des affaires étrangères ainsi que des groupes thématiques-ODD, en Algérie).

Au Maroc, un cadre de gouvernance a été mis en place pour le pilotage et le suivi de la SNDD avec deux comités : un comité stratégique présidé par le chef de gouvernement, ayant un rôle politique et d'orientation stratégique d'une part, et un comité de pilotage, animé par le Secrétariat d'État chargé du développement durable³, ayant un rôle de suivi effectif de la mise en œuvre de la stratégie, d'autre part. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération assume le rôle de leadership politique pour les ODD tandis que le Ministère des affaires générales et de la gouvernance (MAGG) continue de travailler sur la convergence et l'harmonisation des politiques publiques. Il demeure toutefois important de préciser clairement la structure qui sera en charge de la coordination de la réalisation des ODD.

² La Mauritanie a utilisé l'outil MAPS (*Mainstreamings Accelerating and Policy Support*) et l'Analyse rapide intégrée (RIA) développés par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

³ Le Secrétariat d'État chargé du développement durable est sous la tutelle du Ministère de l'énergie, des mines et du développement durable, qui est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la SNDD.

En Tunisie, le Ministère des affaires étrangères assure le leadership politique tandis que le Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération (MDICI) assure la coordination technique (sectorielle et régionale) et pilote le processus d'élaboration du premier rapport national volontaire qui sera soumis au FPHN-2019. La mise en place d'un dispositif institutionnel de coordination est aussi l'un des objectifs du programme conjoint du système des Nations Unies « d'appui à l'intégration, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et d'établissement de rapports concernant les ODD en Tunisie ».

La disponibilité des données constitue un défi majeur pour tous les pays mais à des degrés divers. Des exercices d'évaluation de la disponibilité des indicateurs ont été réalisés dans tous les pays. Au Maroc, le système statistique national serait en mesure de produire au moins 60 % des indicateurs du cadre mondial (Étude HCP, 2016). En Mauritanie, le rapport sur la situation nationale de référence des ODD retenus dans le cadre de la SCAPP (MEF, mars 2017) montre quant à lui que 54 % de ces indicateurs ne sont pas renseignés. En Tunisie, les résultats préliminaires de l'analyse du déficit de données, présentés en juillet 2018, montrent un niveau de disponibilité des indicateurs de l'ordre de 55 %. En Algérie, ce niveau serait de 50 %. On note un déficit plus marqué pour les données sur l'environnement, l'agriculture et la gouvernance.

Pour relever ce défi et répondre aux besoins en informations destinées à renseigner les indicateurs, la Mauritanie a élaboré la stratégie nationale de développement de la statistique (2016-2020), sur la base de l'évaluation de la stratégie précédente (2011-2015). Certains pays (Maroc, Tunisie, Algérie) disposent déjà d'un système opérationnel de suivi des indicateurs de l'environnement et du développement durable liés à la SNDD⁴, qui pourrait être mis à profit pour bâtir le nouveau dispositif de suivi des ODD. À cet effet, le rôle des observatoires nationaux et régionaux de l'environnement et du développement durable dans le suivi des ODD est à considérer.

En matière d'établissement de rapports, le Maroc est le seul pays du Maghreb à avoir présenté en 2016 un premier rapport volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN). L'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie sont officiellement inscrites pour présenter leur premier rapport au FPHN en 2019.

La question du financement du développement durable reste posée à l'ensemble des pays, qui souscrivent à la nécessité d'accroître les ressources internes et la contribution du secteur privé, notamment à travers des approches de partenariat public-privé (cf. PAAA et cible 17.17) et d'amélioration du climat des affaires pour attirer les IDE dans les secteurs clés, en mesure de favoriser l'atteinte des ODD. Pour relever ce défi, les pays devront en outre prendre les mesures nécessaires pour :

- Orienter les flux financiers vers les secteurs prioritaires pour la réalisation des ODD et tenir compte des interconnexions entre les ODD dans les affectations budgétaires ;

⁴ En Mauritanie, le système de collecte et de gestion de l'information environnementale n'est pas opérationnel.

- Diversifier les options de financement en faisant appel à une combinaison adaptée d'instruments de financement ;
- Mettre en place le cadre adéquat pour favoriser la contribution des acteurs du secteur privé et des banques ;
- Renforcer les connaissances et les capacités pour mieux tirer parti des sources et instruments de financement, de plus en plus diversifiés et sophistiqués (par exemple, fonds, initiatives internationales, obligations vertes, etc.).

L'analyse thématique a révélé les avancées réalisées mais aussi les défis à relever :

Le Maghreb est la seule sous-région en Afrique qui a atteint l'objectif de l'ODD visant à lutter contre la faim (FAO, Aperçu régional sur l'insécurité alimentaire, 2016). La prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (cible 2.1 de l'ODD 2), mesurée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), serait de l'ordre de 12 % en Afrique du Nord (hors Mauritanie, considérée dans le groupe Afrique de l'ouest) contre 26 % en Afrique (Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde (FAO, 2017). Malgré les gains de croissance de la production agricole, l'offre nationale de production céréalière ne couvre pas la demande et demeure fortement vulnérable aux aléas climatiques. Les superficies en terres agricoles irriguées ont significativement augmenté et l'utilisation des techniques d'irrigation économes en eau s'est améliorée. Si les investissements agricoles ont augmenté (particulièrement au Maroc et en Mauritanie), l'amélioration durable de la production et de la productivité agricoles demeure, dans tous les pays, tributaire de l'accroissement significatif des investissements dans la recherche, visant à améliorer les techniques de conservation des sols et de l'eau et à faire face à la vulnérabilité du secteur aux changements climatiques, une vulnérabilité qui touche surtout les femmes et les jeunes. Les politiques d'innovation souffrent en outre d'un manque de coordination et d'implication du secteur privé. Aucun pays n'atteint la cible minimale recommandée par l'Union africaine, qui est de 1 % du PIB dédié à la recherche-développement.

La réduction du chômage et l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes figurent parmi les priorités des politiques publiques globales et parfois sectorielles et devraient être systématiquement déclinées au niveau territorial. Ces questions doivent être abordées dans un cadre global et mieux articulé qui implique une série de mesures qui se renforcent mutuellement. Celles-ci portent sur la diversification des structures économiques, la réduction des inégalités en matière de développement territorial qui ont induit un exode massif des jeunes vers les centres urbains, l'intégration du secteur informel (premier employeur des jeunes aujourd'hui), la résorption du déséquilibre entre les qualifications et les besoins des secteurs économiques, l'élargissement et un meilleur ciblage des structures de soutien à l'entrepreneuriat. Des programmes visant à améliorer l'employabilité des jeunes et leur insertion professionnelle et à promouvoir l'entrepreneuriat ont été mis au point. Tous les pays ont mis en place des structures dédiées comme l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes en Algérie (ANSEJ), l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) au Maroc, l'Agence nationale pour la

promotion de l'emploi des jeunes (ANAPEJ) en Mauritanie et l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) en Tunisie. Toutefois, tous ces dispositifs, dont le coût est relativement élevé, ont un impact global limité. Ils ne touchent qu'un petit nombre de jeunes et sont insuffisamment ciblés.

D'importants aspects liés au travail précaire, à l'emploi informel, à la couverture sociale et aux disparités dans l'emploi (genre, régions, secteurs d'activité), ne bénéficient pas d'une attention suffisante.

L'accès à l'électricité (cible 7.1) est quasi généralisé, sauf en Mauritanie (38,8 % en 2014). Les pays se sont fixé pour objectif de renforcer la sécurité énergétique à travers la mise en place de nouvelles capacités de production d'électricité, la diversification du mix énergétique dominé à plus de 70 % par les combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon) et la valorisation de l'important potentiel d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, CSP) et d'efficacité énergétique. Ces deux derniers secteurs offrent par ailleurs des opportunités pour développer de nouvelles filières industrielles créatrices de valeur ajoutée et d'emplois durables. Tous les pays se sont engagés, dans le cadre de leur contribution déterminée nationale (CDN), à réduire leurs émissions de CO₂ d'ici 2020. Bien que les objectifs que se sont fixés les pays soient ambitieux, les progrès réalisés en matière de transition énergétique varient d'un pays à l'autre. Le Maroc et la Mauritanie ont accru significativement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mais les efforts visant à promouvoir l'efficacité énergétique doivent encore être renforcés.

Les économies des pays du Maghreb sont insuffisamment diversifiées, peu sophistiquées, avec une offre exportable encore limitée et une dépendance relative à l'égard des importations. L'industrie manufacturière, principal pilier du développement économique et social, offre la possibilité de développer des secteurs à plus forte valeur ajoutée et de créer des emplois. Pourtant, la part de ce secteur dans le PIB n'a pas connu d'évolution significative ces dernières années. Sa contribution à l'emploi demeure également limitée. Alors que les produits de moyenne et haute technologie représentent environ 80 % de la production manufacturière dans les pays industrialisés, leur part atteint à peine 10 % dans les pays du Maghreb. L'intégration industrielle, c'est-à-dire le développement du contenu local, est un véritable enjeu stratégique qui nécessite de développer des programmes innovants qui permettraient de remplacer une grande partie des importations industrielles et de stimuler les exportations. A l'heure actuelle, la contribution de l'industrie à l'effort national de recherche-développement et d'innovation demeure marginale. L'adaptation au risque climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (EGES) et l'efficacité énergétique ne sont pas explicitement pris en compte dans les politiques industrielles.

La lutte contre la désertification, la gestion des ressources en eau et la préservation du couvert végétal forestier constituent des défis majeurs pour les pays. La désertification et la dégradation des terres menacent environ 80 à 90 % du territoire national, selon les pays. D'importants projets et programmes ont été réalisés dans le cadre des Plans d'action nationaux de lutte contre la désertification (PAN-LCD) et des stratégies sectorielles, mais les réalisations (stabilisation des dunes littorales et continentales, reboisement) demeurent insuffisantes, au regard de l'ampleur des défis qui sont exacerbés par les changements climatiques.

L'adaptation aux changements climatiques figure parmi les priorités des pays, qui ont tous lancé le processus d'élaboration du Plan national d'adaptation (issu du Cadre de Cancun sur l'adaptation). L'adaptation fait partie intégrante des contributions déterminées nationales des pays, présentées au titre de l'Accord de Paris sur le climat. Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), les pays ont réalisé des progrès sur le plan institutionnel et législatif et mis en place des mécanismes financiers dédiés. Des faiblesses persistent en matière de connaissances et d'évaluation détaillée des risques majeurs et de leur prise en compte dans les décisions liées à la planification nationale, à l'investissement et au développement. L'adoption d'une politique de gestion multirisques, plus structurée et plus inclusive et le renforcement de la coordination des intervenants (départements ministériels, organismes publics ou semi-publics) font partie des défis à relever.

La coopération régionale est appelée à jouer un rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030, en permettant aux pays de relever leurs défis communs, grâce à l'adoption de solutions plus adaptées, plus rentables et transférables. Les principaux accords conclus en 2015 (Programme 2030, Agenda 2063, Accord de Paris sur le climat, Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement) privilégient le soutien aux projets et aux cadres de coopération qui encouragent l'intégration régionale et favorisent la coopération et l'échange de données d'expérience, en particulier en Afrique.

Le Maghreb, qui représente un marché de plus de 90 millions de consommateurs, est l'une des régions les moins intégrées sur le plan intra-régional mais aussi en matière d'intégration à l'économie mondiale. Le commerce intra-magrébin représente environ 3 % du total du commerce extérieur des cinq pays (3,35 % - CEA, 2012) et les projets d'investissements directs étrangers intermaghrébins, émanant principalement du Maroc et de la Tunisie, demeurent limités.

Si les priorités régionales sont assez clairement définies, peu de cadres stratégiques sont aujourd'hui disponibles pour encadrer l'action maghrébine et il n'existe pas non plus d'objectifs chiffrés à l'échelle maghrébine. En outre, alors que les pays partagent les mêmes enjeux stratégiques, les politiques nationales sont rarement conçues avec l'objectif de favoriser la coopération maghrébine. L'Union du Maghreb arabe (UMA) et les pays membres doivent redoubler d'efforts pour traduire en actions concrètes les nombreux engagements pris dans le cadre de l'UMA et travailler ensemble à résoudre des problèmes d'intérêt commun, en particulier pour harmoniser les politiques et les réglementations, stimuler le commerce agroalimentaire intra-régional, créer des chaînes de valeur régionales, favoriser le développement des infrastructures transfrontalières énergétiques et promouvoir l'échange de connaissances et de données d'expérience et le transfert de technologie.

L'UMA a un rôle important à jouer pour accompagner ses pays membres dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Pour cela, elle doit renforcer son rôle de leadership en matière de coordination régionale en vue de faciliter la synergie des interventions des partenaires de développement à l'échelle de la sous-région et en améliorer l'impact, grâce à une meilleure mutualisation des ressources. Elle devra orienter ses efforts autour de cinq axes majeurs :

- L'élaboration d'une stratégie maghrébine de développement durable en appui aux efforts de ses pays membres dans la réalisation des ODD et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- Le suivi régulier de la situation, des progrès et des perspectives du développement durable à l'échelle maghrébine ;
- Le renforcement des capacités du personnel de l'institution ;
- Le partage de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques entre ses États membres dans des domaines clés comme la statistique, la recherche et l'innovation technologique, la formation des compétences, etc. ;
- La mise en œuvre d'initiatives sous-régionales, en appui aux initiatives et programmes continentaux lancés par l'Union africaine.

Introduction générale

1. Contexte global et régional

Le Programme 2030 a été adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de gouvernement, à New York, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, tenu à l'occasion de la 70^{ème} session de l'Assemblée générale sur le thème « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il est officiellement entré en vigueur le 1er janvier 2016 et constitue désormais le cadre de référence mondial pour les actions nationales, régionales et internationales dans le domaine du développement durable. La mise en œuvre du Programme est sous-tendue par 17 objectifs et 169 cibles à atteindre d'ici 2030. Pour suivre les progrès vers la réalisation de ces objectifs et cibles, un ensemble de 244 indicateurs globaux⁵ a été approuvé en mars 2017 par la Commission de statistique de l'ONU et en juin 2017 par le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). Tous les pays sont invités à traduire le cadre global aux échelles nationale et locale, en intégrant les objectifs de développement durable dans leurs politiques et stratégies, tout en tenant compte de leurs priorités et spécificités. Il leur revient également la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre et le suivi périodique.

Les résolutions 67/290 et 70/299 de l'Assemblée générale des Nations Unies ont souligné le rôle des commissions régionales des Nations Unies dans l'appui à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et dans le processus global de suivi, piloté par le Forum politique de haut niveau (FPHN)⁶. Un accord de collaboration a été signé le 1er janvier 2016 entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales des Nations Unies. Il vise à renforcer la coopération et à coordonner les efforts du système des Nations Unies, en matière d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et au suivi des ODD.

À l'échelle continentale, les priorités de développement de l'Afrique sont inscrites dans l'Agenda 2063⁷, adopté par l'Union africaine en janvier 2015. Son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) est en cours de réalisation. En application des résolutions 930(XLVIII) et 939(XLIX) des réunions annuelles conjointes du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, le Forum régional africain sur le développement durable a été créé. Ce dernier a pour objectif d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, des ODD et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Plus

5 Les indicateurs globaux ne convenant pas tous nécessairement à la situation de chaque région ou pays, des indicateurs parallèles ou complémentaires pourront être définis par les régions et les pays, en fonction des priorités, des réalités, des capacités et de la situation de chaque État.

6 Le Forum politique de haut niveau (FPHN) est l'instance qui assure au niveau mondial le leadership politique, le suivi et l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable (Résolution 67/290 du 09 juillet 2013).

7 L'Agenda 2063 constitue le cadre stratégique visant à promouvoir la transformation économique et sociale du continent. Il comprend 20 objectifs, 174 cibles et 39 domaines prioritaires. Ses objectifs sont alignés à 90 % avec les objectifs de développement durable du Programme 2030.

spécifiquement, il permet de partager les données d'expérience et les enseignements tirés des revues nationales volontaires, d'intégrer les perspectives régionales et sous-régionales et de promouvoir la coopération régionale et les partenariats. Le forum, qui se réunit chaque année, fait partie intégrante de la structure de suivi et d'examen prévue pour le Programme 2030 ; il apporte des contributions aux sessions annuelles du FPHN et permet d'établir un lien entre les examens effectués au niveau national et à l'échelle globale. Le secrétariat du Forum est assuré par la CEA qui travaille en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies. La CEA, en collaboration avec la CUA, la BAD et le PNUD, élabore chaque année, depuis 2017, un rapport sur le développement durable en Afrique qui présente les progrès réalisés dans la réalisation des ODD et la mise en œuvre du premier plan décennal (2014-2023) de l'Agenda 2063.

Lors de la première réunion du FPHN qui s'est tenue en juillet 2016, 22 pays volontaires ont présenté leur rapport⁸. Parmi eux figuraient l'Égypte et le Maroc. En 2017, 44 pays ont présenté leur rapport mais aucun pays de l'Afrique du Nord n'en faisait partie. L'Égypte et le Soudan ont présenté leur rapport en 2018 (parmi 46 pays), tandis que l'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie se préparent pour 2019.

2. Objet et portée du rapport

Lors de la réunion du Mécanisme sous-régional de coordination (MSRC)⁹ organisée en décembre 2016 par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord de la CEA, en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe (UMA), cette dernière a exprimé son souhait de procéder à l'élaboration d'un rapport sur la réalisation des ODD dans les pays du Maghreb et a sollicité l'appui de la CEA. Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre. Il couvrira quatre pays (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

Le rapport analysera tout d'abord les approches mises au point par les pays en matière d'appropriation et de contextualisation (priorisation et adoption des cibles et indicateurs nationaux)¹⁰, de planification stratégique, de gouvernance (mécanismes de pilotage et de coordination), de financement et de suivi des ODD. Il dressera ensuite un état des lieux des progrès accomplis par les pays dans six domaines prioritaires pour les pays et d'intérêt stratégique pour l'intégration régionale (sécurité alimentaire, transition industrielle, transition énergétique, désertification, changements climatiques, emploi des jeunes et des femmes). Ces domaines ont été retenus d'un commun accord avec l'UMA.

En effet, les pays maghrébins sont confrontés à des difficultés communes qui se traduisent par une croissance insuffisante, instable et peu inclusive, des déficits structurels en termes de sécurité alimentaire et énergétique, un taux de chômage

8 Les rapports nationaux volontaires sont au centre du processus de suivi des progrès dans la réalisation des ODD. Ils ont pour objectif de faciliter le partage de données d'expérience (bonnes pratiques, défis et leçons apprises), en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau international.

9 Le MSRC vise à améliorer la coordination, la cohérence et la complémentarité des efforts des organismes des Nations Unies fournis en appui à l'UMA. Le Bureau sous-régional en Afrique du Nord de la CEA assure le secrétariat du Mécanisme sous-régional de coordination (MSRC), qui se réunit annuellement.

10 Chaque pays décide et définit ses cibles et indicateurs en se fondant sur le cadre mondial d'indicateurs ajusté aux priorités nationales et au défi des inégalités, afin de couvrir tous les groupes de population.

élevé, notamment chez les jeunes, les diplômés et les femmes, une diversification économique encore limitée et une industrie peu compétitive et faiblement intégrée dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et, enfin, une forte vulnérabilité face aux effets des changements climatiques. Le rapport abordera aussi le rôle de la coopération régionale dans la réalisation des ODD et fournira des orientations à l'UMA pour lui permettre de jouer pleinement son rôle en matière d'appui à la réalisation des ODD dans ses pays membres ainsi qu'en matière de coordination de l'action régionale. Il proposera enfin des recommandations pour accélérer la réalisation des ODD dans les pays du Maghreb.

3. Méthodologie et limites

Le présent rapport a été élaboré à partir d'une analyse documentaire, des entretiens que le Bureau a eus avec les acteurs institutionnels nationaux et les organismes du système des Nations Unies (missions pays), des rapports nationaux établis par des consultants¹¹, des réponses au questionnaire élaboré et transmis par le Bureau aux différentes institutions nationales concernées (planification, ministères sectoriels et instituts de statistique). Le questionnaire comprend, outre des questions ouvertes, un ensemble d'indicateurs à renseigner pour chacune des thématiques du rapport. La majorité des données utilisées dans le rapport proviennent de sources nationales comme les instituts de statistique ou les départements sectoriels. Les documents de politique générale ont également été mis à profit. Toutes les sources internationales utilisées ont été citées.

La préparation du rapport s'est faite dans un contexte régional marqué par des changements de gouvernement (remaniements ministériels en Tunisie en 2016 et 2017, élections législatives au Maroc et en Algérie en 2017), accompagnés d'une reconfiguration de certains départements ministériels, notamment ceux chargés du développement durable au Maroc et en Tunisie¹². Ces deux pays ont pris du retard dans la mise en place d'un mécanisme de pilotage et de coordination de la réalisation des ODD.

Parmi les difficultés rencontrées dans l'élaboration du rapport, on citera principalement :

- Les lacunes en matière d'accès, de disponibilité et de fiabilité des données : difficulté d'accès à l'information, renseignement partiel des questionnaires, manque parfois de cohérence entre les statistiques fournies par les instituts de statistique et les départements sectoriels, utilisation par les pays de référentiels et de méthodologies différents pour renseigner certains indicateurs, ce qui affecte la comparabilité entre les pays ;
- L'absence de rapports nationaux volontaires sur la réalisation des ODD ;

11 Le rapport national de la Tunisie n'a pas été délivré.

12 Création au Maroc du Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'énergie, des mines et du développement durable, chargé du développement durable et en Tunisie du Ministère des affaires locales et de l'environnement, qui comprend une direction générale du développement durable. La Mauritanie dispose d'un Ministère de l'environnement et du développement durable depuis plus d'une décennie.

- Les lacunes en matière de suivi-évaluation des politiques publiques et sectorielles (rapports non disponibles) ;
- Les limites propres à l'utilisation de certains indicateurs du cadre mondial (encadré 1).

L'ensemble de ces lacunes a quelque peu limité le niveau d'analyse du rapport mais a permis de mettre en lumière un certain nombre d'enseignements liés à l'utilisation des indicateurs.

Encadré 1: Limites de l'utilisation de certains indicateurs du cadre mondial

Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère (FIES). La méthodologie FIES n'a pas encore été intégrée dans les enquêtes nationales. Seule la Mauritanie a fourni des données issues de l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire des ménages, réalisée périodiquement par le Commissariat à la sécurité alimentaire et le Programme alimentaire mondial (PAM). Les pays devraient veiller à ce que les prochaines enquêtes ménages incluent la méthodologie FIES et soient menées de manière plus régulière (En Algérie, par exemple, cette enquête est réalisée tous les 10 ans, la dernière datant de 2011).

L'indicateur portant sur **le revenu moyen des petits producteurs agricoles, selon le sexe et le statut d'autochtone (2.3.2)** n'est pas renseigné par les pays, alors même que l'accroissement des revenus des petits agriculteurs constitue un objectif clair des politiques agricoles et que la petite agriculture familiale domine le système agricole.

Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (2.4.1). Cet indicateur nécessite d'être défini de manière précise selon un référentiel et une méthodologie convenus. Le rapport utilise ainsi deux sous-indicateurs qui sont a) la part du total des terres irriguées qui utilisent des systèmes d'irrigation économes en eau et b) la superficie de l'agriculture biologique.

Indice d'orientation agricole des dépenses publiques. Cet indice permet d'évaluer si les dépenses publiques consacrées à l'agriculture reflètent bien l'importance économique du secteur. L'utilisation de cet indicateur nécessite une harmonisation préalable du référentiel lié à la notion de dépenses publiques agricoles, qui diffère selon les pays.

Investissements publics dans la recherche agricole. Les données permettant d'évaluer l'effort de recherche par rapport à l'importance économique du secteur (PIB agricole) ne sont disponibles que pour le Maroc (0,13 %). L'indicateur utilisé par les pays porte généralement sur « la part des investissements publics en pourcentage de l'investissement total du secteur agricole ».

Intensité énergétique. Cet indicateur est calculé à partir des données de consommation issues des bilans énergétiques et du PIB tiré des comptes nationaux. Les données fournies par les pays n'ont pas pu être toutes utilisées pour des raisons de manque de fiabilité et de cohérence.

Il existe un besoin d'unification des standards de calcul de cet indicateur et de renforcement des systèmes d'information énergétique nationaux pour disposer de données fiables et comparables.

L'indicateur portant sur **les dépenses publiques totales consacrées aux programmes d'emploi des jeunes (8.b.1)** n'a pas été renseigné par les pays.

L'indicateur relatif à la cible « **adapter les industries pour les rendre plus résilientes et durables (9.4)** » et portant sur les émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée (9.4.1) n'est pas renseigné par les pays.

Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre (15.3.1) : Non renseigné par les pays.

Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (15.1.1) : incertitudes sur les données disponibles.

Progrès vers la gestion durable des forêts (15.2.1) : Pour pouvoir renseigner cet indicateur complexe, les pays ont besoin d'un appui conceptuel et méthodologique.

4. Cadre d'indicateurs pour l'analyse thématique

L'analyse thématique a été réalisée sur la base d'un ensemble de 18 cibles et 24 indicateurs pertinents pour la sous-région. Les cibles et indicateurs utilisés ont été retenus sur la base du cadre mondial des indicateurs (Programme 2030) et des objectifs prioritaires qui figurent dans les cadres de politiques au niveau national et sous-régional (3 à 4 cibles maximum retenues par ODD). Leur choix est également fonction de la disponibilité des données correspondantes au niveau des quatre pays, pour les besoins de comparabilité. Pour chaque thématique, l'évolution des indicateurs a été présentée sur la période 2010-2016 (Annexe1).

Chapitre 1: Approches nationales de planification stratégique, de pilotage, de financement et de suivi pour la réalisation des ODD

Ce chapitre analyse la démarche suivie par les pays pour favoriser l'appropriation des ODD et leur intégration dans les cadres de planification stratégique à l'échelle nationale, sectorielle et territoriale, et améliorer la cohérence politique en matière de développement durable à tous les niveaux. Il porte aussi sur les mécanismes institutionnels de pilotage, de coordination et de suivi mis en place ainsi que les modes de concertation établis pour faciliter la participation de la société civile, du secteur privé et des collectivités locales dans le dialogue sur les politiques, la réalisation et le suivi des ODD.

L'appropriation nationale des ODD est un processus qui a commencé dans tous les pays (ateliers nationaux et régionaux, ateliers sectoriels, activités de sensibilisation en langues nationales, enquête de perception auprès des citoyens) mais qui devrait maintenant s'accélérer et intégrer des campagnes de sensibilisation élargies au niveau national et local ainsi que des consultations avec les acteurs privés, les collectivités locales et la société civile.

Le processus de contextualisation/priorisation des ODD, des cibles et des indicateurs a pris du retard, en raison notamment de l'absence d'un dispositif institutionnel de gouvernance des ODD et des changements de gouvernement intervenus dans certains pays.

Seule la Mauritanie dispose d'un cadre de planification du développement intégrant l'ensemble des ODD et des cibles prioritaires, aligné sur l'horizon du Programme 2030. Cet exercice de priorisation a démarré dans les trois autres pays.

Il est par ailleurs important de souligner que si tous les pays disposent d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD), celle-ci est plutôt perçue comme un outil d'intégration de la dimension environnementale dans les politiques globales et sectorielles. L'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies relèvent du département en charge de l'environnement ou du développement durable.

Appropriation et prise en compte des ODD dans les processus nationaux de planification

En Algérie, La révision constitutionnelle adoptée en 2016 fait explicitement référence à certains principes clés du développement durable tels que : l'équité sociale et territoriale (Art. 15, 32, 34,63 et 72 amendés, Art. 36 nouveau), la protection de l'environnement (Art. 9 amendé) et la participation citoyenne (Art. 204 et 205 nouveau).

L'Algérie a adopté un nouveau modèle de croissance économique (2016-2030) qui ne fait pas explicitement référence au Programme 2030 mais qui intègre de nombreuses problématiques liées aux ODD, notamment celles étudiées dans le présent rapport. Ce modèle vise à consolider le développement des secteurs prioritaires (industrie, agriculture, énergies renouvelables, recherche et développement). Il cible une diversification de l'économie¹³ et la relance du secteur industriel manufacturier pour accélérer la croissance et stimuler l'emploi, notamment celui des jeunes. Sur la période 2020-2030, la croissance du PIB hors hydrocarbures devrait s'établir à 6,5 % par an. À terme, la contribution de l'industrie manufacturière atteindrait 10 % du PIB (contre 5,3 % en 2015). Le secteur agricole devrait quant à lui enregistrer une croissance annuelle de 6,5 %, avec un doublement de la production céréalière grâce à la modernisation du secteur et une augmentation significative des superficies irriguées.

D'importants investissements seront réalisés dans les secteurs à forte valeur ajoutée tels que le secteur agro-industriel, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ainsi que l'économie de la connaissance. Le coût global du plan quinquennal de croissance (2015-2019) est estimé à 262,5 milliards de dollars. Une nouvelle stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (SNEDD 2018-2035) et son plan d'action (PNAEDD¹⁴ 2017-2022) ont été élaborés. La SNEDD s'appuie sur sept axes portant sur l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, la préservation du capital naturel et culturel, le développement de l'économie verte et circulaire, l'augmentation de la résilience face à la désertification, l'amélioration de la résilience aux changements climatiques, la sécurité alimentaire et la gouvernance environnementale.

Le processus visant à intégrer les ODD dans les plans, les politiques, les budgets et les systèmes statistiques nationaux et locaux a été lancé avec l'appui du SNU. Une journée de sensibilisation aux ODD, qui a rassemblé des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, a été organisée en 2016 par le Ministère des affaires étrangères (MAE) et le Conseil national économique et social (CNES), en collaboration avec le SNU. Il est prévu d'organiser des ateliers et des rencontres sur chaque ODD au niveau des différentes wilayas du pays pour faire connaître et vulgariser le contenu du Programme 2030 à l'intérieur du pays. Une revue de la préparation du gouvernement à la réalisation des ODD, pilotée par la Cour des comptes, est en cours. Elle vise à évaluer les dispositions prises pour l'atteinte des ODD et à proposer des recommandations pour améliorer la cohérence des politiques publiques et les mécanismes de gouvernance.

Au Maroc, la Constitution de 2011 consacre le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens. Une charte nationale et une loi-cadre de l'environnement et du développement durable ont été adoptées. La loi met en avant les principes d'intégration, de responsabilité et de participation. Une stratégie nationale de développement durable (SNDD-2016-2030), centrée sur la transition vers une économie verte, a été formulée et approuvée en 2017. Cette stratégie se veut un cadre fédérateur qui fixe le cap de l'ensemble des politiques publiques et sectorielles et guide les actions de tous les acteurs, en vue de réaliser un développement

13 En 2016, la part des hydrocarbures a représenté 93,84 % du volume global des exportations.

14 Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD).

économique et social dynamique. Elle ambitionne de favoriser la cohérence et la complémentarité entre les stratégies sectorielles, les plans et programmes en cours de mise en œuvre, afin d'en améliorer l'efficacité. Elle souligne le rôle clé du secteur privé, des collectivités territoriales et des ONG. Dans sa formulation actuelle, la SNDD, qui repose sur quatre piliers (économique, social, environnemental et culturel), intègre de manière globale la majorité des ODD (seul l'ODD 5 relatif au genre n'est pas spécifiquement pris en compte, et dans une moindre mesure l'ODD 8 relatif à l'emploi). Une étude est actuellement en préparation pour examiner la cohérence SNDD/ODD et réorienter son plan d'action en vue d'accélérer l'atteinte des ODD. Cette étude comprend également un diagnostic de la situation du pays par rapport à la mise en œuvre des 17 ODD. La SNDD sera mise en œuvre grâce à des plans d'action de développement durable (PADD 2019-2021) sectoriels. Au niveau territorial, des discussions sont en cours pour assurer la cohérence de la mise en œuvre de la SNDD avec les plans de développement régionaux (PDR).

Le Maroc a mené en 2016 des ateliers régionaux de sensibilisation sur les ODD et une consultation nationale sur la contextualisation du Programme 2030. Cette consultation a abouti à une première formulation des priorités nationales relatives aux ODD¹⁵ et une feuille de route pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD. Celle-ci s'articule autour des axes stratégiques suivants : (i) le renforcement et la consolidation de l'appropriation nationale des ODD, (ii) la contextualisation des ODD et leur intégration dans les politiques sectorielles et (iii) le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et la mise en place d'un système intégré de suivi et d'évaluation des politiques publiques ciblant les ODD. Le Haut-Commissariat au plan (HCP) a réalisé un travail préliminaire d'examen de la convergence des politiques sectorielles avec les ODD ainsi qu'un premier état des lieux sur la disponibilité des indicateurs afin d'évaluer la capacité statistique nationale à renseigner les indicateurs des ODD. Un outil de modélisation permettant de tracer un cadre macroéconomique adéquat et d'évaluer les effets combinés des différentes cibles des ODD est en cours d'élaboration.

La Mauritanie a défini des objectifs et cibles nationaux¹⁶ en lien avec tous les ODD dans sa Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP-2016-2030) adoptée en octobre 2017, à la suite d'un processus élargi de concertation sectorielle¹⁷, régionale et nationale qui a impliqué l'ensemble des acteurs. La SCAPP constitue aujourd'hui le cadre de référence des politiques et stratégies de développement sectorielles et régionales et représente l'instrument principal de la réalisation du Programme 2030. Elle se décline en trois axes majeurs : (i) promouvoir une croissance économique forte, durable et inclusive, (ii) développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Ces axes se déclinent en 15 chantiers stratégiques et 59 interventions prioritaires à mener sous forme de réformes, de programmes, de projets ou d'actions significatives. À l'échelle régionale, les orientations de la SCAPP seront mises en œuvre à travers des stratégies de croissance régionale accélérée et

15 Les principaux défis portent notamment sur l'augmentation des taux de croissance, la création d'emplois, l'amélioration de la qualité du capital humain et la réduction des inégalités.

16 La SCAPP intègre les cibles qui ont été priorisées par un ou plusieurs secteurs.

17 La SCAPP intègre les stratégies de développement sectoriels (éducation, santé, pêche, emploi, sécurité alimentaire, etc.) prévues dans sa durée d'exécution ainsi que la SNDS (Stratégie nationale de développement de la statistique), qui couvre la période 2016-2020.

de prospérité partagée (SCRAPP) qui assurent la mise en cohérence des stratégies et programmes de développement régional et fixent les actions prioritaires pour la région. La stratégie nationale de développement durable (2007- 2016) et son second plan d'action national pour l'environnement (2012-2016), arrivés à terme, ont fait l'objet d'une évaluation sur la base de laquelle une nouvelle stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (2017-2030) ainsi qu'un plan d'action quinquennal viennent d'être élaborés. Cette stratégie devrait contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux de la SCAPP et à assurer la cohérence de l'action publique dans ce domaine. Elle contribue directement aux 10 objectifs liés à l'environnement parmi les 17 ODD et vise plus particulièrement à inverser les tendances à la dégradation de l'environnement, à lutter contre le changement climatique et les risques de catastrophes, et à valoriser les ressources naturelles pour assurer une croissance verte et inclusive et réduire la pauvreté rurale.

En Tunisie, le plan quinquennal de développement (2016-2020), élaboré à la suite des consultations régionales et des travaux des commissions techniques sectorielles interministérielles, a été officiellement adopté par le Parlement fin avril 2017. Il fixe les priorités de développement et les grandes orientations stratégiques et intègre de manière globale tous les ODD sauf les ODD 13 (changements climatiques) et 14 (conservation durable des ressources marines). Le Plan souligne la nécessité de promouvoir la durabilité du développement et prévoit une série de réformes visant une amélioration de la gouvernance, un développement régional plus équilibré, une économie diversifiée, compétitive et à plus haute valeur ajoutée, une réduction de la pauvreté et du chômage, une gestion plus rationnelle des ressources naturelles, une transition énergétique ainsi que la promotion de l'économie verte. Les objectifs nationaux retenus dans le Plan sont associés à des cibles quantitatives et qualitatives.

Un programme conjoint d'appui à l'intégration, à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et à l'établissement de rapports concernant les ODD a été signé avec le système des Nations Unies (mai 2018). Dans ce cadre, une analyse du niveau d'intégration des ODD et cibles dans le plan quinquennal de développement et dans certaines stratégies sectorielles adoptées par le gouvernement est en cours (selon la méthodologie du RIA). La formulation en 2019 du prochain plan quinquennal sera l'occasion d'y intégrer les ODD et les cibles prioritaires ; le processus de révision à mi-parcours du plan quinquennal de développement (2016-2020) devrait être lancé en 2018.

Une première initiative d'adaptation des ODD à l'échelon régional a été menée pour le gouvernorat de Médenine. En lien avec les axes et objectifs stratégiques du Plan quinquennal de la région (2016-2020), 14 ODD prioritaires ont été identifiés ainsi que les cibles et les indicateurs locaux correspondants. Un mécanisme provisoire de suivi et d'évaluation de ces ODD a été proposé. Cette initiative a également permis aux acteurs territoriaux de se familiariser avec les ODD.

Outre le plan de développement, le pays dispose de deux stratégies transversales qui n'ont toutefois pas encore été officiellement adoptées. Il s'agit de la Stratégie nationale de développement durable (2014-2020), qui inclut, directement ou indirectement, un grand nombre d'ODD (principalement d'ordre environnemental) mais ne comprend pas de cibles chiffrées, et de la Stratégie nationale pour l'économie

verte (2016-2030), qui prend en compte les défis stratégiques liés à la sécurité alimentaire, au chômage des jeunes et à la transition industrielle. Tous ces cadres de politiques constituent des instruments importants pour la mise en œuvre du Programme 2030 bien que l'horizon temporel du plan quinquennal et de la SNDD s'achève en 2020. Ils abordent les thématiques de lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire et d'agriculture durable, de santé, d'éducation de qualité, d'égalité entre les sexes, d'eau et d'assainissement, de services énergétiques, de croissance économique, d'infrastructure, de villes durables, d'environnement, de paix, de justice et d'institutions efficaces.

Mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi

En Algérie, un comité interministériel de coordination et de suivi des ODD, présidé par le Ministère des affaires étrangères, a été mis en place en 2016. Il regroupe tous les départements sectoriels, l'Office national des statistiques et le Conseil national économique et social (CNES). Le comité est chargé d'assurer la coordination, l'orientation et le suivi de la réalisation des ODD ainsi que de leur intégration dans les stratégies sectorielles. Six groupes thématiques ODD ont été créés à cet effet. Chaque groupe est présidé par le secteur le plus impliqué dans les ODD en question (chef de file). Des cellules de suivi des ODD ont été créées au sein des départements ministériels. Ces groupes travaillent actuellement à la définition des ODD et des cibles prioritaires. L'ONS et le CNES sont représentés dans chacun des groupes. Le CNES¹⁸ a engagé une réflexion sur le rôle et le cadre d'intervention de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Au Maroc, le dispositif institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation des ODD n'a pas encore été clairement défini. Plusieurs départements transversaux interviennent :

- Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI) coordonne la mise en œuvre du Programme conjoint SNU-Gouvernement (2017-2021) intitulé « Appui à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des ODD ». Ce programme comprend quatre composantes portant sur : (i) le renforcement de l'appropriation des ODD par les acteurs nationaux et territoriaux, (ii) la coordination et la mise en cohérence des ODD avec les priorités nationales, (iii) la mise en place d'un système d'information statistique et d'un système fonctionnel de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation des ODD ainsi que (iv) la définition d'un dispositif pour le financement des ODD.
- Le Ministère délégué auprès du chef du Gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance est responsable de la question de la convergence des politiques publiques. Un comité national interministériel chargé de l'évaluation des politiques publiques est en cours de création.

18 Le CNES constitue l'interface avec la société civile et les opérateurs économiques et sociaux.

- Le Secrétariat d'État chargé du développement durable¹⁹, créé en 2017, est responsable de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la SNDD. Il anime le comité de pilotage de la SNDD.
- Le Haut-Commissariat au plan (HCP), qui est l'institution de référence en matière d'informations statistiques.

En Mauritanie, le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la SCAPP (2016-2030) est articulé autour d'instances de pilotage, de concertation et de coordination, d'une part, et de groupes de travail techniques et comités de développement sectoriel, d'autre part. À cela s'ajoutent les comités de développement régional chargés d'assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies régionales de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCRAPP). Le Ministère de l'économie et des finances assure le secrétariat du Comité interministériel de pilotage, présidé par le Premier Ministre. Ce comité a pour mission d'orienter la formulation et l'exécution de la SCAPP et de valider les rapports annuels de mise en œuvre. Le Ministère préside en outre le Comité élargi de concertation dont le secrétariat est assuré par la Direction générale des politiques et stratégies de développement au sein du Ministère.

Le rôle de ce comité élargi est de maintenir le dialogue entre l'État, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile et les collectivités locales et de faciliter la mobilisation des ressources financières, nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. La fonction de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports est assurée par la Direction de la coordination de la SCAPP (sous la tutelle de la Direction générale des politiques et stratégies de développement au Ministère de l'économie et des finances).

En Tunisie, le schéma institutionnel de pilotage et de suivi de la réalisation des ODD n'a pas encore été officiellement adopté. A l'heure actuelle, le Ministère des affaires étrangères assure le leadership politique. Le Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale a en charge la coordination technique interministérielle.

Ce dernier est chef de file pour l'élaboration du premier rapport national volontaire. Une première liste d'indicateurs a été proposée lors d'un atelier national (mai 2017).

Le rôle du nouveau Ministère des affaires locales et de l'environnement, qui comprend une direction générale dédiée au développement durable, doit encore être clarifié. Le nouveau schéma institutionnel devrait tenir compte des structures existantes comme la Commission nationale pour le développement durable (CNDD), qui jouait le rôle de coordination mais qui n'a plus fonctionné depuis 2011, et l'Instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures, prévue par la Constitution tunisienne (27 janvier 2014). Cette dernière est une instance consultative, représentative des divers groupes de la société, mais dont on attend encore la promulgation des textes d'organisation et de fonctionnement.

¹⁹ Le nouveau Secrétariat d'État créé en 2017 est sous la tutelle du Ministère de l'énergie, des mines et du développement durable.

Cadre de suivi des ODD

Le développement des systèmes statistiques nationaux et leur capacité à répondre aux nouveaux besoins des ODD diffèrent selon les pays. Le manque d'intégration et d'harmonisation des différents dispositifs d'information existants (données dispersées, incohérences dues à l'utilisation de méthodologies différentes, faible qualité de certaines sources de données), associé à des ressources humaines et financières limitées, constitue le principal défi à relever. Afin d'intégrer les ODD dans la production statistique existante, un effort d'adaptation et des financements complémentaires seront nécessaires en vue d'élargir le champ de la production statistique et de développer la diffusion de l'information statistique pour la rendre accessible à tous et utilisable d'une façon optimale. Les besoins en information devront être définis au regard des indicateurs nationaux qui auront été retenus.

En Algérie, l'Office national des Statistiques (ONS) a engagé un travail d'évaluation du système statistique national au regard des besoins pour le suivi des ODD. Certains indicateurs de développement durable sont disponibles et régulièrement produits par l'ONS ou d'autres départements sectoriels. L'ONS est membre du Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs des ODD établi par la Commission de statistique de l'ONU. L'expérience de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD), en tant qu'outil pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale pour l'environnement (SNE) et du Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD), devrait pouvoir être capitalisée.

Au Maroc, les attributions relatives au suivi et à l'établissement de rapports sur les ODD ont été confiées au Haut-Commissariat au plan (HCP), qui mène actuellement un travail d'intégration des ODD dans les programmes et les enquêtes permanentes (révision de questionnaires, ajout de variables, etc.). Le système national des statistiques (y compris les dispositifs sectoriels) piloté par le HCP opère en conformité avec les bonnes pratiques et les normes internationales (directives de la Division de statistique de l'ONU, BIT, FMI, SCN 2008, etc). Le Maroc est considéré comme un pays à capacité statistique très élevée²⁰. Les indicateurs statistiques sont pour la plupart régulièrement produits et publiés dans des délais précis.

Selon une évaluation préliminaire du HCP, le système statistique national serait en mesure de suivre au moins 48 % des indicateurs relatifs aux ODD. Les données manquantes concernent plus particulièrement les objectifs liés à la gouvernance et à l'environnement.

La Mauritanie a défini une première matrice d'indicateurs en relation avec les objectifs de développement durable de la SCAPP (156 indicateurs, dont 39 sont relatifs aux ODD) et élaboré un premier rapport portant sur la situation de référence des ODD (MEF, mars 2017). Ce rapport identifie un ensemble de cibles et d'indicateurs adaptés au contexte national et établit la situation de référence pour les indicateurs retenus, sur la base des données les plus récentes disponibles. Il indique que 54 % des indicateurs ne sont pas renseignés actuellement. Le rapport propose en outre

²⁰ Une évaluation menée par la Banque mondiale en 2016 indique que le Maroc a obtenu un score de 84,4 sur une échelle de 100.

des recommandations pour faciliter l'intégration de ces indicateurs dans les systèmes statistiques existants. La Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS, 2016-2020) a été actualisée compte tenu des besoins en informations pour renseigner les différents indicateurs retenus dans la SCAPP. Le système statistique national fait face à plusieurs lacunes (absence de conformité avec la Charte africaine de la statistique pas encore ratifiée par le pays, Conseil national de la statistique peu opérationnel, insuffisances au niveau de certains dispositifs d'information sectoriels²¹, faible exploitation des sources administratives et délais de diffusion souvent longs, insuffisance des ressources humaines qualifiées et du financement).

La mise à niveau au standard 2008 du système de comptabilité nationale est en cours de finalisation. Le dispositif de suivi de la SCAPP prévoit l'élaboration d'un rapport annuel de mise en œuvre qui fera l'objet d'assises nationales élargies. Ce rapport sera alimenté par les produits des revues annuelles sectorielles et régionales. Une feuille de route a été élaborée pour l'opérationnalisation du processus de suivi-évaluation de la SCAPP et soumise à une large concertation avec les parties prenantes (atelier, 18 décembre 2017). Elle identifie notamment les besoins en renforcement des capacités de suivi-évaluation (équipements informatiques, plan de formation, assistance technique, mise en place d'une base de données) et met l'accent sur le suivi de la dimension genre. La feuille de route prévoit, en outre, l'élaboration d'un rapport national volontaire sur les ODD en 2019.

En Tunisie, le système statistique actuel produit déjà une masse critique de données mais d'importants défis subsistent (lacunes dans plusieurs domaines comme l'environnement et la gouvernance ; insuffisance de la production d'indicateurs désagrégés et régionalisés ; difficultés à renseigner certains indicateurs de manière pérenne et à obtenir des données annuelles, certaines enquêtes n'ayant lieu que tous les 5 ans). L'INS mène actuellement un travail pour identifier les indicateurs disponibles au regard du cadre mondial d'indicateurs. Les résultats préliminaires de l'analyse du déficit de données, présentés en juillet 2018, montrent un niveau de disponibilité des indicateurs de l'ordre de 55 %.

La plupart des pays disposent de systèmes de suivi de l'environnement et du développement durable qui devraient être capitalisés dans le cadre du suivi des ODD. L'Observatoire national de l'environnement du Maroc (ONEM) définit et renseigne régulièrement les indicateurs de développement durable adoptés. Il produit ainsi des rapports sur l'état de l'environnement et des indicateurs de développement durable. Les fonctions de l'ONEM se déclinent au niveau régional à travers les observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (16 OREDD). En Tunisie, l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD), placé sous la tutelle de l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE), est responsable de la collecte et de la production des données sur l'environnement et le développement durable. En 2013, l'observatoire a procédé à la révision de la liste des indicateurs de développement durable en se basant sur les 9 défis de la nouvelle stratégie nationale de développement durable. Il a produit régulièrement des rapports sur les indicateurs de développement durable (5^{ème} édition publiée en

21 De nombreux indicateurs relatifs au secteur industriel, à l'emploi sectoriel, à l'environnement terrestre, à la recherche ne sont pas disponibles.

2014). L'expertise de l'OTEDD est largement reconnue mais il doit encore améliorer la collecte des données et leur diffusion dans le temps et dans l'espace.

Financement

Dans un contexte marqué par la faiblesse des capacités nationales de financement et d'épargne, et face aux enjeux multiples du développement durable, les pays reconnaissent la nécessité de mettre en place de nouvelles approches de financement fondées sur :

- Une allocation optimale des financements qui répond aux besoins énoncés dans le cadre d'une planification intégrée, complétée par des programmes d'investissement publics qui donnent une orientation claire aux acteurs financiers ;
- L'amélioration du climat des affaires et l'accélération des réformes visant à promouvoir l'investissement privé national et international ainsi que les partenariats public-privé (PPP) ;
- Le recours aux banques de développement, aux banques commerciales ainsi qu'aux divers instruments financiers existants tels que les obligations vertes, les lignes de crédit vertes ou les financements multilatéraux.

Au Maroc, le projet de loi de finances 2018 accorde plus de 1 milliard de dirhams au Secrétariat d'État chargé du développement durable, pour des investissements en lien direct avec les ODD. En outre, la SNDD prévoit d'ériger le Fonds national pour l'environnement en Fonds national pour le développement durable. En Tunisie, la nouvelle loi sur l'investissement prévoit des incitations financières et fiscales au profit des investissements réalisés dans le domaine du développement durable (énergies renouvelables, technologies propres, recherche-développement, développement de la capacité d'employabilité, développement des chaînes de valeur). La Mauritanie prévoit l'alignement de la SCAPP sur le Cadre budgétaire à moyen terme et le Programme d'investissements publics.

Des fonds dédiés existent dans tous les pays (Fonds de promotion de la compétitivité industrielle, Fonds national pour l'environnement, Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, Fonds pour le développement des énergies renouvelables, Fonds de développement agricole, Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles). Le Maroc vient de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un fonds national climat.

En vue de réduire leur déficit budgétaire, les pays ont lancé une réforme des subventions aux énergies fossiles jugées coûteuses, inefficaces et inéquitables. Les progrès sont très variables selon les pays. Le Maroc est sans doute le plus avancé en la matière avec la suppression des subventions aux produits pétroliers (les subventions de gaz butane demeurent). L'Algérie a entamé une réflexion devant conduire à la révision de sa politique d'aide sociale et de subventions et à la mise en place de mécanismes adéquats pour un meilleur ciblage des aides au profit des couches sociales défavorisées (enjeu de la loi de finances 2018). Un plan est en cours d'élaboration

pour réduire les subventions énergétiques, qui représentent 10 % des subventions totales de l'État. La Tunisie a suspendu récemment les subventions de carburant. La levée de la subvention sur l'énergie a touché en premier lieu le ciment, considéré comme un secteur énergivore en Tunisie. Les subventions de produits pétroliers ont quintuplé entre 2010 et 2012 et représentent plus de 10 % du budget de l'État et 7 % du PIB en 2014 (contre 4 % en 2012).

Des expériences réussies de PPP existent dans certains pays, notamment dans les domaines liés au développement des infrastructures et des écosystèmes industriels, à la production d'énergie et à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie disposent d'un cadre législatif propre au PPP. Un avant-projet de loi sur le PPP est en préparation en Algérie. La Mauritanie a adopté une nouvelle loi sur le PPP (janvier 2017). La SCAPP sera mise en œuvre à travers un premier plan d'action quinquennal (2016-2020) dont le coût a été évalué à 11 milliards de dollars dont 65 % sont encore à mobiliser. Le schéma de financement mise sur la contribution du secteur privé dans le cadre d'une approche PPP (2 milliards de dollars). Le gouvernement prévoit de soumettre la SCAPP à une réunion des bailleurs de fonds et partenaires du pays afin de mobiliser les financements complémentaires nécessaires à sa réalisation.

La Tunisie dispose d'une loi sur le PPP (2015) et d'un nouveau code des investissements (2016)²². Ces instruments devraient soutenir la mise en œuvre du plan quinquennal dont le coût global est estimé à 60 milliards de dollars d'investissements (dont 40 % à mobiliser par l'État et les entreprises publiques ; le reste devrait provenir du secteur privé). La part de l'investissement privé dans le total des investissements devrait dépasser le seuil de 65 % en 2020. Une conférence internationale a été organisée en 2016 afin de mobiliser les financements indispensables à la réalisation des projets inscrits dans le plan de développement tunisien.

Au Maroc, la loi 86-12 sur les PPP fournit un cadre incitatif pour promouvoir le recours aux PPP dans les différents secteurs pertinents et encadre les contrats, conformément aux bonnes pratiques en la matière. Une commission Interministérielle-PPP auprès du Ministère de l'économie et des finances a été créée en 2015, avec pour mission de fournir des avis sur les différents aspects des projets de partenariat public-privé. Le secteur bancaire national apporte déjà un soutien à la mise en œuvre des plans sectoriels, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il a développé des produits financiers spécifiques afin d'accompagner les entreprises engagées dans un processus de développement durable. Une feuille de route pour l'alignement du secteur financier national sur le développement durable a été développée par un groupe d'institutions financières (secteur bancaire, secteur des assurances, marché des capitaux) en 2016.

²² La loi sur le PPP inclut, dans son article 13, les principes du développement durable comme critères d'évaluation des offres. Le nouveau code d'investissement prévoit des incitations fiscales pour les projets qui respectent l'environnement et pour tous les investissements verts.

Chapitre 2: Analyse thématique

Les six domaines thématiques, objet du rapport, ont été retenus en concertation avec l'UMA, sur la base des priorités régionales et de leur intérêt stratégique pour l'intégration régionale. Il s'agit de la sécurité alimentaire (ODD 2), de la transition énergétique (ODD 7), de l'emploi des jeunes et des femmes (ODD 8), de la transition industrielle (ODD 9), des changements climatiques (ODD 13) et de la désertification (ODD 15).

Le présent chapitre fournit dans un premier temps une vue d'ensemble du niveau de convergence et d'intégration des ODD dans les politiques sectorielles des pays. Il analyse ensuite, pour les six thématiques ciblées, l'évolution des indicateurs retenus sur la période 2010-2016 ainsi que les politiques, programmes et initiatives majeurs mis en œuvre dans chaque pays. Il n'a pas été possible de pousser plus loin l'analyse pour déterminer les risques potentiels d'écart par rapport à la réalisation des objectifs nationaux chiffrés à l'horizon 2020/2030, compte tenu de l'absence de cibles chiffrées dans la plupart des stratégies. Le déficit en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques et sectorielles limite également l'étendue de l'analyse.

2.1 Niveau de convergence et d'intégration des ODD dans les politiques sectorielles

Les stratégies sectorielles formulées avant l'adoption des ODD intègrent pour la plupart directement ou indirectement (à travers la formulation de certaines cibles) un certain nombre d'ODD, mais peu d'entre elles disposent de cibles chiffrées. En outre, leur horizon temporel se limite le plus souvent à 2020/2025. Plusieurs stratégies ont été élaborées ou révisées à partir de 2016 sans faire explicitement l'objet d'un processus analytique d'alignement avec les ODD et leurs cibles. Les plans d'action en vigueur quant à eux ne font pas toujours référence aux cibles des ODD.

L'exercice d'examen et d'alignement des stratégies sectorielles avec les ODD est encore au stade préliminaire dans l'ensemble des pays. En Algérie, les groupes thématiques ODD ont commencé à examiner les stratégies sectorielles en vue de définir les ODD et les cibles prioritaires. En Tunisie, une circulaire du Ministère des affaires étrangères (janvier 2017) demandait à tous les départements sectoriels d'inclure les ODD dans leurs stratégies, projets et activités et d'identifier leurs besoins en ressources humaines et en renforcement des capacités. En Mauritanie, les ODD inscrits dans la SCAPP proviennent des stratégies sectorielles.

En matière de sécurité alimentaire (ODD 2), la stratégie de sécurité alimentaire (vision 2030) de la Mauritanie répond globalement aux cibles de l'ODD 2 ; seule la dimension « Durabilité » de l'agriculture n'est pas explicitement prise en compte. Le nouveau plan national de développement agricole (2016-2025), préparé avec l'appui de la FAO, intègre l'ODD 2 et plus particulièrement la cible 2.3. Un examen stratégique national de la sécurité alimentaire et de la nutrition a été réalisé en 2017, avec l'appui du PAM, dans le cadre d'une approche participative qui a impliqué l'ensemble des

parties prenantes. Cet examen vise, à travers un diagnostic de la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, à identifier les défis à relever et les stratégies prioritaires à mettre en œuvre en vue d'atteindre l'ODD 2. L'examen a souligné les lacunes en matière de coordination et de cohérence dans la mise en œuvre des programmes, malgré l'existence d'un cadre juridique régissant la sécurité alimentaire et la nutrition. Il a par ailleurs révélé l'insuffisance des ressources financières destinées aux secteurs productifs de l'agriculture et de l'élevage qui restent largement en deçà des objectifs de 10 % de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire²³ (2003), réaffirmée par la Déclaration de Malabo (2014)²⁴.

Le rapport indique également l'existence de vastes zones exposées aux risques climatiques et à l'insécurité liée au flux des réfugiés en provenance des pays voisins, ce qui implique de mettre en place une structure d'alerte précoce et de réponse à l'urgence.

Le même exercice de revue stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition a été mené en Tunisie en 2017. À l'issue de cet exercice, il a été recommandé d'élaborer une stratégie multisectorielle de sécurité alimentaire, de refondre le système de vulgarisation agricole, de développer l'entrepreneuriat agricole et de promouvoir l'innovation agricole, ainsi que d'élaborer un indice national de sécurité alimentaire. Le Plan Maroc Vert est caractérisé quant à lui par une approche transversale et inclusive. Il intègre les dimensions de l'ODD 2, la durabilité des ressources (eau, terres), le développement de filières à haute valeur ajoutée, la résilience des agriculteurs aux aléas climatiques et la gouvernance du secteur.

Dans le domaine énergétique (ODD 7), les cibles 7.1 (accès à l'énergie), 7.2 (développement des énergies renouvelables) et 7.3 (efficacité énergétique) font partie intégrante des politiques énergétiques des pays. Seule la Mauritanie ne dispose pas à l'heure actuelle de stratégie de développement des énergies renouvelables²⁵ ou d'efficacité énergétique. Si la SCAPP fixe des cibles pour les énergies renouvelables, aucune cible n'est fixée pour l'efficacité énergétique.

En matière d'emploi (ODD 8), le Maroc et la Mauritanie ont adopté des stratégies nationales qui intègrent les dimensions liées à l'emploi des jeunes et des femmes, mais aucune cible chiffrée n'est mentionnée. En Tunisie, l'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi à l'horizon 2030 est prévue en 2017 ; les objectifs du gouvernement portent sur la promotion de l'entrepreneuriat et de l'initiative privée des jeunes et des femmes. En Algérie, la politique de l'emploi s'appuie sur le Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, adopté en 2008. Ce plan d'action vise à réduire le taux de chômage à travers notamment le soutien à

23 Dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine se sont engagés à allouer au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture et d'en garantir l'efficacité et l'efficience.

24 La Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2014. Ces derniers se sont engagés à éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025, en doublant les niveaux actuels de productivité agricole, en réduisant de moitié les niveaux actuels des pertes après récolte et en intégrant des initiatives de protection sociale axées sur les groupes sociaux vulnérables.

25 Un appui de l'Union Européenne est prévu en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des énergies renouvelables en 2018.

l'investissement productif, la valorisation des ressources humaines, le développement de l'esprit d'entreprise, la réduction du chômage des jeunes et la modernisation des services publics d'appui à l'emploi.

La diversification et l'accroissement de la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut (ODD 9) sont les objectifs majeurs des politiques industrielles des pays qui intègrent pour certains des cibles chiffrées, parfois assez ambitieuses. Les dimensions recherche et innovation ne font pas l'objet de cibles précises et chiffrées, en termes d'investissement notamment. En outre, le risque climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (cible 9. 4) ne sont pas explicitement pris en compte dans les stratégies.

Les ODD 13 (changements climatiques) et 15 (désertification) sont inscrits dans les politiques publiques, les SNDD, les contributions nationales déterminées, les plans climat, le plan d'action national de lutte contre la désertification et certaines stratégies sectorielles (forêts, énergie, agriculture, eau, etc.). Toutefois, la gouvernance institutionnelle des politiques et programmes « climatiques » demeure un véritable défi. Dans ce cadre, des efforts restent à faire pour assurer une intégration cohérente des différentes démarches, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des contributions déterminées nationales (CDN), des plans nationaux d'adaptation et des ODD.

Le manque de coordination institutionnelle et de convergence entre les différents cadres stratégiques sectoriels ainsi que la faiblesse des dispositifs de suivi et d'évaluation de ces stratégies et des programmes qui en découlent constituent un réel défi, particulièrement dans le contexte de la réalisation d'objectifs de développement durable interdépendants.

2.2 Analyse des progrès réalisés et des tendances par thématique

2.2.1 Sécurité alimentaire

ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.1 Prévalence de l'insécurité alimentaire.

Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires.

Cible 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Cible 2.a Accroître l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles.

Enjeux

La sécurité alimentaire et la promotion d'une agriculture durable et inclusive résiliente aux changements climatiques figurent parmi les priorités majeures de l'UMA et de ses pays membres. La vision stratégique agricole maghrébine 2030 souligne le rôle

important joué par l'agriculture dans le développement économique et social des pays du Maghreb, où la croissance économique demeure pour la plupart assez étroitement liée à la performance du secteur agricole (26 % du PIB en Mauritanie, 12 % au Maroc et en Algérie²⁶ et 8 % en Tunisie, en 2016), elle-même fortement dépendante des aléas climatiques, l'agriculture pluviale étant très largement dominante. L'emploi agricole accuse une baisse au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Sur la période 2010-2016, il est passé de 40 % à 38 % de la population active au Maroc, de 10,5 % à 7 % en Algérie et de 16 % à 15 % en Tunisie. Seule la Mauritanie a enregistré une hausse de 22 % à 34 % sur la même période. Il faut souligner que le déficit de productivité du secteur agricole est intimement lié à l'exode rural et au manque de compétences.

Les politiques de sécurité alimentaire doivent absolument tenir compte du risque climat et agir sur l'amélioration des rendements agricoles, l'utilisation efficace et durable des ressources en eau et en terres ainsi que l'accroissement de la résilience des petits exploitants. L'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques fait partie des objectifs inscrits dans toutes les contributions nationales déterminées (CND) des pays. L'amélioration de l'efficacité du financement du secteur agricole passe par l'amélioration de la couverture du secteur par le crédit agricole et la mise en place d'instruments de financement adaptés aux changements qualitatifs et technologiques attendus dans le secteur. Les pays doivent aussi augmenter les niveaux d'investissements publics et privés consacrés à la recherche agricole, qui restent encore bien en deçà des standards internationaux et des objectifs régionaux (Union africaine, UMA). L'impact des stratégies de sécurité alimentaire et des politiques agricoles sur la réduction de la pauvreté rurale²⁷ et l'amélioration des revenus des petits agriculteurs devrait faire l'objet d'une évaluation approfondie.

Analyse des tendances

- La prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (cible 2.1), mesurée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), serait de l'ordre de 12,2 % en Afrique du Nord (hors Mauritanie, considérée dans le groupe Afrique de l'Ouest) et de 26 % en Afrique (Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde-FAO, 2017)²⁸. Selon le rapport 2017 de l'UNICEF intitulé "*Prevalence of food insecurity among children across the globe*", le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire sévère ou modérée dans la région MENA serait de 29 % et celui de l'insécurité alimentaire sévère de 10 %.

Les données pays indiquent les taux de prévalence de l'insécurité alimentaire sévère ou modérée suivants : Algérie (6,4 %), Maroc (26 %), Tunisie (19 %) et Mauritanie (26 %), alors que la moyenne globale est estimée à 26,7 % (sur 147 pays). Le Maghreb est la seule sous-région d'Afrique qui a atteint l'objectif de l'OMD visant à lutter contre la faim (FAO, Aperçu régional sur l'insécurité alimentaire, 2016). En Mauritanie, selon l'enquête nationale

26 Pour l'Algérie, ce chiffre correspond à la part de l'agriculture dans le PIB comprenant les hydrocarbures. La part de l'agriculture dans le PIB hors hydrocarbures est de 14,9 % en 2016.

27 Le taux de pauvreté rurale est de l'ordre de 26 % et peut atteindre 30 % dans certaines régions en Tunisie.

28 Le rapport a produit une situation de référence provisoire pour 150 pays en utilisant les données 2014-2016 provenant des enquêtes du GWP (Gallup World Poll) pour les pays qui n'ont pas encore intégré la méthodologie FIES dans leurs enquêtes nationales, ce qui est le cas de tous les pays de l'Afrique du Nord.

FSMS, la prévalence de l'insécurité alimentaire²⁹ toucherait 26 % de la population sur la période 2010-2016 et 34,7 % de la population rurale, avec de fortes disparités régionales³⁰, ce qui montre bien le lien étroit entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté (l'agriculture est la source principale de revenu dans les zones rurales où l'incidence de la pauvreté est plus élevée, avec 60 % des agriculteurs qui vivent en dessous du seuil de pauvreté). Le taux d'insécurité alimentaire sévère s'établissait à 6,4 % en 2015 contre 12,3 % en juin 2012 (année de crise).

L'Indice de la faim (**Global Hunger Index**³¹, IFPRI, 2017) classe la Mauritanie dans la catégorie des pays à niveau d'insécurité alimentaire grave, le Maroc à un niveau modéré tandis que l'Algérie et la Tunisie sont classées à un niveau d'insécurité bas. En Algérie, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère touche 6,3 % de la population (2014).

- Les dépenses alimentaires des ménages ont connu une baisse sur la période 2010-2016 au Maroc et en Mauritanie mais représentent toujours une part importante de leurs dépenses totales (47,9 % en Mauritanie et 37 % au Maroc en 2014). Elles sont restées sensiblement stables en Tunisie (29 % contre 39 % pour les groupes démunis). En Algérie, elles sont passées de 44,6 % en 2000 à près de 42 % en 2011³². Ces dépenses sont généralement plus élevées en milieu rural (ex : 46 % en Algérie). L'impact réel des politiques et programmes agricoles sur l'amélioration des revenus des petits exploitants - un objectif majeur de tous les pays - n'est pas suffisamment documenté pour pouvoir réellement être évalué.
- Si des progrès réels ont été réalisés ces dernières années pour améliorer la production céréalière, grâce notamment à l'extension de l'irrigation, celle-ci ne suffit toujours pas à répondre à une demande en constante augmentation. En effet, malgré les efforts déployés pour améliorer la croissance et la productivité agricoles (cible 2.3), la région demeure importatrice nette de produits alimentaires de base comme les céréales et donc extrêmement vulnérable à la volatilité des prix alimentaires mondiaux. Le taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale fluctue en fonction des conditions climatiques et peut varier du simple au double selon les années, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

Ces fluctuations montrent bien que la disponibilité de l'eau est un facteur déterminant pour la production agricole dans la région, qui subit les effets négatifs de graves sécheresses devenues de plus en plus fréquentes.

29 La prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère est exprimée par le pourcentage de la population touchée par des niveaux modérés ou graves d'insécurité alimentaire (enquête FSMS de suivi de la sécurité alimentaire des ménages réalisée périodiquement par le Conseil de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le PAM).

30 Les régions les plus affectées sont celles du sud et de l'est du pays, avec des taux pouvant aller jusqu'à 37 % (2015).

31 Le 'Global Hunger Index' mesure le degré de persistance et de sévérité de la faim dans le monde. Il est calculé sur une base annuelle par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

32 Cet indicateur est renseigné à partir des résultats de l'enquête sur la consommation des ménages qui n'est réalisée en Algérie que tous les dix ans, la dernière datant de 2011.

Les superficies irriguées restent encore limitées dans les quatre pays, même si des progrès sensibles ont été réalisés ces dernières années. En 2016, elles représentaient 37 % de la surface agricole utile (SAU) totale en Mauritanie (contre 27 % en 2010), 18 % au Maroc (contre 17 % en 2010-2015), 14,5 % en Algérie (contre 11,7 % en 2011³³) et 8 % en Tunisie (contre 7,5 % en 2010).

Tableau 1: Taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale (en pourcentage)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030
Algérie	49,3	28,9	24,7	
Maroc	56,5	65,1	31	
Mauritanie	34	34 (2014)	45	48,9/62,5
Tunisie	42	44	63	61/76

- L'intensification de la production est également freinée par la prépondérance de la petite agriculture familiale (au Maroc, 70 % des exploitations agricoles possèdent une surface inférieure à 5 ha et sont situées dans des zones pluviales caractérisées par un risque climatique élevé). En Algérie et en Tunisie, 70 à 75 % des exploitations ont moins de 10 ha. Les petits agriculteurs ne disposent pas des capitaux nécessaires pour moderniser leur exploitation. Au Maroc, les partenariats entre l'État et des institutions nationales de financement ont permis de développer des solutions de financement (ex : Tamwil El Fellah)³⁴ qui répondent mieux aux besoins des petits agriculteurs (exiguïté et morcellement de la superficie exploitée, faiblesse de la productivité, forte dépendance aux aléas climatiques, précarité des statuts fonciers, etc.). En Mauritanie, à la suite de l'échec de l'Union des coopératives de crédit et d'épargne de Mauritanie (UNCACEM), qui avait pour vocation de mobiliser des financements au profit du secteur agricole, l'État a créé en 2015 une filiale dénommée Crédit agricole de Mauritanie (CAM), de la Caisse de dépôt et de développement (CDD)³⁵. L'accès au crédit agricole est également limité en Tunisie, où seuls 7 % des agriculteurs bénéficient de prêts bancaires. On note toutefois une plus grande présence des institutions de financement dans la structure de financement des projets. Dans tous les pays, les petits agriculteurs, confrontés au défi du financement et à celui de la question foncière et de la sécurisation des terres agricoles, ne sont pas en mesure de réaliser des investissements durables pour moderniser l'appareil de production. La mise en place de politiques de crédit adaptées aux besoins spécifiques des petits agriculteurs revêt une importance cruciale. L'endettement des petits agriculteurs constitue une contrainte majeure, particulièrement en Mauritanie, en Algérie et en Tunisie.

33 Selon les statistiques du MADR, les superficies irriguées sont passées de 512 740 ha en 2001 (6,2 % de la SAU) à 987 005 ha en 2011 (11,7 % de la SAU) et estimée à 1 260 000 hectares en 2016 (15 % de la SAU totale).

34 La société de financement « Tamwil El Fellah » octroie des crédits pour un capital allant jusqu'à 100 000 DH, moyennant un fonds de garantie de l'État à hauteur de 60 %.

35 La CDD n'est pas un instrument spécifique au financement du secteur du développement rural.

- Pour faire face au déficit hydrique et améliorer la viabilité et la résilience des systèmes alimentaires (cible 2.4), les pays ont développé des programmes d'économie d'eau agricole et introduit de nouvelles techniques d'irrigation (goutte à goutte). Au Maroc, le programme national d'économie et de valorisation de l'eau en irrigation (PNEEI) a permis d'équiper 530 000 ha en systèmes goutte à goutte en 2016, soit 31 % du total des terres irriguées (contre 16,6 % en 2010 et 28 % en 2015)³⁶.

En Algérie, les surfaces agricoles irriguées par des systèmes économes en eau (aspersion et goutte à goutte) ont connu une nette évolution en 2016, passant à 600 000 hectares contre 90 000 hectares en 1999³⁷. En Tunisie, les superficies globales dotées d'équipements d'économie en eau d'irrigation ont atteint environ 388 000 hectares en 2016, soit 89 % de la superficie globale irrigable (site APIA, <http://www.apia.com.tn>). L'agriculture biologique n'est véritablement développée qu'en Tunisie, avec une superficie atteignant près de 200 000 ha en 2015 (contre 300 ha en 1997), le pic ayant été atteint en 2010 avec 400 000 ha. L'exportation des produits biologiques (huile d'olive, dattes, plantes aromatiques et médicinales) connaît une croissance continue, contribuant ainsi à la diminution du déficit de la balance commerciale. La stratégie nationale pour l'économie verte (SNEV) s'est fixé pour objectif d'atteindre 1,5 million d'hectares à l'horizon 2030. Au Maroc, la superficie de la production biologique certifiée est beaucoup plus faible mais a doublé sur la période 2010-2016, passant de 3 600 ha à 8 000 Ha. Les données pour l'Algérie et la Mauritanie ne sont pas disponibles.

L'indice d'orientation agricole des dépenses publiques (cible 2.a) est complexe à calculer et à interpréter, compte tenu, d'une part, de la difficulté à capturer l'ensemble des dépenses publiques (y compris toutes les aides publiques au secteur) et, d'autre part, du manque d'harmonisation des méthodologies utilisées par les pays. Sur la base des données disponibles fournies par les pays (tableau 2), on peut souligner que le Maroc a connu une augmentation significative de l'indice sur la période 2010-2016, passant de 0,83 à 1,04 à la faveur de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert. Le secteur bénéficierait ainsi aujourd'hui d'un niveau d'investissement égal à sa contribution au PIB total. Les aides accordées aux agriculteurs à travers le Fonds de développement agricole ont représenté 38 % de l'effort total d'investissement public du secteur agricole au titre de la période 2008-2016. En Algérie, l'indice d'orientation agricole a également enregistré une légère hausse par rapport à 2010 mais le secteur n'atteint pas le niveau d'investissement requis, au regard de sa contribution au PIB. En Mauritanie, on note également une augmentation du niveau des investissements agricoles, qui devrait se poursuivre à l'horizon 2030 (objectif SCAPP). En Tunisie, la part des investissements agricoles publics par rapport au total des investissements publics a fortement baissé (de 12,7 % en 2000 à 6,6 % en 2010 et 7,4 % en 2015), avec une contribution en légère hausse de 6 % des investissements privés entre 2010 et 2015 (65 % du total des investissements agricoles en 2015). L'indice d'orientation agricole est inférieur à 1. Il a enregistré une baisse sur la période 2010-2012, passant de 0,73 à 0,59 en 2012 (source FAO, 2012 www.fao.org/faostat).

³⁶ Le programme PNEEI ambitionne de porter la part des terres irriguées par des techniques économes en eau à 37 % à l'horizon 2020.

³⁷ Les projections du Ministère des ressources en eau ciblent une proportion de terres irriguées par des systèmes économes en eau de 65 % en 2020 contre 50 % en 2014.

Les investissements agricoles ont surtout été orientés vers la mobilisation des ressources naturelles, notamment pour l'irrigation (37 % en moyenne du total des investissements) ; les autres domaines clés comme le renforcement des capacités, l'encadrement et l'infrastructure rurale n'ont pas reçu suffisamment d'attention. La contribution du secteur bancaire au financement de l'investissement agricole reste faible puisqu'elle n'a représenté que 9,3 % de l'investissement agricole total au cours de la période 2011-2015 et seulement 17 % de l'investissement privé, dont 68 % provient de l'autofinancement (seuls 7 % des agriculteurs bénéficient de crédits bancaires). On note cependant une amélioration des financements bancaires de projets agricoles, qui sont passés de 8,3 % en 2016 à 10,9 % en 2017.

Tableau 2: Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	0,43	0,48	0,46		Investissements insuffisants
Maroc	0,83	0,95	1,04		Le Maroc consolide son orientation agricole avec une augmentation sensible des dépenses publiques du secteur au regard de sa part dans l'économie.
Mauritanie	-	-	-	-	Pas de données.
Tunisie	0,73	0,59 (2012)			Les investissements sont relativement insuffisants au regard de la contribution du secteur à l'économie, mais cela est à corrélérer avec l'augmentation des investissements privés.

- La recherche agricole est fondamentale pour améliorer la productivité et développer les méthodes de production durable. Or, les investissements publics³⁸ dédiés à la recherche agricole sont toujours limités. Au Maroc, on note une augmentation sur la période 2010-2016, durant laquelle ces investissements sont passés de 1,2 % à 1,7 % de l'investissement total du secteur agricole, avec un pic de 1,9 % en 2015. Toutefois, les données relatives aux investissements réalisés par rapport à l'importance économique du secteur (PIB agricole) montrent un niveau moyen (2014-2016) de 0,13 %³⁹, ce qui est bien insuffisant. En Mauritanie, la recherche agricole reçoit moins de 0,1 % des investissements du secteur (la SCAPP vise un objectif de 0,5 % en 2030). En Tunisie, les dépenses allouées à la recherche agricole étaient de l'ordre de 0,64 % du PIB agricole en 2012. Les données pour l'Algérie ne sont pas disponibles. L'intensité de la recherche agricole dans tous les pays se situe bien en dessous des seuils de 1 à 2 % du PIB, recommandés par les institutions régionales (UA, UMA)⁴⁰ et internationales (OCDE). Pour répondre à ce défi, de nouvelles sources de financement devront être mobilisées, notamment celles du secteur privé (incitations fiscales, subventions, crédit d'impôt, réformes réglementaires), dont le rôle est actuellement marginal.

38 Les investissements privés dans la recherche agricole sont marginaux et les données ne sont pas disponibles.

39 Ce chiffre concerne la part du budget de recherche de l'INRA, y compris les salaires.

40 Les seuils fixés par l'Union africaine et l'UMA (Conférence sur l'agriculture maghrébine de 2008) sont respectivement de 1 % et 1,5 % du PIB.

En outre, des approches multidisciplinaires et multi-acteurs devront être développées pour améliorer la cohérence et la complémentarité des activités de recherche agricole et accroître l'efficacité des investissements. Enfin, pour améliorer le transfert technologique, des liens plus solides devront être mis en place entre la recherche et la vulgarisation de l'information et des innovations scientifiques.

Principales mesures mises en œuvre et initiatives récentes des pays

Algérie

La politique agricole et de sécurité alimentaire est mise en œuvre à travers le Plan national de développement et de renouveau agricole (PNRA : 2010-2014), la stratégie « Felaha 2020 » et la Stratégie de développement de l'agriculture, du développement rural et de la pêche à l'horizon 2035. Elles sont appuyées par des instruments financiers comme le Fonds national de développement agricole, le Fonds national de développement rural et le Fonds de développement de la mise en valeur par la concession et le crédit agricole (Crédits « R'fig », « Fédératif », « Ettahadi »). D'autres mesures ont également été développées pour faciliter l'accès au foncier et encourager les activités agricoles dans des régions peu exploitées, tels que les Hauts-Plateaux et le Sud. Ces mesures ont permis un accroissement significatif de la production agricole. Le nouveau modèle économique (2030) et son plan quinquennal de développement (2015-2019) prévoient de consolider les acquis de la Politique de renouveau agricole lancée en 2009, grâce à une utilisation plus importante d'engrais et au renforcement de l'irrigation pour atteindre à terme une superficie de 2 millions d'hectares de terres irriguées (contre 1,2 million en 2015), dont plus du quart serait réservé à la production de céréales⁴¹. La part du PIB agricole devrait atteindre 20 % en 2019. Les objectifs visent aussi une extension de la superficie agricole utile (SAU) à 10,5 millions d'ha en 2035 (contre 8,5 millions actuellement) et une généralisation des systèmes d'irrigation économes en eau pour atteindre 65 % de la surface totale irriguée en 2020 (contre 50 % en 2014).

Maroc

Le Plan Maroc Vert (PMV-2008-2020) vise à améliorer la performance du secteur agricole afin d'en faire un moteur de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté, à travers un doublement de la valeur de la production agricole, l'accroissement des exportations, la création d'emplois (1,15 million d'emplois) et l'amélioration significative des revenus. Sa mise en œuvre a conduit à une hausse significative de la production agricole⁴² grâce au soutien à la mécanisation agricole, à l'augmentation de l'utilisation de semences certifiées, à une amélioration des systèmes d'irrigation et à la mobilisation des terres agricoles publiques⁴³. La gestion rationnelle des ressources en eau fait partie intégrante du PMV, avec la mise en œuvre du Programme national

41 La stratégie de développement de l'agriculture, du développement rural et de la pêche à l'horizon 2035 ambitionne de porter à terme la production céréalière à 70 millions de quintaux (contre une moyenne de 40 millions de quintaux sur la période 2010-2015), grâce à une amélioration du rendement moyen à l'hectare de 14 quintaux en 2015 à 24 quintaux en 2035.

42 La valeur ajoutée agricole est passée de 75 milliards de dirhams avant 2008 à près de 126 milliards de dirhams en 2015.

43 Plus de 100 000 ha de terres du domaine de l'État ont été loués aux investisseurs privés à bas prix, ce qui a favorisé les investissements privés, qui ont atteint, en 2016, 50 % de l'investissement cumulé total (y inclus les investissements publics).

d'économie d'eau en irrigation (PNEEI) qui vise à terme la reconversion de l'irrigation classique en irrigation localisée (goutte à goutte) sur une superficie globale de 555 000 ha et une économie en eau d'irrigation de 2,4 milliards de m³ par an.

Dans le cadre du PMV, un système d'assurance agricole multirisque climatique pour les céréales, les légumineuses et les oléagineux, subventionné par l'État, a été développé ; il a couvert environ 1 million d'hectares en 2016, soit environ 10 % des surfaces cultivées. Le PMV met également l'accent sur l'appui aux petites exploitations familiales à travers la professionnalisation de la petite agriculture, la valorisation des produits du terroir, un accès facilité aux systèmes de financement et à l'assurance agricole ainsi que la promotion de l'agrégation (cadre contractuel entre petits et grands agriculteurs). Cette dernière favorise le transfert de compétences et de technologies, l'économie d'échelle, la création de liens entre les petits exploitants et le marché des capitaux ainsi que le partage des risques entre l'agrégateur et les agrégés.

Mauritanie

Plusieurs stratégies et de nombreux programmes appuyés par les bailleurs de fonds visent à améliorer la sécurité alimentaire. On citera principalement la stratégie nationale de sécurité alimentaire (horizon 2015 – vision 2030) et le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA/SA-2013-2020), la stratégie de développement du secteur rural à l'horizon 2025 et son Programme de développement rural intégré (PDRI), le Plan national de développement agricole (PNDA 2016-2025) adopté en 2017 ainsi que la stratégie nationale de protection sociale adoptée en 2014. Le Gouvernement a également mis en place plusieurs initiatives de filets sociaux destinés aux populations pauvres et vulnérables. Il s'agit du programme EMEL⁴⁴, du projet de cantines scolaires, du programme de transfert monétaire, des distributions gratuites de vivres et du financement d'activités génératrices de revenus au profit des personnes handicapées. Ces initiatives de protection sociale doivent s'étendre à l'ensemble des catégories défavorisées avec un ciblage plus précis qui devrait être réalisé à travers le registre social en cours de constitution. On notera que les programmes mis en œuvre depuis plusieurs décennies n'ont pas été en mesure d'inverser la tendance de l'insécurité alimentaire. La mise en cohérence de ces stratégies et programmes, le renforcement de la coordination institutionnelle et la mise en place d'un système efficace de suivi-évaluation des programmes de sécurité alimentaire constituent d'importants défis. L'absence d'une base de données actualisée et fiable sur les statistiques agricoles⁴⁵ constitue une autre contrainte majeure pour la prise de décision. L'examen stratégique national «Faim zéro» réalisé en 2017 devrait contribuer à améliorer la mise en œuvre concertée des stratégies et programmes existants et l'atteinte des cibles retenues.

La SCAPP s'est fixé pour objectif d'accroître le PIB agricole pour atteindre 27,5 % en 2020, de réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire à 11 % en 2020 et 5 % en 2030 et d'accroître le taux de couverture des besoins nationaux en céréales à 49 % en 2020 et 62 % en 2030.

44 Le programme EMEL, à travers ses boutiques subventionnées, commercialise des produits alimentaires de base au profit des populations démunies. Conçu initialement pour faire face à la sécheresse de 2011/2012, il se poursuit compte tenu de la persistance des conséquences de la crise de sécheresse.

45 Les enquêtes EMEA sont incomplètes.

Tunisie

La Tunisie ne dispose pas d'un document de stratégie agricole. Le 12^{ème} plan de développement (2009-2014) et certaines politiques sectorielles ont servi de cadre pour le développement du secteur. Ce plan visait la consolidation de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur, le développement des industries agroalimentaires, la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques ainsi que l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement de la recherche agricole. Le développement d'une agriculture durable, garante de la sécurité alimentaire, constitue l'une des composantes de l'axe économie verte du nouveau plan quinquennal de développement (2016-2020), qui vise à augmenter le taux de croissance annuelle du secteur agricole de 3,6 % en moyenne au cours de la période 2016-2020 et à accroître la part des produits agro-alimentaires dans les exportations. Ainsi, plusieurs projets de développement agricole ainsi qu'un programme de relance de l'investissement et de modernisation des exploitations agricoles sont inscrits dans le plan quinquennal. Ils ont pour objectifs l'intensification de la production agricole, notamment céréalière, le développement et la diversification des filières locales, la création d'emplois dans les zones rurales et l'augmentation des revenus des agriculteurs. Tous ces projets contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale, mais leur mise en œuvre est assujettie à la mobilisation des ressources financières extérieures. Des projets de partenariat public-privé pour l'exploitation des terres domaniales sont prévus dans le cadre de la nouvelle politique de gestion et de développement des terres domaniales. Les investissements privés ont connu une augmentation ces dernières années, encouragés par les mécanismes d'incitation existants (incitations fiscales et financières, primes d'encouragement, prêt foncier agricole, etc) et le nouveau code des investissements (2016), qui comprend des incitations spécifiques au profit du secteur. L'essor progressif du secteur de l'agriculture biologique s'explique par la mise en place d'une stratégie nationale spécifique (horizon 2016), d'un cadre juridique spécifique⁴⁶, de structures de contrôle et de certification accréditées, d'organismes spécialisés (Centre technique de l'agriculture biologique, Direction sectorielle de l'agriculture biologique, Centre régional de recherche en horticulture et en agriculture biologique, Fédération nationale de l'agriculture biologique) ainsi que des mesures incitatives au profit des producteurs (avantages fiscaux, subventions et primes pour frais de certification).

L'accent a également été mis sur l'organisation de la filière, le renforcement de la recherche, de la formation⁴⁷ et de l'encadrement des groupements de producteurs ainsi que sur la sensibilisation et la promotion des produits biologiques.

L'exportation des produits biologiques bénéficie depuis 2009 de la reconnaissance d'équivalence avec l'Union européenne. Toutefois, les objectifs visant à atteindre 500 000 ha et à doubler les exportations au terme fixé par la stratégie, ne sont pas encore atteints. De son côté, la consommation nationale reste marginale. La SNEV s'est fixé pour objectif d'atteindre 1,5 million d'ha à l'horizon 2030. Afin de développer pleinement le potentiel de l'agriculture biologique, une nouvelle stratégie⁴⁸ a été

46 Loi n°99-30.

47 L'agriculture biologique a été introduite dans les programmes d'enseignement au sein des instituts supérieurs d'agronomie, et des programmes de recherche spécifiques ont été lancés.

48 Stratégie de développement du secteur de l'agriculture biologique-horizon 2020.

adoptée. Elle vise à diversifier la production biologique, à augmenter la valeur ajoutée d'une vingtaine de filières (végétales, animales, forestières et aquacoles), à soutenir l'exportation des produits bio sur le marché mondial, notamment vers la Chine, la Russie, les États-Unis et le Canada, et enfin à préserver l'environnement et à développer le bio-tourisme. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur la consolidation des acquis en matière de gouvernance du sous-secteur, de renforcement des capacités des différentes parties prenantes, de consolidation du système de contrôle des produits bio, de labels et de suivi-évaluation des différents programmes. La revue stratégique de la sécurité alimentaire en Tunisie (2017) a recommandé l'élaboration d'une stratégie multisectorielle de sécurité alimentaire qui tiendrait compte des limites du secteur, notamment la faible productivité des exploitations agricoles, l'insuffisance des ressources en eau et en terre, la vulnérabilité aux changements climatiques, le retard dans la régularisation foncière, l'insuffisance du transfert technologique et l'accès limité au financement pour les petits exploitants. Le secteur des assurances agricoles représente à peine 3 % du chiffre d'affaires global du marché des compagnies d'assurance tunisiennes.

2.2.2 Transition énergétique

ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cibles 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Cible 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

Cible 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Enjeux

Les pays membres de l'UMA partagent les mêmes objectifs visant à garantir un accès généralisé à des services énergétiques modernes et durables, à des prix abordables. Les politiques énergétiques nationales misent sur le renforcement des capacités de production électrique, la diversification du mix énergétique avec la montée en puissance des énergies renouvelables, la maîtrise de la demande avec un nouveau modèle de consommation énergétique, l'intégration industrielle locale, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'intégration régionale.

La disponibilité des ressources énergétiques diffère selon les pays. L'Algérie, pays exportateur de pétrole et de gaz⁴⁹, affiche un faible taux de dépendance énergétique, de l'ordre de 6,9 % en 2016, tandis que celui du Maroc s'élève à 93 % (2016). La Tunisie, qui était jusqu'en 2001 un pays exportateur net de pétrole, a connu une baisse continue de ses sources d'énergie primaire d'environ 7 % par an sur la période 2010-2016 (7,8 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 2010 à 5,4 Mtep en 2016)⁵⁰. Le taux d'indépendance énergétique est ainsi passé de 94 % en 2010 à 72 % en 2013 et 56 % en 2015, avant d'afficher une amélioration en 2016 (59 %).

49 Les exportations de pétrole et de gaz représentent 60 % du budget de l'État et 97 % de ses recettes extérieures. Le taux de dépendance énergétique du pays est de l'ordre de 7 % (2016).

50 La production moyenne de pétrole a enregistré une baisse pour s'établir à 45 000 b/j en 2016 contre 80 000 b/j en 2010 (Ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables).

En Mauritanie, la production pétrolière est marginale (moins de 5000 barils/jour) et les premières productions de gaz offshore ne devraient pas commencer avant 2021.

Pour faire face à la croissance soutenue de la demande en électricité (taux annuel moyen de croissance de 10 % en Mauritanie et en Algérie, de 4 % en Tunisie et de 2,9 % au Maroc⁵¹), les pays ont consenti d'importants investissements ces dernières années pour développer les capacités de production, de transport et de distribution. La capacité de production d'électricité installée (SOMELEC) a enregistré une hausse de 80 % en Mauritanie entre 2007 et 2015, passant de 475 millions de kW à 749 millions de kW. En Algérie, la hausse a été de 136 % sur la période 2004-2014, passant de 6 753 MW à 15 957 MW⁵². Au Maroc, la puissance totale installée (parc de production de l'ONEE) atteignait 8261 MW en 2016, dont 34 % de sources renouvelables (hydraulique, solaire et éolien), contre 7994 MW en 2014. En Tunisie, elle est passée de 4024 MW en 2011 à 5224 MW en 2015.

La production électrique demeure toutefois très largement dominée par les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon)⁵³, alors que tous les pays disposent d'un potentiel important en énergies renouvelables (notamment solaire et éolien), qui suffirait à couvrir l'intégralité des besoins d'électricité de la sous-région à l'horizon 2050, avec des retombées économiques importantes (création d'emplois, promotion de la recherche scientifique, industrialisation, nouvelles opportunités commerciales).

Afin d'exploiter au mieux ce potentiel, les pays se sont fixé des objectifs ambitieux et mettent en œuvre d'importants programmes, soutenus par des réformes institutionnelles (création d'agences de mise en œuvre et d'institutions de recherche) et réglementaires (législations spécifiques au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique au Maroc, en Algérie et en Tunisie ; tarifs de rachat garantis en Algérie, etc.) ainsi que des partenariats innovants (financiers, industriels, technologiques). On note toutefois une dominance des acteurs publics en Algérie et en Tunisie malgré l'existence d'un cadre réglementaire assez libéralisé. En Mauritanie, l'absence de cadres stratégique et réglementaire ne favorise pas l'implication du secteur privé.

Le recours accru aux énergies renouvelables constitue un élément essentiel de la transition énergétique des pays du Maghreb. Il contribue à généraliser l'accès aux services énergétiques, à favoriser la croissance économique, à soutenir la création de valeur ajoutée locale dans les filières énergétiques, à garantir l'accès aux soins de santé et à l'éducation et à créer des emplois.

La dimension inclusive de la transition énergétique devrait bénéficier d'une attention particulière dans les politiques et programmes des pays, qui veilleront à ce que les nouvelles énergies développées puissent permettre un accès à l'énergie à un coût

51 La demande en énergie électrique au Maroc affiche un ralentissement en 2015-2016 par rapport à la période 1999-2010 (6 %), en raison du ralentissement de la croissance économique et de l'impact des mesures d'efficacité énergétique.

52 Source : Politique gouvernementale dans le domaine de l'énergie, 2015.

53 En Algérie et en Tunisie, la production énergétique provient à 95-97 % du gaz naturel tandis qu'au Maroc elle est issue principalement d'un mix charbon, pétrole (80 %) et gaz. En 2012, 47 % des besoins de la Tunisie provenaient de l'importation du gaz de l'Algérie.

abordable pour toutes les catégories sociales et notamment celles vivant dans les zones les plus éloignées, notamment rurales.

Le classement effectué par le Forum économique mondial, au titre de l'Indice 2017 des performances de l'architecture énergétique mondiale⁵⁴ classe le Maroc à la 57^{ème} place sur 127 pays. Le Maroc se situe au premier rang pour la région MENA et au second rang en Afrique. La Tunisie et l'Algérie se placent respectivement à la 65^{ème} et 81^{ème} place du classement.

Analyse des tendances

- L'accès à l'électrification est quasi généralisé dans tous les pays, avec près de 100 % en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Seule la Mauritanie⁵⁵ présente encore de faibles taux d'électrification au niveau national (38,8 % en 2014) et plus particulièrement au niveau rural (10 % en 2016), compte tenu de la faible concentration des populations et de la dispersion des localités. L'électrification rurale a connu une évolution significative dans les trois autres pays (elle s'établit actuellement à plus de 99 %).
- Les énergies renouvelables ont connu une évolution significative ces dernières années, particulièrement au Maroc et en Mauritanie, à la faveur des programmes ambitieux mis en œuvre. En Mauritanie, la part des énergies renouvelables dans la production électrique globale est passée de 2,6 % en 2012 à 17,4 % en 2015 (hors hydraulique, qui est de 13,8 %) ; en 2016, le total des énergies renouvelables (y compris hydraulique) était de l'ordre de 37 %. Au Maroc, elle est passée de 16,2 % (hydraulique et éolien) en 2013 à 34 % de la puissance électrique installée en 2015, dont 12 % pour l'éolien et le solaire⁵⁶ (800 MW). Sur les 770 MW d'éolien installés fin 2014, 200 MW ont été réalisés par le secteur privé. Un plan de développement de centrales photovoltaïques de taille moyenne (20-30MW) est en cours d'exécution et porte sur une capacité installée totale de 500 MW. En Algérie, les énergies renouvelables occupaient 0,8 % (hydraulique et solaire) du mix électrique national en 2012 et 2 % en 2016, avec une production électrique d'origine renouvelable qui atteignait 400 MW (centrale hybride gaz-solaire de Hassi R'mel-150 MW dont 25 MW en solaire, centrale solaire pilote de Ghardaïa-1,1 MW, ferme éolienne d'Adrar de 10 MW, 23 centrales photovoltaïques totalisant 343 MW). Un projet de 4 050 MW (solaire photovoltaïque) devrait être lancé en 2017. En Tunisie, la part de l'électricité produite grâce aux énergies renouvelables est passée de 1,6 % en 2013 à 3 % en 2015⁵⁷ (hydraulique, éolien et solaire photovoltaïque). La puissance électrique issue des énergies renouvelables (hors hydraulique) a augmenté, passant de 55 MW en 2009 à 154 MW en 2010 puis 280 MW

54 L'indice évalue trois dimensions : la croissance économique et le développement, la durabilité environnementale, l'accès à l'énergie et la sécurité.

55 Selon une enquête de la Banque mondiale (2014), l'accès à l'électricité est la deuxième contrainte pour les entreprises, juste après l'accès au financement.

56 La part du solaire est de 2 % (Ministère des mines, de l'énergie et du développement durable : www.mem.gov.ma).

57 Source : ANME ; www.anme.nat.tn.

(2015), essentiellement éolien (245 MW) et photovoltaïque (35 MW)⁵⁸ dans le cadre du programme « Toits solaires » lancé en 2009.

- L'intensité énergétique totale a enregistré une baisse significative en Tunisie, de l'ordre de 2 % par an au cours de la période 1990-2011. L'intensité énergétique primaire est ainsi passée de 0,416 tep/ 1000 DT de PIB en 1990 à 0,306 tep/1000 DT de PIB en 2011. Elle est ensuite demeurée relativement stable sur la période 2011-2016 (0,312 tep/ 1000 DT de PIB en 2016)⁵⁹. En Algérie, l'intensité énergétique totale a augmenté en moyenne de 0,8 % par an sur la période 2000-2015. Les données de l'APRUE indiquent qu'elle s'élève actuellement à 0,591 tep/1000\$ (PIB constant hors hydrocarbures) et 0,357 tep/1000\$ (PIB constant avec hydrocarbures). Le Maroc, après avoir enregistré une hausse de l'intensité énergétique d'environ 0,95 % en moyenne annuelle (2000-2010), a réussi à inverser la tendance sur la période (2010-2015) grâce aux mesures d'ordre stratégique, institutionnel et réglementaire. Les données pour la Mauritanie ne sont pas disponibles.

Principales mesures mises en œuvre et initiatives récentes des pays

Algérie

Le Programme national de développement des énergies renouvelables (2015-2030) prévoit de porter la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité à 27 %⁶⁰, soit l'équivalent de 22 000 MW (marché national). Il mise principalement sur le développement du photovoltaïque⁶¹ et de l'éolien, l'introduction des filières de la biomasse, de la cogénération, de la géothermie et du solaire thermique. Le programme prévoit aussi le développement de l'industrie nationale de fabrication des équipements et des composants des centrales solaires photovoltaïques. Pour soutenir le développement de cette filière, le gouvernement a inscrit l'exigence de fabrication locale des composants dans les appels d'offres. Actuellement, il n'existe que deux usines de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques disposant d'une capacité de production de 30 MW et 50 MW.

L'État a créé le Fonds national pour la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la cogénération (FNMEERC), qui est alimenté annuellement, notamment, par un prélèvement de 1 % sur la redevance pétrolière. Un cluster d'énergie solaire, rassemblant les entreprises, les instituts et centres de recherche ainsi que les représentants des ministères de l'énergie et de l'industrie, a été créé en 2017 pour renforcer la capacité de production industrielle de certains composants des chaînes de valeurs liées aux technologies solaires.

Le secteur est régi par la loi n° 04-09 du 14 août 2004, relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable. Un mécanisme

58 Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines.

59 Source : ANME.

60 Cet objectif a été porté en 2015 à 37 % (Ministère de l'énergie).

61 Un appel d'offres a été lancé en 2017 pour un mégaprojet de centrales solaires PV d'une capacité globale de 4050 MWc (projet Atlas 1).

d'encouragement basé sur les tarifs d'achat garantis⁶² sur 20 ans a été introduit en 2014 afin de permettre aux investisseurs privés et publics nationaux et internationaux de participer à la réalisation de ce programme. D'autres mesures (cession des assiettes de terrain au dinar symbolique, exonération des impôts et taxes, bonification des prêts bancaires) sont aussi envisagées. Toutefois, les subventions à l'énergie, qui représentent près de 10 % du PIB, n'encouragent pas les opérateurs économiques à investir dans le secteur (Il n'y a pas pour le moment de producteurs indépendants d'électricité). La loi de finances 2018 ne prévoit aucune augmentation des tarifs de l'électricité mais un plan visant à réduire ces subventions serait en préparation.

L'efficacité énergétique constitue également une priorité avec la mise en œuvre du nouveau Programme national d'efficacité énergétique (PNEE 2015-2030), qui vise à terme une réduction de la consommation d'énergie globale de 9 % et l'émergence d'une industrie locale (fabrication des lampes performantes, des chauffe-eau solaires et des isolateurs thermiques). Ce programme touche les secteurs du bâtiment, du transport, de l'industrie et de l'éclairage public. Il prévoit à terme notamment l'isolation thermique de 100 000 logements par an, la diffusion de 10 millions de lampes à basse consommation, la diffusion de chauffe-eau solaires à raison de 200 000 m²/an et la conversion au GPL de 1,3 million de véhicules particuliers. Sa mise en œuvre sera soutenue par le FNMEERC et la mise en place d'un cadre juridique adéquat. Des mesures incitatives sont prévues, notamment la réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée des équipements dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le secteur est régi par la loi n°99-09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie.

Le programme d'efficacité énergétique du secteur industriel comprend un ensemble de mesures incitatives portant sur : l'appui à la réalisation d'audits énergétiques, l'octroi de financements ou de prêts bonifiés pour la réalisation d'études spécifiques et pour l'acquisition d'équipements énergétiquement performants, la signature d'accords volontaires État-entreprises pour engager ces dernières à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Sur la base d'un engagement volontaire sur des objectifs chiffrés d'économie d'énergie, sur une période de trois à cinq années, les industriels bénéficient d'un programme de soutien piloté par l'APRUE pour la mise en œuvre de leurs plans d'action.

Des programmes de formation, d'information et de sensibilisation sont également mis en place pour accompagner les industriels dans leur démarche d'efficacité énergétique.

Maroc

La stratégie énergétique du Maroc (2009-2030) vise une réduction de la dépendance énergétique à moins de 82 % en 2030, un accroissement de la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectrique) à 42 % de la puissance électrique installée en 2020⁶³ (soit 6000 MW) et à 52 % en 2030⁶⁴, une réduction de la consommation énergétique de 12 % en 2020 et 15 % en 2030 et enfin, une intégration dans le système énergétique africain et euro-méditerranéen. Le montant

62 Ce tarif est appliqué aux installations photovoltaïques de 1 MW ou plus.

63 Dont 28 % pour l'éolien et le solaire.

64 Dont 40 % pour l'éolien et le solaire.

global prévu pour l'investissement dans les énergies renouvelables s'élève à 30 milliards de dollars (2016-2030). Les programmes éoliens et solaires sont réalisés dans le cadre de partenariats public-privé. Un taux d'intégration industrielle locale minimum de 30 % a été introduit dans les cahiers des charges pour la réalisation des programmes d'énergies renouvelables. La production d'énergie électrique à partir des énergies renouvelables a été libéralisée (loi 13-09 complétée par la loi 58-15 sur les énergies renouvelables et la loi 54-14 sur l'autoproduction⁶⁵). Un programme de développement de petites centrales hydrauliques (plus de 100 MW sur la période 2017-2019) par le secteur privé est en cours d'exécution dans le cadre de la loi relative aux énergies renouvelables. Une agence marocaine de l'énergie durable a été créée en 2016 et un fonds de développement énergétique mis en place. Les subventions accordées par l'État au secteur de l'énergie (6 % du budget en 2013) ont fait l'objet d'une réduction progressive. Ainsi, depuis 2015, les prix des produits pétroliers ne sont plus subventionnés par l'État ; seul le butane⁶⁶, énergie la plus utilisée par les ménages, reste encore fortement subventionné.

Une stratégie d'efficacité énergétique (2014-2030) et plusieurs programmes d'efficacité énergétique sont en cours d'exécution. On citera notamment le programme national de développement des chauffe-eau solaires⁶⁷, le programme de généralisation des lampes basse consommation, les programmes d'efficacité énergétique dans l'industrie (obligation d'audit énergétique pour les industries énergivores, appui à l'adoption volontaire de la norme ISO 50001), le transport (interdiction d'importation de véhicules de plus de 5 ans et réduction des droits de douane à 2,5 % pour les véhicules hybrides), le bâtiment⁶⁸, l'éclairage public et l'agriculture.⁶⁹

La stratégie d'efficacité énergétique s'est fixé pour objectifs à terme une réduction de l'intensité énergétique globale de 1,3 % par an, de la consommation énergétique nationale de 25 %, de la consommation énergétique dans le bâtiment de 20 % et de 35 % dans le transport ainsi qu'une diminution de l'intensité énergétique du secteur de l'industrie de 2,5 % par an et de ceux de l'agriculture et la pêche de 0,2 % par an. Une loi 47-09 sur l'efficacité énergétique a été adoptée et une tarification progressive a été mise en place ; une nouvelle agence pour l'efficacité énergétique (AMEE) a été créée en 2016 et un fonds pour l'efficacité énergétique est en voie de constitution. Un programme de création d'Instituts de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMERE) a été lancé avec la création d'un premier institut à Oujda. En matière de recherche, un complexe « Green Energy Park » a été réalisé en 2014. On note par ailleurs une implication accrue des banques nationales dans le financement de l'efficacité énergétique.

65 La loi 54-14 permet aux grands auto-producteurs d'électricité, nécessitant une capacité supérieure à 300 MW, de développer leurs propres capacités de production.

66 La consommation de butane est passée de 1,7 à 2,33 millions de tonnes entre 2008 et 2016, présentant ainsi 4 % de croissance annuelle moyenne.

67 Le programme (PROMASOL) vise à atteindre 1,7 million de m² installés en 2020 contre un peu plus de 300 000 m² actuellement.

68 Adoption d'un code général d'efficacité énergétique et une réglementation thermique dans le secteur du bâtiment.

69 Programme national de promotion du pompage solaire, programme pilote d'optimisation de la performance énergétique des exploitations agricoles, identification des mesures d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables applicables au secteur.

Mauritanie

La vision énergétique du pays vise à garantir l'accès pour tous à des services énergétiques fiables, modernes et à un coût abordable. Le taux d'accès des ménages à l'électricité devrait ainsi atteindre 70 % en 2020, 85 % en 2030 au niveau national et 40 % en 2020 en milieu rural, ce qui représente un effort conséquent qui implique le développement des capacités de production grâce à la diversification du mix énergétique⁷⁰ et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique national (interconnecté de la SOMELEC), qui devrait passer de 37 % en 2016 à 50 % en 2020 et 70 % en 2030. La vision mise aussi sur l'exportation de l'électricité vers l'espace OMVS⁷¹. À partir de 2020, il est prévu une interconnexion électrique avec le sud du Maroc (étude de faisabilité en cours).

Le pays avait jusqu'ici privilégié une approche axée sur les projets, dont la majorité est financée par des appuis extérieurs. La contribution du secteur privé est marginale compte tenu de l'absence de cadre stratégique clair, des limites du cadre réglementaire et de l'absence de mécanismes de financement adaptés. Une stratégie de développement des énergies renouvelables est actuellement en préparation. Une plus grande participation du secteur privé pourrait voir le jour grâce à l'adoption de la loi sur les PPP, et la révision prévue du code de l'électricité qui devrait prendre en compte les besoins spécifiques du sous-secteur des énergies renouvelables. Enfin, cette dynamique devrait être renforcée par l'élaboration et l'adoption d'une stratégie et d'un programme national d'efficacité énergétique. La SCAPP n'a cependant pas retenu d'indicateurs dans ce domaine, pourtant stratégique. La Mauritanie est partie prenante du projet régional d'électrification hors réseau (ROGEP), financé par la Banque mondiale et exécuté par le Centre des énergies renouvelables de la CEDEAO. Le projet vise à accroître les opportunités d'accès à des services d'électricité durables grâce à des systèmes solaires indépendants et à promouvoir des initiatives privées dans ce domaine.

Tunisie

Afin de répondre à la croissance de la demande en électricité, de réduire la consommation de gaz importé, de soutenir le développement économique et social des régions et de contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre, le pays a adopté en 2016 une stratégie énergétique à l'horizon 2030. Celle-ci vise à renforcer la capacité de production d'électricité, à diversifier les sources d'énergie, à accroître la part des énergies renouvelables (hors hydro) dans la production électrique à 12 % (2020)⁷² et 30 %, soit 3815 MW (2030)^{73 74}, et à réduire l'intensité énergétique finale de 3 % par an et les émissions de gaz à effet de serre de 41 % à l'horizon 2030⁷⁵. Ces objectifs sont alignés avec ceux du plan quinquennal et de la stratégie économie verte. La stratégie mise aussi sur le renforcement de la coopération maghrébine (formation, recherche, transfert de technologie). Une suppression progressive des subventions aux hydrocarbures a été entamée en 2013 pour promouvoir les investissements privés. Le montant total de la subvention de l'énergie était de l'ordre de 8 % du PIB en 2014 (contre 4 % en 2012).

70 Le mix électrique repose en grande partie sur l'énergie conventionnelle thermique (~ 80 %).

71 Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.

72 Objectif du Plan de développement quinquennal 2016-2020.

73 Objectif du Plan solaire tunisien à l'horizon 2030.

74 Source : ANME ; www.anme.nat.tn.

75 Objectif INDC.

Cette stratégie sera mise en œuvre à travers trois piliers fondamentaux :

- Le nouveau programme de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (2017-2020), visant une capacité additionnelle de 1 000 MW (1/3 éolien et 2/3 solaire photovoltaïque), dont les 2/3 seront produits par le secteur privé⁷⁶ et 1/3 par la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG)⁷⁷ ;
- La nouvelle loi 12-2015 relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables et son décret d'application (2016-1123) fixant les modalités de production et de vente d'électricité à partir des énergies renouvelables. Cette loi élargit le statut d'auto-producteur aux collectivités locales, aux entreprises publiques et aux sociétés privées, avec la possibilité de revendre l'excédent produit à la STEG ;
- Le Fonds de transition énergétique,⁷⁸ qui devrait être entièrement opérationnel en 2018 (actuellement seul le volet subvention fonctionne). Les financements de ce fonds seront destinés aux petits projets et aux projets de taille moyenne dans le domaine des énergies renouvelables. Une demande a été introduite pour que ce fonds soit éligible au Fonds vert sur le climat.

La maîtrise de la demande d'énergie a toujours été au cœur des préoccupations du pays. La politique menée en la matière est fondée sur un cadre institutionnel et une réglementation qui sont en cours d'amélioration, des programmes de rationalisation de l'utilisation de l'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique (industrie, bâtiment, transport), des mesures incitatives, la mise en place d'un fonds national de maîtrise de l'énergie et l'obligation d'audit énergétique pour les entreprises à forte consommation d'énergie (seuil de 800 tep). Le programme PROSOL thermique a permis l'installation de près de 778 000 m² de capteurs solaires pour le chauffage de l'eau sanitaire, portant ainsi le taux de pénétration à 70 m²/1000 habitants à fin 2016. L'ensemble de ces efforts ont permis au pays de se placer à la 19^{ème} place du classement effectué par la Banque mondiale (Rapport RISE, Banque mondiale, 2016).

Un programme spécial pour la transition énergétique des communes est en cours de réalisation (Alliance des communes tunisiennes pour la transition énergétique - ACT) ainsi qu'un programme d'appui à la certification ISO 50.001 des entreprises (350 entreprises ciblées sur la période 2017 - 2020).

⁷⁶ La production privée s'effectuera par octroi de licences (capacité de production inférieure à 30 MW pour l'énergie éolienne et inférieure à 10 MW pour l'énergie solaire photovoltaïque) et de concessions (capacité de production supérieure à 30 MW pour l'énergie éolienne et supérieure à 10 MW pour l'énergie solaire photovoltaïque).

⁷⁷ La STEG a produit 81 % de la puissance électrique installée en 2016, malgré la libéralisation de la production d'électricité depuis 1996.

⁷⁸ Ce Fonds succède au Fonds national de maîtrise de l'énergie créé en 2005.

2.2.3 Emploi des jeunes

ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cible 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

Cible 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

Enjeux

Dans tous les pays, l'accès à l'emploi constitue un défi majeur, plus particulièrement pour les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur. Le chômage des jeunes, qui revêt un caractère structurel, est devenu un vecteur d'insécurité et d'instabilité pour les pays. Le taux d'activité des femmes demeure faible (estimé à 24,5 % au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie et à 15,5 % en Algérie) et les disparités de chômage entre les femmes et les hommes sont importantes. On note aussi des disparités interrégionales entre les femmes. En Tunisie, par exemple, le taux de chômage des femmes au niveau national est estimé en 2016 à 23,5 %, alors qu'il peut atteindre plus de 35 % dans certaines régions de l'intérieur du pays.

Le rythme de la croissance reste fragile et insuffisant pour enclencher une réduction significative et durable du chômage. La diversification limitée des économies, la faible valeur ajoutée des secteurs productifs, la prépondérance du secteur informel (37 % des actifs au Maroc et 68 % en Mauritanie), le dynamisme démographique, l'inadaptation des systèmes d'éducation et de formation professionnelle et la faible maîtrise de l'information sur le marché du travail constituent autant de défis qui limitent la capacité de création d'emplois durables et décents. La prédominance de l'emploi de faible qualification renvoie à la structure des économies et au niveau limité de productivité de ses composantes sectorielles. Les secteurs primaire et tertiaire continuent d'être les principaux moteurs de la croissance économique.

À l'inertie des systèmes de l'enseignement, vient s'ajouter la mutation des profils recherchés sur le marché du travail sous l'impulsion des nouveaux besoins scientifiques et techniques, sachant que le secteur privé représente le principal pourvoyeur d'emplois dans certains pays (58 % des occupés en Algérie et près de 90 % au Maroc). L'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs et de formation et leur adéquation aux besoins des entreprises et de l'industrie seront donc déterminantes pour promouvoir l'employabilité des actifs et réduire significativement le chômage. Enfin, la promotion des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales permettraient de diminuer le chômage urbain, en inversant les flux migratoires, des zones urbaines vers les zones rurales. Les plans de développement locaux doivent prendre en considération la promotion de l'emploi.

Les politiques et programmes publics d'appui à l'emploi des jeunes mis en œuvre ces dernières années n'ont pas freiné la tendance à l'aggravation du chômage des

jeunes. Les opportunités d'emploi demeurent insuffisantes par rapport à la demande et les opportunités disponibles sont incompatibles avec le profil de compétences des demandeurs. Parmi les contraintes, on note également un manque d'informations sur l'offre et la demande d'emploi au niveau local (la plupart des jeunes en milieu rural ne sont pas inscrits dans les agences pour l'emploi) et les inégalités dans la répartition géographique des opportunités d'emplois.

En l'absence d'évaluations et d'études d'impact des différents dispositifs publics mis en place, il est difficile d'apprécier leurs incidences réelles sur la création d'emplois durables et sur la dynamique du chômage. On note ainsi un manque d'information, d'orientation et de suivi des bénéficiaires des mécanismes d'appui existants en matière d'entrepreneuriat des jeunes. Les capacités des structures d'accompagnement doivent aussi être renforcées. En outre, la multiplicité des intervenants et le manque de coordination des différents programmes, l'insuffisance et l'éparpillement des ressources financières et l'absence dans certains pays d'un dispositif opérationnel de suivi-évaluation régulier entravent la pérennité des initiatives et limitent leurs impacts. Enfin, une analyse de l'impact des politiques macroéconomiques et sectorielles sur l'emploi devrait être réalisée.

Analyse des tendances

- Le chômage (8.5.2) demeure élevé dans tous les pays, mais plus particulièrement en Tunisie (15,6 % en 2016)⁷⁹. Il est en augmentation au Maroc, passant de 9,1 % en 2010 à 9,9 % en 2016 et 10,2 % en 2017⁸⁰, et a légèrement baissé en Mauritanie (11,8 % en 2016 contre 12,85 % en 2014). Il a augmenté en Algérie, après une première période (2005-2010) caractérisée par une baisse significative de 15,3 à 10 % et une seconde période (2010-2016) de relative stagnation autour de 10-11 %, pour s'établir à 11,7 % en septembre 2017. En Mauritanie, au regard des objectifs nationaux fixés, on ne devrait pas enregistrer de baisse significative avant 2030 (10 %), contrairement au Maroc dont les objectifs sont plus ambitieux (8,5 % en 2021⁸¹). La Tunisie s'est fixé pour objectif de réduire le taux de chômage à 12 % en 2020 (Plan de développement économique et social 2016-2020).
- Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) connaît une augmentation depuis 2010 en Algérie, au Maroc et en Tunisie, où il s'établit respectivement à 28,3 % (septembre 2017), 22,5 % (2016)⁸² et 34,9 % (2016). Il serait en baisse en Mauritanie, selon les données de la dernière enquête nationale⁸³ qui indique un taux de 22,9 % pour 2016 (contre 31 % en 2015). Cette différence significative est à corréliser avec la modification méthodologique apportée par l'enquête ENESI (échantillonnage, mise en conformité des nomenclatures avec les normes internationales), le chiffre de 2015 (figurant dans la SCAPP) étant lui issu du RGPH de 2013.

79 Le taux de chômage national estimé par l'INS au 3ème trimestre de 2017 est de 15,3 %, avec 22,8 % pour les femmes et 12,3 % pour les hommes.

80 Source : HCP-Enquête nationale sur l'emploi-2017.

81 Programme gouvernemental (2017-2021).

82 L'enquête nationale sur l'emploi de 2017 indique un taux en augmentation qui s'établit à 26,5 % en 2017.

83 Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI-2017) réalisée par l'ONS, avec l'appui du BIT.

- Le chômage des femmes constitue une autre préoccupation, particulièrement en Tunisie (23,5 % contre 12,5 % pour les hommes), en Algérie (20 % contre 8 % pour les hommes) et en Mauritanie (19 % contre 9,92 % pour les hommes)⁸⁴. Au Maroc, il est passé de 10,9 % en 2016 à 14,7 % en 2017. En Algérie, après avoir connu une baisse entre 2010 et 2015, passant de 19 % à 16,6 %, il est reparti à la hausse en 2016.
- Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur (8.5.2) est en augmentation dans tous les pays. Il s'établit en 2016 à 30,5 % en Tunisie, 21,9 % au Maroc, 18 % en Mauritanie (2014) et 17,7 % en Algérie (contre 14 % en 2015 mais 21 % en 2010). Cette situation s'explique notamment par la faible performance des systèmes d'éducation et de formation professionnelle et leur inadéquation par rapport aux besoins des entreprises.
- La situation des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (8.6.1) est aussi préoccupante. En Mauritanie, 44,2 % des jeunes (15 à 34 ans) ne sont ni occupés, ni intégrés dans le système d'éducation et de formation (Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI, 2016). Les jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, sont évalués à 29 % au Maroc⁸⁵ et à 31,6 % en Tunisie (2016).
- Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie (8.b.1).

Dans tous les pays, la stratégie nationale de l'emploi cible les jeunes et les femmes, mais ne fixe pas d'objectifs chiffrés pour la réduction du chômage des jeunes. Elle privilégie notamment la promotion de l'emploi dans le secteur privé et l'entrepreneuriat, l'amélioration du taux d'activité des femmes et la réduction de la précarité des emplois.

84 Données 2016.

85 HCP- Enquête nationale sur l'emploi 2017.

	Existence d'une stratégie	Orientations de la stratégie
Algérie	Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, adopté en avril 2008 et révisé en 2014	La politique de l'emploi repose sur l'amélioration de la qualification de la main d'œuvre nationale, le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, l'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché du travail, l'amélioration et la consolidation de l'intermédiation sur le marché du travail, le soutien à l'investissement générateur d'emplois et la modernisation des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation.
Maroc	Stratégie nationale pour l'emploi (SNE-2015-2025) <ul style="list-style-type: none"> • Cible : 3,9 % (2025) Programme gouvernemental (2017-2021) et nouveau plan national de promotion de l'emploi (horizon 2021) <ul style="list-style-type: none"> • Cible du taux de chômage : 8,5 % (2021) 	Repose sur quatre axes : l'orientation des politiques macro-économiques et territoriales vers la création de nouvelles opportunités d'emploi (200 000 emplois/an en moyenne) ; la valorisation du capital humain ; l'amélioration de l'efficacité des programmes de l'emploi ; et le renforcement de la gouvernance du marché du travail. L'emploi des jeunes est une composante de la SNE qui vise également à inverser la tendance à la baisse du taux d'activité féminin (44 % à l'horizon 2025 au lieu de 30 % actuellement, population âgée de 25 ans et plus). Un plan de mise en œuvre de la stratégie a été adopté en 2017.
Mauritanie	Stratégie nationale de l'emploi (2017-2030) <ul style="list-style-type: none"> • SCAPP : <ul style="list-style-type: none"> – Cibles du taux de chômage : – 12 % (2020) – 10 % (2030) 	Les cibles prioritaires sont les femmes et les jeunes ainsi que les personnes de niveau éducatif primaire et secondaire. La question de l'emploi sera intégrée et suivie au niveau sectoriel. Un investissement plus important dans les mécanismes de facilitation de l'accès à l'emploi est prévu ainsi qu'une meilleure coordination et concertation entre les institutions et structures publiques en charge des questions de l'emploi et du marché du travail. La précarité des emplois de la population occupée devrait à terme être réduite à 15 % (contre 20 % aujourd'hui).
Tunisie	Plan quinquennal de développement <ul style="list-style-type: none"> • Cible du taux de chômage : <ul style="list-style-type: none"> – 12 % (2020) 	L'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi à l'horizon 2030 a été lancée en 2017. Elle sera axée sur la promotion de l'emploi dans le secteur privé et l'incitation des jeunes à la création de projets innovants. Développer l'entrepreneuriat et l'initiative privée des jeunes et des femmes, tels sont les objectifs prioritaires du gouvernement en matière d'emploi.

Principales mesures mises en œuvre et initiatives récentes des pays

Algérie

Face aux difficultés des secteurs économiques à créer des emplois (notamment l'agriculture et l'industrie), l'État a mis en place plusieurs dispositifs de promotion de l'emploi des jeunes, qui ont contribué à atténuer le taux de chômage, encourager l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant. Le taux d'emploi des 15-24 ans est passé de 16,7 % en 2001 à 21 % en 2015 (ONS, 2015). La demande nationale d'emplois émane à 70 % de primo-demandeurs d'emploi, dont 30 % de femmes. Les jeunes (15-24 ans) représentent une part importante (40 %) du total des demandeurs d'emploi en 2014. Le secteur privé reste le principal pourvoyeur d'emploi avec 59 % de l'emploi total en 2016. Les secteurs où le plus de profils sont demandés concernent le bâtiment, l'industrie, l'agriculture et les services. L'enquête sur l'emploi publiée en 2013 par l'ONS révèle que 88 % des jeunes âgés entre 15 et 24 ans travaillant dans le secteur privé ne sont pas affiliés à la sécurité sociale. En 2016, la proportion des travailleurs non affiliés à la sécurité sociale atteignait 39,5 % du total de la population occupée.

Une politique nationale de l'emploi et de résorption du chômage a été initiée dès 2008 et confortée par la mise en place de dispositifs et services dédiés à travers les agences publiques que sont l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM), la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), l'Agence de développement social (ADS) et l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

Les principaux dispositifs développés pour contribuer à résorber le chômage et à faciliter l'insertion des jeunes chômeurs dans le marché du travail portent sur l'appui à l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, l'amélioration des compétences des jeunes primo-demandeurs, l'aide à la création de projets innovants et de micro entreprises au profit des jeunes et des femmes et la mise en place d'un régime d'assurance chômage. Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) a permis de placer plus de 1,5 million de jeunes sur la période 2010-2015. Depuis le lancement du programme de l'ANSEJ en 1996, plus de 878 000 emplois ont été créés (à fin 2016). D'autres mesures contribuent également au développement de l'emploi, notamment le dispositif législatif d'incitation à l'investissement (loi 16-09 de 2016 et son décret 17-105 de mars 2017) qui accorde des avantages aux investissements créant plus de 100 postes. Il demeure toutefois difficile d'apprécier l'efficacité réelle des différents dispositifs (continuité des activités financées, qualité et durée des emplois créés, prise en compte des catégories les plus vulnérables), en l'absence d'évaluations officielles par les administrations concernées. Il ressort toutefois de certaines analyses que les dispositifs mis en place ont principalement conduit à des emplois temporaires (79,5 %). Le salariat continue à constituer la forme d'emploi dominante (environ 69,7 %). La création d'emplois stables à moyen et long terme demeure un défi.

Maroc

Le Maroc a adopté une stratégie nationale pour l'emploi (2015-2025) qui vise à promouvoir la création d'emplois décents, la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, la valorisation du capital humain, la réduction des inégalités territoriales et de genre dans l'accès à l'emploi. Selon la stratégie, le taux de chômage national devrait être réduit à 3,9 % en 2025, mais cet objectif très ambitieux a été reformulé pour être porté à 8,5 % dans le nouveau plan national de promotion de l'emploi (2017-2021). La promotion de l'emploi des jeunes est une composante de la Stratégie. L'emploi est également au cœur de la stratégie nationale intégrée de la jeunesse (2015-2030), dont l'un des objectifs vise à augmenter les opportunités économiques des jeunes, notamment en milieu rural, et à promouvoir leur employabilité.

Plusieurs dispositifs et programmes publics d'aide à l'emploi existent et portent sur l'amélioration de l'employabilité (formation qualifiante, formation à la carte, dispositifs d'appui aux secteurs émergents), la promotion de l'emploi salarié (contrat-insertion, contrat d'intégration professionnelle) et l'incitation à l'auto-emploi. Toutefois, leurs impacts restent difficiles à évaluer. Leur efficacité est relativement limitée du fait de leur coût relativement élevé, de l'insuffisance du ciblage, du manque de coordination institutionnelle et de la faible implication des acteurs locaux. En outre, le dispositif statistique de l'emploi a besoin d'être renforcé, au niveau sectoriel et local.

Le nouveau plan national de promotion de l'emploi (2017-2021) a pour objectif de réduire à terme le taux de chômage à 8,5 %, de lutter contre la précarité et de prendre en compte les catégories vulnérables (jeunes diplômés, personnes en situation de handicap, femmes). La démarche adoptée devrait renforcer la coordination et la concertation entre les acteurs, au niveau sectoriel et avec les régions, en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'impact des programmes actuels, y compris le plan d'action (2016-2020) de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC). Ce dernier vise à faciliter l'accès au premier emploi pour les jeunes diplômés, à mettre en place une offre de services au profit des non-diplômés et à contribuer à l'amélioration de l'activité féminine, notamment à travers la promotion de l'auto-emploi des femmes (création de TPE et activités génératrices de revenus).

Le plan national de promotion de l'emploi devrait aussi favoriser la convergence entre le secteur de l'emploi et celui de l'enseignement, généraliser les programmes régionaux de promotion de l'emploi, améliorer l'impact des politiques sectorielles sur l'emploi⁸⁶ (60 % des postes sont créés par le secteur des services), renforcer le rôle de l'observatoire national du marché de l'emploi et développer un système intégré pour suivre le marché de l'emploi. Une nouvelle enquête nationale sur l'emploi a été lancée en 2017. Elle est basée sur un élargissement de l'échantillon pour assurer une meilleure couverture et représentativité géographique, l'intégration des informations sur le marché du travail au niveau des 12 régions et l'introduction de nouvelles dimensions. Ces dernières concernent notamment la relation compétences-métiers exercés, la situation de la femme vis-à-vis du marché du travail, les types d'emplois indépendants, les niveaux de couverture médicale et de retraite, la mobilité des actifs occupés entre les lieux de résidence et de travail, les inégalités salariales, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les caractéristiques des immigrants installés dans le pays.

Cette enquête sur l'emploi (HCP,2017) a mis en exergue les défis en matière de travail décent et de qualité de l'emploi. Le taux de couverture par le système de retraite des actifs occupés âgés de 15 ans et plus est estimé à 21 % au niveau national et seulement à 6 % en milieu urbain. Au niveau national, 77,5 % des actifs occupés ne bénéficient d'aucune couverture médicale et 97,6 % des salariés n'ont bénéficié d'aucune formation prise en charge par l'employeur.

Mauritanie

L'emploi est au cœur des objectifs prioritaires de la SCAPP, qui vise une réduction du chômage et de la précarité des emplois⁸⁷, notamment chez les femmes⁸⁸, les jeunes et les diplômés. Les cibles fixées pour réduire le chômage, notamment des jeunes et des femmes, à l'horizon 2020/2030, ne sont pas très ambitieuses, ce qui dénote les difficultés auxquelles le secteur de l'emploi est confronté. Pour y arriver, une nouvelle stratégie nationale de l'emploi (2017-2030)⁸⁹ a été élaborée sur la base

86 Il n'existe pas d'informations fiables permettant d'évaluer l'impact réel des politiques sectorielles sur la promotion de l'emploi.

87 Les emplois précaires (20 % de la population active, dont 33,7 % en milieu rural et 13,2 % en milieu urbain) et l'emploi indépendant dominent le marché du travail.

88 Le taux d'occupation des femmes est de 24,5 % contre 53,1 % pour les hommes, alors que les femmes constituent 57,5 % de la population en âge de travailler.

89 Les cibles prioritaires de la politique de l'emploi sont les femmes et les jeunes, ainsi que les personnes de niveau éducatif primaire et secondaire.

des orientations de la SCAPP et des résultats de l'enquête ERESI de 2012. Elle a pour objectif global de résorber les déficits quantitatifs et qualitatifs de l'emploi. Elle prévoit, notamment, la réforme du système de formation professionnelle, l'amélioration du système d'information sur l'emploi, la révision des missions de l'Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes (ANAPEJ)⁹⁰, la création d'un fonds pour l'emploi, la création d'un conseil supérieur pour l'emploi, le renforcement des services publics d'emplois et la mise en place d'un partenariat dynamique avec le secteur privé. D'autres stratégies concourent également à promouvoir l'emploi et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, notamment la stratégie nationale de promotion de la micro et petite entreprise et la stratégie de micro-financement. En outre, des efforts ont été consentis dans le domaine de la formation technique et professionnelle pour renforcer l'employabilité des jeunes.

Parmi les nombreux programmes qui contribuent à la création d'emplois, on citera :

Le Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'emploi des jeunes (PNIDDLE) qui a démarré ses interventions depuis 2014 ;

- Le Programme national intégré des micro-entreprises (PNIME) ;
- Le Fonds de soutien à l'emploi (FSE) lancé en 2012, qui porte sur : i) l'appui aux activités génératrices de revenus durables, notamment dans les zones précaires, au profit des couches vulnérables, ii) l'insertion des diplômés chômeurs et iii) la promotion des très petites entreprises (TPE) ;
- Le Projet d'appui à la promotion de micro, petites et moyennes entreprises et à l'emploi des jeunes (PAMPEJ), financé par le Fonds africain de développement (FAD), vient d'être approuvé.

Il est espéré que l'adoption de la nouvelle stratégie permettra de fédérer les efforts des différents acteurs et d'assurer un suivi régulier afin d'optimiser les ressources et les impacts.

Le système d'information sur l'emploi⁹¹ est parcellaire (désagrégation insuffisante, notamment par genre, milieu, groupes vulnérables), marqué par l'irrégularité dans la collecte des données, le manque de cohérence entre les structures impliquées dans la collecte des données, la faiblesse des capacités techniques et technologiques, le manque d'harmonisation des outils et nomenclatures utilisés (les données produites diffèrent souvent d'une source à l'autre et sont donc très peu consensuelles) et enfin les limites en termes d'analyse et de diffusion des données existantes. Des efforts restent à faire pour développer un système efficace d'informations sur l'emploi, le chômage, la dynamique du marché du travail et les indicateurs du travail décent. Une

90 L'ANAPEJ contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, Elle dispose d'un fonds destiné à la mise en œuvre de quatre programmes majeurs : (i) l'auto - emploi ; (ii) le placement ; (iii) le développement des compétences et (iv) l'observation de l'emploi. Toutefois, l'ANAPEJ a une couverture territoriale et des ressources financières limitées. Ses actions manquent de visibilité et d'harmonisation avec les autres intervenants.

91 Les données sur l'emploi proviennent des RGPH (le dernier date de 2013), des enquêtes et plus accessoirement des fichiers administratifs. L'enquête de référence sur l'emploi et le secteur informel (ERE-SI) a permis de développer une méthodologie qui a été adoptée dans le cadre de l'EPCV 2014.

nouvelle enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) a été réalisée en février 2017 par l'ONS, avec l'appui du Bureau international du Travail (BIT).

Tunisie

La promotion de l'emploi et de l'employabilité est une composante clé du plan quinquennal, qui vise une réduction du taux de chômage à 12 % en 2020, grâce, notamment, à la formulation d'une nouvelle stratégie nationale de l'emploi (en cours) et à la réforme en cours du système de formation professionnelle (en ce qui concerne tant l'accroissement des capacités que l'amélioration de la qualité). Une loi relative à l'obligation d'accès des enfants déscolarisés de moins de 18 ans à la formation professionnelle initiale a été adoptée en mars 2017. Sa mise en œuvre sera accompagnée par la création de nouveaux centres de formation professionnelle. Le décrochage scolaire (primaire et secondaire) touche annuellement 100 000 jeunes, en particulier ceux issus des régions intérieures. Le Plan met également l'accent sur l'augmentation du taux d'activité de la femme de 28,5 % en 2014 à 35 % en 2020.

L'État n'ayant plus les moyens d'embaucher les jeunes, les nouvelles politiques et programmes publics s'orientent vers la promotion de l'emploi dans le secteur privé et l'incitation des jeunes à la création de projets innovants. Développer l'entrepreneuriat et l'initiative privée des jeunes et des femmes, tel est l'objectif prioritaire du gouvernement en matière d'emploi. Une stratégie nationale de l'entrepreneuriat est en cours de finalisation et un montant de 250 millions de dinars a été inscrit dans la loi de finances 2017 pour accompagner la création de projets. Le code des investissements prévoit lui aussi des avantages aux jeunes promoteurs. Une stratégie nationale de l'initiative privée visant la création par les jeunes de projets innovants est en préparation, ainsi qu'un plan national de l'entrepreneuriat féminin (2016-2020).

Les initiatives visant à favoriser l'emploi des jeunes se multiplient et mettent l'accent sur le développement du système de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, le soutien à l'auto-emploi et à la création de projets, la consolidation de l'économie sociale et solidaire, le renforcement du rôle de la région dans la promotion de l'emploi et la promotion d'une politique de l'emploi à l'étranger. Leur mise en œuvre fait appel à l'implication des organisations de la société civile et du secteur privé.

Des partenariats avec les régions sont en cours de mise en place pour tenter de réduire les inégalités en matière d'emploi et consacrer le principe de l'égalité des chances entre les différentes catégories sociales. À titre d'exemple, le programme « contrat-dignité » vise à faciliter l'insertion dans la vie professionnelle des primo-demandeurs d'emploi titulaires de diplômes supérieurs, en leur permettant d'acquérir des qualifications supplémentaires, en relation avec les besoins des entreprises du secteur privé⁹². Sa gestion est confiée à l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI).

92 Le programme vise le recrutement de 25 000 diplômés en 2017, avec le soutien financier de l'État.

2.2.4 Diversification et transition industrielle

ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut.

Cible 9.3 Accroître l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.

Cible 9.4 D'ici à 2030, adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement (9.4.1 Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée non renseigné).

Cible 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030.

Enjeux

Le modèle industriel maghrébin, composé à plus de 90 % de PME, se caractérise par une diversification relativement limitée, un manque de compétitivité, un déficit en ressources qualifiées ainsi qu'une faible intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Sa contribution à l'emploi et au développement territorial⁹³ demeure limitée. Si les économies tunisienne et marocaine sont les plus avancées en termes de sophistication et d'intégration aux chaînes de valeur mondiales, le contenu technologique du secteur manufacturier demeure faible à moyen et les exportations restent concentrées sur quelques groupes de produits. Pour ces pays, l'amélioration de la compétitivité industrielle et le renforcement du contenu à haute technologie nécessiteront la mise en place de mesures visant à augmenter le budget alloué à la recherche-développement, qui se situe actuellement bien en deçà de 1 % du PIB, à adapter le système éducatif, à résorber le déficit d'orientation vers les filières techniques et d'ingénierie et à améliorer les compétences technologiques et les capacités financières limitées des PME.

En Algérie, l'industrie est dominée par les hydrocarbures, qui représentent 30 % du PIB et 95 à 98 % des exportations, l'industrie manufacturière (hors hydrocarbures) ne contribuant que pour 5 % au PIB en 2015 (contre 15 % à la fin des années 1980). Les exportations manufacturières sont marginales (4,6 % du total des exportations en 2016) et le degré de sophistication de la production nationale est relativement faible.

Au Maroc, l'industrie a bénéficié ces dernières années d'une amélioration de sa valeur ajoutée, tirée principalement par les secteurs de la chimie et de la parachimie, de l'automobile et de l'agro-industrie. Les exportations des produits industriels ont connu une croissance soutenue (2010-2016) avec un taux de croissance annuel moyen de 7,34 %, tandis que les exportations des produits manufacturiers ont représenté 69,4 % en 2015 (contre 66 % en 2010) du total des exportations. En 2015, ce secteur a généré une valeur ajoutée de 15,7 % du PIB. On note toutefois la prédominance, à hauteur de 80 %, des exportations manufacturières à faible technologie et à moyenne ou haute technologie⁹⁴. La part des exportations de produits manufacturiers à

93 Les principales industries sont majoritairement localisées sur le littoral, proche des ports d'exportation.

94 Source : DEPF-Ministère de l'économie et des finances.

moyenne ou haute technologie s'est quant à elle renforcée, passant de 23 % en moyenne (2000-2007) à 40 % (2008-2015) du fait de la progression des exportations de dérivés du phosphate, de véhicules et d'équipements/appareils électriques. La part des exportations de produits à faible technologie demeure élevée, de l'ordre de 37 % (2015), malgré une tendance à la baisse ces dernières années (59,5 % en 2000). Les exportations de produits manufacturiers de haute technologie sont estimées à 6 % (2008-2015).

La Mauritanie se caractérise à la fois par une économie informelle de subsistance et une économie traditionnelle qui repose principalement sur les exportations primaires des ressources minières (fer, or, cuivre, pétrole) et halieutiques. L'exploitation minière a représenté 27 % du PIB (en moyenne sur la période 2010-2014) et plus de la moitié des exportations, mais seulement 1,7 % de l'emploi (Banque mondiale-Trade Integration Study Update 2015, février 2016). La contribution du secteur des pêches (captures et activités connexes en amont et en aval) au PIB demeure relativement faible (près de 6 % en 2013) au regard de son important potentiel. Le secteur ne génère guère de valeur locale⁹⁵ mais fournit 13 % des recettes budgétaires, 25 % des recettes en devises étrangères et environ 3 % de l'emploi national, dont 80 % dans le segment artisanal. Le secteur manufacturier est peu diversifié et orienté vers la valorisation de quelques produits locaux et de substitution aux importations. Les entreprises manufacturières (formelles et informelles) sont généralement peu compétitives et manquent de qualifications. Elles ne bénéficient pas de mesures d'accompagnement suffisantes pour les préparer à l'ouverture des marchés et aux exigences requises en matière de normes de qualité. Leur compétitivité demeure affectée par le coût relativement élevé des facteurs de production (eau, électricité, transports, financement, intrants importés, etc.) et l'étroitesse du marché national.

L'économie de la Tunisie se caractérise aujourd'hui par la prépondérance du secteur tertiaire (55 % du PIB) et une tendance à la baisse des exportations industrielles entre 2008 et 2015, passant de 56 % du PIB à moins de 50 %. L'industrie manufacturière représentait 14,9 % du PIB et près de 70 % des exportations totales du pays en 2016, ce qui lui confère un poids important dans l'économie nationale (SNEV et Plan quinquennal). Elle a enregistré une diversification progressive au profit des industries mécaniques, électriques et électroniques qui se positionnent aujourd'hui comme les premiers secteurs à l'export (41 % des exportations manufacturières en 2015).

La part des secteurs à contenu technologique (électronique, automobile et aéronautique, plastiques techniques, TIC/externalisation des systèmes de gestion) dans les exportations totales de marchandises est passée de 12 % en 1995 à 25 % en 2010. En dépit des programmes mis en œuvre pour permettre aux entreprises d'acquérir les capacités nécessaires pour faire face à la concurrence, notamment les programmes de mise à niveau et de modernisation industrielle, la part dans le PIB de l'ensemble des secteurs à fort contenu en savoir est aujourd'hui inférieure à 20 % (source : Institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives). La part des exportations de produits manufacturiers à faible technologie et à moyenne ou haute technologie dans les exportations manufacturières totales est de l'ordre de 63,8 % (2016). L'industrie agroalimentaire (conserveries pour la pêche et la production

95 Une grande partie des captures effectuées dans les eaux mauritaniennes n'est pas dirigée vers l'industrie de transformation locale.

fruitière et maraîchère, huileries) est le deuxième secteur industriel en termes de production et de valeur ajoutée. Elle contribue à hauteur de 3 % au PIB, 20 % à la valeur ajoutée industrielle et assure environ 75 000 emplois. Le secteur des phosphates et mines occupait également une place de choix dans l'économie nationale, mais sa contribution aux exportations totales de biens et services a fortement chuté, passant de 14 % en 2010 à 4 % en 2015. L'économie informelle s'est fortement développée depuis 2011, passant de 15 % à plus de 50 % en 2016.

Conscients que le développement industriel joue un rôle important dans la transformation structurelle, les pays se sont fixé pour objectif de réaliser une industrialisation durable et inclusive, créatrice de croissance et d'emplois, susceptible d'impulser un développement régional plus équilibré. Pour cela, les efforts devront se concentrer sur la promotion de l'innovation, l'amélioration du climat des affaires, la mise à niveau des entreprises pour une montée en gamme et une intégration plus importante dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Un accroissement des budgets consacrés à la recherche-développement dans les secteurs public et privé est nécessaire afin d'améliorer les capacités technologiques de l'industrie, ainsi que de favoriser l'innovation et la création d'emplois.

Analyse des tendances

- La part du secteur de l'industrie manufacturière dans le PIB (9.2.1) n'a pas évolué ces dernières années, sauf en Tunisie où elle accuse une baisse, passant de 16,5 % en 2010 à 14,9 % en 2016. Elle s'établit en moyenne sur la période 2010-2016 à 15 % au Maroc, 6,5 % en Mauritanie et 5 % en Algérie.
- La contribution du secteur manufacturier à l'emploi total (9.2.2) est demeurée stable en Algérie et en Tunisie, mais a enregistré une baisse au Maroc, sur la période 2010-2016. En 2016, elle était de 18,5 % en Tunisie, 13,5 % en Algérie, 10 % au Maroc et 6,8 % en Mauritanie (2013).
- La Part des PME dans la valeur ajoutée totale de l'industrie (9.3.1) est de 61 % en Algérie (2010-2014) et de 27 % au Maroc (2010). Les données ne sont pas disponibles pour la Mauritanie et la Tunisie. La proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit (9.3.2) s'est accrue de 20 % (2015) à 39 % (2016) en Algérie. Les données ne sont pas disponibles pour les trois autres pays.
- Le développement d'une industrie verte avec des modes de production plus propres et une utilisation plus efficace des ressources et de l'énergie (9.4) est une priorité clairement énoncée dans les stratégies de développement durable et d'économie verte du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie. Cette priorité se traduit par des mesures d'appui à la mise aux normes environnementales, d'audits énergétiques et de certification des entreprises (RSE, Normes de gestion environnementale, gestion énergétique, gestion des risques, etc.). Un programme d'efficacité énergétique du secteur industriel est développé dans les trois pays. Toutefois, ces mesures sont encore insuffisantes et ne s'intègrent pas dans une stratégie globale visant à encourager les industriels à adopter des politiques de responsabilité sociale et environnementale à

la hauteur des ODD. Les politiques industrielles actuelles n'intègrent pas explicitement les enjeux liés à l'adaptation au risque climatique, la réduction des émissions de CO₂ et l'efficacité énergétique. L'indicateur 9.4.1 portant sur les émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée n'est renseigné par aucun pays. Il faut souligner que certaines grandes entreprises adoptent déjà volontairement des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (secteurs de production d'énergie, agroalimentaire, du ciment, des phosphates) à travers une politique de valorisation énergétique et de valorisation de matières.

- Alors que l'innovation et le développement technologique constituent des facteurs clés de l'industrialisation, les dépenses de recherche-développement (9.5.1) sont toujours insuffisantes, bien en deçà du seuil minimum de 1 % à l'horizon 2020 fixé par l'Union africaine⁹⁶. En Tunisie, les dépenses dans la recherche scientifique ont diminué entre 2012 et 2015, passant de 0,68 % à 0,66 %⁹⁷. Le Maroc affiche un meilleur niveau de 0,79 % (2016) et ambitionne de porter le financement global de la recherche-développement à 3 % du PIB en 2020. Les données nationales ne sont pas disponibles pour l'Algérie et la Mauritanie. Selon l'UNESCO, l'Algérie dépenserait 0,1 % de son PIB pour la recherche-développement.

Dans tous les pays, les dépenses émanent principalement de l'État ; la contribution de l'industrie à l'effort national de recherche-développement et d'innovation est marginale, faute d'instruments financiers appropriés. Cette situation reflète le faible niveau de sophistication et de contenu local technologique du secteur manufacturier. Pour favoriser la montée en gamme de l'industrie, des efforts importants restent à fournir en matière de renforcement des compétences et de mise à niveau des entreprises, d'amélioration de la cohérence des systèmes d'innovation et de recherche. En élaborant les politiques industrielles, on veillera à leur cohérence avec les autres politiques, notamment les politiques d'éducation, de formation et d'innovation. En outre, l'interface entre la recherche publique et l'industrie devrait être améliorée.

Afin d'améliorer leurs capacités d'innovation, les pays devront développer des systèmes de financement durables, réorienter l'écosystème de la recherche, encourager les PPP et assurer la formation des ressources humaines. Les nouvelles politiques industrielles (Maroc, Algérie, Tunisie) misent notamment sur le développement des clusters pour favoriser l'innovation et le renforcement des capacités technologiques des entreprises. L'indice global de l'innovation 2017 classe les pays à la 72^{ème} place pour le Maroc, 74^{ème} pour la Tunisie et 108^{ème} pour l'Algérie, sur un total de 127 pays.

96 La Corée du Sud consacre 4,3 % de son PIB à la recherche, le Japon 3,6 % et le Brésil 1,2 % (UNESCO, 2016). Au niveau européen, l'Autriche a consacré en 2015 3 % de son PIB à la recherche-développement contre une moyenne européenne de 2 % (source : Eurostat).

97 La nouvelle stratégie de la recherche scientifique (2017-2022) vise à atteindre à terme une contribution de la recherche scientifique au PIB de 1 %.

Principales mesures mises en œuvre et initiatives récentes des pays

Les principales mesures mises en œuvre par les pays portent sur l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'investissement, la modernisation du secteur et la mise à niveau des PME, la création de zones industrielles, l'innovation ainsi que le transfert technologique.

Algérie

Le pays s'est fixé pour objectif de doubler la part de l'industrie manufacturière, en termes de valeur ajoutée (de 5 % en 2016 à 10 % du PIB à l'horizon 2030). Des secteurs prioritaires ont été identifiés : l'agroalimentaire, l'aval des hydrocarbures (pétrochimie, engrais, etc.), les ressources minières (fer, phosphate, terres rares, etc.), l'industrie métallurgique et sidérurgique, les cimenteries, l'automobile, l'aéronautique et la construction navale, l'électronique, les équipements de télécommunication et l'industrie pharmaceutique. Le plan d'action du secteur prévoit un soutien particulier aux industries agroalimentaire, qui représentent plus de 40 % à 50 % de la valeur ajoutée industrielle et contribuent à la sécurité alimentaire du pays. Un centre technique industriel dédié à cette branche d'activité contribue au renforcement des capacités des professionnels. Des avantages particuliers seront aussi accordés aux investisseurs qui développent des activités industrielles portant sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables (solaire, photovoltaïque), les chauffe-eau solaires, les isolants thermiques, les produits et emballages biodégradables. La création d'écoles supérieures nationales dans les domaines de l'économie industrielle, des métiers de l'industrie, de la logistique et du management, est prévue. La Loi N° 16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement octroie des avantages particuliers aux investisseurs qui utilisent des technologies propres.

Afin d'améliorer les performances environnementales et la compétitivité des entreprises, un programme d'aide à la certification selon les normes internationales de management de la qualité, de l'environnement et de la sécurité⁹⁸ est mis en œuvre (341 entreprises certifiées ISO 14001 à fin 2015). La politique industrielle est accompagnée de politiques de soutien au développement des PME (qui représentent 99 % du tissu industriel et contribuent pour 61 % à la valeur ajoutée industrielle en 2014). Une nouvelle agence chargée du développement de la PME a été créée et une loi d'orientation pour le développement de la petite et moyenne entreprise (17-02 du 10 janvier 2017) adoptée pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, au foncier industriel, au financement et aux programmes de mise à niveau. Ce dispositif est complété par le Fonds national de mise à niveau, d'appui à l'investissement et de promotion de la compétitivité industrielle. La nouvelle loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique (loi 15-21, 2015) a pour objectifs de favoriser l'intégration de la recherche scientifique dans les domaines économique et social et le développement de structures de recherches en milieu industriel, notamment grâce à des mécanismes d'incitation à l'innovation au sein de l'entreprise. Une stratégie de promotion de l'innovation industrielle est en préparation.

Maroc

Le plan d'accélération industrielle (2014-2020) vise la création de 500 000 emplois pérennes et l'accroissement de la part industrielle dans le PIB pour atteindre 23 % en

98 ISO 14001, ISO 9001, ISO 22000, ISO 26000 et le référentiel OHSAS 18001.

2020. Sa mise en œuvre se traduit par le développement d'écosystèmes intégrés, la mise en place d'instruments de soutien pour accompagner et améliorer la compétitivité des PME et TPE, l'intégration de l'informel (40 % du PIB) et le renforcement de la recherche et de l'innovation. La création par l'État de parcs technologiques et de zones de libre-échange a permis d'attirer les IDE vers le secteur industriel (30 % de l'ensemble des IDE en 2015).

Mauritanie

La nouvelle stratégie de l'industrie (2016-2020) vise à soutenir l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel, à favoriser son intégration à l'économie nationale et à faciliter son accès aux marchés régionaux et internationaux. Elle s'est fixé pour objectifs de porter la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB à 7 % (contre 6,5 % en 2016) et de créer plus de 250 PMI-PME. La stratégie met l'accent sur les principaux secteurs porteurs (qui offrent des possibilités de diversification et de valorisation durables) que sont l'élevage, l'agriculture, la pêche et les industries extractives. La valeur ajoutée de ces secteurs sera augmentée à travers un développement soutenu des capacités d'industrialisation et de transformation, un accompagnement des différents acteurs tout au long des chaînes de valeur identifiées et le renforcement de la recherche technologique, en augmentant les dépenses qui lui sont consacrées.

La stratégie ambitionne plus particulièrement de lever les principales contraintes du secteur Industriel qui sont : i) l'accès limité aux financements à l'investissement , ii) l'insuffisance du système public d'appui aux entreprises et les déficiences des structures socioprofessionnelles, iii) le manque de coordination institutionnelle entre les départements ministériels concernés, iv) la faiblesse de la demande et v) l'environnement des affaires qui entrave l'attractivité des capitaux extérieurs, malgré des progrès récents. Un programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles sera adopté et un observatoire de l'industrie mis en place. La création en 2013 de la zone franche à Nouadhibou a pour but de contribuer à la valorisation du secteur halieutique (création d'industries de transformation), au développement de logistiques portuaires et commerciales et au développement d'un pôle touristique.

Tunisie

La stratégie industrielle à l'horizon 2016 n'avait pas suffisamment mis l'accent sur la recherche et l'innovation. Le plan quinquennal de développement s'est fixé pour objectifs d'accroître le PIB industriel de 8 % en moyenne, de doubler les exportations à 42 % du PIB en 2020, d'accroître la valeur ajoutée des secteurs exportateurs de 15 % actuellement à 20 % en 2020 et de porter la part des secteurs à haut contenu technologique de 20 % du PIB en 2015 à 30 % en 2020. Il vise aussi une réduction du taux de chômage à environ 10 % en 2025, notamment au bénéfice des diplômés de l'enseignement supérieur et des régions intérieures défavorisées. L'industrie agroalimentaire⁹⁹ joue un rôle primordial dans le développement économique du pays. Elle représente 3 % du PIB national, 19 % des entreprises industrielles et 14 % des emplois. La fabrication locale des composants et des équipements nécessaires à la construction des stations de production d'énergie solaire et éolienne est envisagée

99 La Tunisie est le 1er exportateur mondial de dattes et d'huile d'olive ; 2ème pays d'Afrique exportateur de produits biologiques.

mais aucun objectif chiffré n'a été fixé. L'innovation est au cœur de la nouvelle stratégie industrielle à l'horizon 2030 en cours d'élaboration qui vise notamment à rapprocher les institutions de recherche et le tissu économique et industriel.

2.2.5 Adaptation aux changements climatiques et lutte contre la désertification

ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.1 Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Cible 13.2 Intégrer les changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales.

ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible 15.1. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres, en particulier des forêts.

Cible 15.2 Gestion durable et restauration des forêts.

Cible 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

Enjeux

Les problématiques du changement climatique et de la lutte contre la désertification sont intimement liées. Le Maghreb est une région à dominance aride et semi-aride, sujette à des périodes de sécheresses récurrentes et à une grande variabilité spatiale et interannuelle des précipitations. L'aridité du climat, qui accentue la désertification, touche près de 85 % de l'espace géographique sous-régional (environ 93 % du territoire au Maroc et 96 % en Tunisie sont en zones arides et semi-arides) et la couverture forestière demeure faible, particulièrement en Algérie (1,7 % du territoire national) et en Mauritanie (0,12 %). Elle est estimée à 12,7 % au Maroc et 8,33 % en Tunisie (2015).

Tous les pays souffrent en outre d'un stress hydrique¹⁰⁰ plus ou moins accentué, avec une disponibilité en ressources en eau douce renouvelables estimée à moins de 700 m³/habitant/an au Maroc (CDN), 400 m³ en Tunisie et moins de 300 m³ en Algérie. Les données ne sont pas disponibles pour la Mauritanie. Cet indicateur jusqu'ici largement utilisé sera remplacé par l'indicateur du niveau de stress hydrique de l'ODD 6 (6.4.2), qui est le ratio entre les prélèvements d'eau douce (par les secteurs majeurs tels que l'agriculture, l'industrie et les usages domestiques) et les ressources en eau douce renouvelables disponibles après prise en compte des besoins environnementaux.

¹⁰⁰ Le ratio de ressources en eau par habitant compare les ressources renouvelables à la population totale (considérée comme le principal facteur de demande d'eau pour toute utilisation) à une date donnée. Lorsque la quantité d'eau douce renouvelable disponible est inférieure à 1000 m³/an/habitant, on parle de stress hydrique. Le seuil de « pénurie absolue » se situe en dessous de 500 m³/an/habitant.

La vulnérabilité importante de la région face au défi du changement climatique a été reconnue par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont les projections indiquent une augmentation des températures de 1 à 4 degrés Celsius et une diminution des précipitations annuelles, ce qui pourrait entraîner à l'horizon 2020 une chute de 50 % des rendements des cultures dans certains écosystèmes. Les événements climatiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, inondations) pourraient devenir plus fréquents. Le changement climatique aggrave le déficit hydrique et la désertification et accentue la dégradation et la perte de productivité des écosystèmes agricoles, pastoraux et forestiers.

Analyse des tendances

- Les émissions de CO₂ demeurent faibles, comme l'indique le tableau 3, mais on note toutefois une tendance à l'augmentation, particulièrement en Algérie et au Maroc. Elles ont enregistré un taux de croissance annuelle de 2,9 % sur la période 1994-2012 au Maroc, en corrélation avec le développement socioéconomique du pays et de 1,5 % en Tunisie sur la même période.

Tableau 3: Émissions nettes globales de dioxyde de carbone (tonnes équivalent CO₂/habitant)¹⁰¹

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030
Algérie	3,3	3,9	3,8	
Maroc	2,95	3,10 (2012)	3,26	3,44/4,34
Mauritanie	2,057	2,1 (2012)	2,15	2,44/2,88
Tunisie	3,1 (2010)	3 (2012)	2,5	1,6 (2030)

- Indicateur- Adoption et mise en œuvre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe (en conformité avec le Cadre de Sendai 2015-2030) -13.1.2

Dans un contexte marqué par une forte urbanisation, une concentration des activités sur le littoral et une exposition croissante aux effets du changement climatique (sécheresses, tempêtes, inondations, feux de brousse), l'anticipation des risques majeurs et leur gestion représentent un enjeu particulièrement important pour les pays du Maghreb, compte tenu de leurs conséquences sur les secteurs clés que sont les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'environnement, l'eau, la santé et l'éducation. Bien que d'importants progrès aient été réalisés (développement d'un corpus législatif et réglementaire, mise en place de mécanismes financiers dédiés, intégration des risques dans certains plans sectoriels, mise en place d'instances de concertation multi-acteurs plus ou moins opérationnelles et instauration de l'obligation d'assurance contre les catastrophes naturelles en Algérie et au Maroc)¹⁰², des lacunes subsistent encore. Ces dernières concernent principalement le cadre juridique peu adapté aux différents scénarios de catastrophes et d'urgences,

¹⁰¹ Les données sont issues des communications nationales et rapports biennaux sur le changement climatique.

¹⁰² En Tunisie, un projet de texte est actuellement à l'étude en vue d'instaurer une obligation d'assurance contre la survenance d'un événement naturel.

l'évaluation et l'anticipation des risques, la planification, la gouvernance (dispersion des responsabilités et coordination insuffisante entre les différents acteurs, faible implication de la société civile, du secteur privé et des collectivités locales), le financement et, enfin, la méconnaissance par les populations vulnérables des règles de prévention et de réduction des risques. Dans tous les pays, la compréhension des risques doit être améliorée, notamment au niveau local, et les capacités des intervenants renforcées. Une place plus importante doit être accordée à la science et à la technologie pour réduire les risques de catastrophe.

En Algérie, la politique de prévention des risques majeurs et de gestion des catastrophes a pour objectifs d'améliorer la connaissance et la compréhension des risques, de renforcer le réseau d'observation et d'alerte précoce, de renforcer le programme d'infrastructures de protection et de développer les capacités nationales. Le pays dispose d'un plan national de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques majeurs (2003) et d'une loi-cadre sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes (2004). Le schéma national d'aménagement du territoire intègre les risques de catastrophe. Plusieurs fonds existent (Fonds des calamités naturelles, Fonds national de solidarité, Fonds national du logement) et l'État a mis en place une carte de vigilance météorologique publiée quotidiennement par l'Office national de la météorologie.

Le Maroc vient de se doter d'un programme intégré de gestion des risques de catastrophes naturelles (2017-2021) et envisage de transformer le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (FLCN) en « Fonds national de résilience ».

La Mauritanie dispose d'une loi sur la gestion des catastrophes, d'une stratégie et d'un plan national de réduction des risques de catastrophe, validés en 2009, ainsi que d'un centre de veille et de gestion des catastrophes, placé au sein du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (2015). Avec l'appui de l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe (CADRI), un plan de contingence national de réponse aux inondations a été établi en 2014. Il manque toutefois une structure centrale de coordination des actions multisectorielles (dispersion des rôles et responsabilités). La réduction des risques de catastrophe est insuffisamment prise en compte dans les politiques sectorielles et les autorités locales sont peu sensibles à la question. Malgré l'existence de plusieurs études sur l'exposition aux risques, il manque une évaluation globale des risques. Les différents systèmes d'alerte précoce existants sont dispersés et les informations produites peu utilisées. L'examen stratégique national « faim zéro » a recommandé l'élaboration d'un plan de contingence national multirisques et la mise en place d'une base de données accessible aux différents acteurs.

En Tunisie, le premier rapport national 2013 sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophe (2011-2013) a souligné les lacunes du dispositif en place, qui est régi par la loi n°39-91 du 8 juin 1991 relative à la lutte contre les calamités, à leur prévention et à l'organisation des secours et qui comprend un plan national et des plans régionaux de gestion des risques majeurs aussi bien naturels que technologiques. Ce dispositif est focalisé sur la gestion des catastrophes et post-catastrophes et beaucoup moins sur la prévention. Des efforts restent à faire en matière de définition d'une stratégie globale multidimensionnelle

d'analyse des risques, de renforcement de la législation, d'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce (les systèmes existants sont sectoriels et ne couvrent ni toute l'étendue du territoire ni tous les risques), de renforcement des capacités et de mise en place d'une budgétisation spécifique. Un fonds des catastrophes naturelles est en cours de création.

Sur la base des lacunes identifiées et afin de mettre en œuvre les objectifs du Cadre de Sendai, les efforts des pays devront porter sur les points suivants :

- Intégrer la gestion des risques de catastrophe dans les stratégies et plans de développement adoptés aux niveaux national et local ;
 - Adopter une politique de gestion multirisques, plus intégrée et plus inclusive ;
 - Procéder à une évaluation détaillée des risques de catastrophe à l'échelle nationale, régionale et locale, et prendre en compte ces informations dans les décisions liées à la planification nationale et à l'investissement ;
 - Prendre en compte les liens entre la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques ;
 - Compléter le cadre législatif existant en matière de prévention des catastrophes ;
 - Mettre en place/opérationnaliser les structures institutionnelles de coordination multi-acteurs ;
 - Développer des mécanismes plus innovants, contribuant à une meilleure résilience des populations face aux catastrophes ;
 - Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement régionaux et locaux ;
 - Développer un système de suivi performant, fondé sur des systèmes d'informations partagées qui implique les régions dans la collecte et la validation des données ;
 - Généraliser les systèmes d'alerte rapide multirisques, en particulier au niveau local ;
 - Mettre en place un programme national d'assurances contre les risques de catastrophe naturelle avec une couverture élargie aux plus vulnérables ;
 - Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des risques, particulièrement au niveau local, à travers une meilleure sensibilisation, le développement d'outils méthodologiques et la mise en place d'un programme de formations.
-
- Indicateur : Adoption et mise en œuvre de politiques, stratégies ou plans pour renforcer la résilience aux changements climatiques et favoriser une réduction des EGES (Plan national d'adaptation, contribution déterminée nationale, communication nationale sur le changement climatique, rapport biennal actualisé) -13.2.1

La résilience aux changements climatiques est inscrite dans plusieurs stratégies transversales (SNDD, SCAPP, Plan de développement économique et social) et

programmes sectoriels. Tous les pays ont mis en œuvre, avec l'appui des partenaires au développement, différents projets/programmes d'adaptation aux changements climatiques. Ces projets portent principalement sur l'amélioration de la résilience des communautés locales en matière de sécurité alimentaire, la gestion des ressources hydriques, la promotion des énergies renouvelables en milieu rural et l'adaptation des villes côtières.

Les pays ont également formulé leur contribution déterminée nationale (CDN) visant à réduire les émissions de GES et à développer des mesures d'adaptation, principalement dans les secteurs prioritaires tels que l'eau, l'agriculture, les forêts et les écosystèmes pastoraux, la santé et le tourisme. Les objectifs d'adaptation inscrits dans les CDN sont d'ordre qualitatif et ne traitent pas l'ensemble des vulnérabilités d'un secteur donné. Le processus d'élaboration du Plan national d'adaptation¹⁰³ a été amorcé dans tous les pays. Ces derniers devraient veiller à lier les composantes d'adaptation de la CDN et le processus PNA pour permettre à ces deux exercices de se renforcer mutuellement, en misant sur les synergies possibles en matière de gouvernance, de coordination, de financement, de suivi et d'établissement de rapports. La gouvernance institutionnelle des politiques climatiques demeure un défi, malgré la mise en place de structures de coordination interministérielle (comité national climat en Algérie et au Maroc) et de comités sectoriels (Tunisie) ou points focaux sectoriels changement climatique (Mauritanie).

Une évaluation de l'intégration des changements climatiques dans les politiques publiques au Maroc¹⁰⁴ a souligné l'absence d'une démarche globale pour intégrer le risque climatique dans les politiques sectorielles, en fonction de l'évolution des vulnérabilités climatiques des territoires. Les principaux cadres stratégiques et institutionnels existants sont reflétés dans le tableau 4 suivant :

103 L'article 7.9 de l'Accord de Paris recommande que toutes les Parties entreprennent, à leur convenance, la formulation et la mise en œuvre de processus visant à élaborer des plans nationaux d'adaptation (PNA), conformément aux décisions de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 16- Cancun, 2010).

104 Rapport du CESE, intégration des exigences des changements climatiques dans les politiques publiques. Auto-Saisine n°21/2015.

Tableau 4: Principaux cadres stratégiques

Principaux cadres stratégiques existants	
Algérie	<p>CDN (2020-2030) qui vise à réduire les émissions de GES de 7 % (effort national) et de 22 % (avec un appui international financier et technologique) .</p> <p>Actualisation du Plan national climat élaboré en 2013 et validation au niveau sectoriel.</p> <p>2ème communication nationale sur les changements climatiques élaborée en 2010.</p> <p>Lancement en 2018 de la troisième communication nationale.</p>
Maroc	<p>CDN : réduire les émissions de GES de 17 % en 2030 (effort national) et 42 % (appui financier et technique international).</p> <p>Rapport actualisé sur les CDN - mai 2017.</p> <p>Politique nationale sur les changements climatiques (2014-2030) et Plan national de lutte contre le réchauffement climatique (2009...).</p> <p>3ème communication nationale (2016) et Premier rapport biennal actualisé (2016).</p> <p>Lancement du processus d'élaboration de la quatrième communication nationale.</p> <p>Création d'un centre pour le développement des compétences dans le domaine des changements climatiques (2015)*.</p>
Mauritanie	<p>CDN : réduire les émissions de GES de 12 % (effort national) et de 22,3 % (appui international).</p> <p>Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA)-2004.</p> <p>3ème communication nationale sur les changements climatiques élaborée (2014).</p> <p>Rapport biennal initial (2015). Quatrième communication nationale en préparation.</p>
Tunisie	<p>CDN : réduire l'intensité carbone de 13 % en 2030 (effort national) et de 41 % avec un appui international (75 % de l'objectif de la CDN est à atteindre par la mise en œuvre de la politique de transition énergétique).</p> <p>Stratégie nationale sur les changements climatiques (2012).</p> <p>Premier rapport biennal (2014) et second rapport biennal (2016).</p> <p>2ème communication nationale (2014) et 3ème communication nationale (fin 2017).</p> <p>Stratégie nationale d'adaptation du secteur agricole, des ressources naturelles et des écosystèmes aux changements climatiques.</p> <p>Stratégie nationale d'adaptation du littoral face à une élévation accélérée du niveau de la mer en raison des changements climatiques.</p>

* Le centre de compétences changement climatique vise à développer les compétences à l'échelle nationale mais aussi continentale dans les domaines liés à l'intégration du changement climatique dans les politiques sectorielles, l'accès à la finance climat, l'amélioration de la recherche et la gestion des connaissances. Il sert également de plateforme régionale pour renforcer la coopération Sud-Sud.

- Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (15.1.1)

La surexploitation et la dégradation des ressources forestières représentent un problème majeur dans tous les pays. L'absence de dispositifs efficaces et réguliers de suivi des écosystèmes et des activités liées au secteur forestier ne permet pas, aujourd'hui, de disposer de données suffisamment fiables et actualisées sur l'évolution et les changements du couvert forestier. Les inventaires nationaux des forêts ne sont pas réalisés régulièrement et sont parfois incomplets. C'est le cas de la Mauritanie, dont le seul inventaire forestier disponible a été réalisé en 1982 ; d'autres inventaires existent mais ils ne traitent pas l'ensemble des zones forestières du pays. En Tunisie, deux inventaires, forestier et pastoral, ont été réalisés ; le premier a été édité en 1995 (année de référence 1990) et le second en 2010 (année de référence 2000). Un système de suivi des réalisations annuelles des plantations forestières et pastorales a été mis en place depuis 1990. Au Maroc, deux inventaires forestiers ont également été réalisés et édités en 2005 (année de référence 1990) et en 2013 (année de

référence 2004). L'Algérie a réalisé deux inventaires forestiers en 1984 et en 2008 (base 2003).

Le tableau 5 suivant résume les données fournies par les pays.

Tableau 5: Proportion de la surface du pays couverte par des zones forestières (cible15.1.1)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030
Algérie	1,7	1,7	1,7	
Maroc	12	12,7	12,7	
Mauritanie		0,12 (2014)		
Tunisie	8,12	8,33	8,36	8,7(2020)

Il apparaît qu'en Algérie, au Maroc et en Tunisie, la proportion de la surface du pays couverte par les zones forestières n'a pas changé au cours des dernières années. Les actions gouvernementales (reboisement, protection des forêts, etc.) ont permis de ralentir le cours de la déforestation.

En Algérie, la stratégie forestière (2017-2035) vise à prévenir et à réduire la désertification à travers la restauration des terres et des écosystèmes, la conservation des eaux et des sols, l'extension du grand barrage vert (sur 300 000 ha à l'horizon 2035) et l'augmentation de la superficie du pays couverte par les zones forestières à 2,1 % (contre 1,72 % en 2016). L'indice de sensibilité à la désertification devrait à terme baisser de 45 % à 40 %. Le Plan national de reboisement (2000-2020) cible la plantation à terme de 1 million d'ha. Un fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe a été mis en place. Le PNAE-DD (2017-2035) prévoit la mise en place d'un système de surveillance et le développement de la modélisation nationale des processus de désertification.

Au Maroc, le taux moyen de boisement du pays est de l'ordre de 8 %, ce qui est en deçà du taux optimal (15 à 20 %) nécessaire à l'équilibre écologique et environnemental. Le plan décennal pour le développement forestier (2015-2024) vise à poursuivre l'intensification des actions de reboisement et de régénération des forêts dont le rythme est passé de 18 000 ha/an avant 2005 à 36 400 ha/an au cours de la période 2005-2014.

En Mauritanie, le potentiel réel en ressources forestières est mal connu par manque de statistiques fiables. Les estimations actuelles¹⁰⁵ indiquent que la superficie des formations forestières y compris les forêts classées est passée de 15 134 000 ha en 1982 à environ 4 706 000 ha en 2014, soit une réduction d'environ 68,9 %. On note toutefois une tendance au ralentissement avec une perte annuelle estimée actuellement à 8 000 ha/an (4 000 ha de forêts et 4 000 ha de terres boisées) contre 15 000 ha/an en 2010 (source : FRA 2015)¹⁰⁶. La politique nationale forestière est axée sur une approche de gestion décentralisée des ressources naturelles qui permet une gestion participative par les populations locales. Le pays met actuellement en œuvre sa stratégie nationale et son premier plan d'action (2014-2018), élaborés dans

¹⁰⁵ Carte d'occupation des sols réalisée en 2014.

¹⁰⁶ FAO- Évaluation des ressources forestières mondiales 2015. Rapport national de la Mauritanie (FRA).

le cadre de la mise en œuvre du programme panafricain « Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS)¹⁰⁷ ». Ce plan d'action porte sur des interventions intégrées (gestion durable des systèmes de production, développement local, développement des filières, recherche et gestion des connaissances, renforcement des capacités des acteurs, suivi-évaluation) et ciblées sur les zones arides.

En Tunisie, les forêts dégradées couvraient en 2000 plus de 380 000 ha, soit 40 % de la superficie forestière totale. Les efforts de reboisement ont concerné, sur la période 2000-2015 une superficie d'environ 110 000 ha (DGF, 2016). La stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours (2015-2024) vise un renforcement de l'effort de reboisement - pour atteindre 16 000 ha par an contre 6 200 ha au cours des 5 dernières années - ainsi qu'une amélioration du rythme d'aménagement forestier de 36 % à 60 %.

- Progrès réalisés vers la gestion durable des forêts - 15.2.1

L'évaluation des progrès réalisés vers la gestion durable des forêts est assez complexe car cet indicateur fait intervenir plusieurs variables. L'ONU décrit la gestion durable des forêts comme « un concept dynamique et évolutif qui a pour objectif le maintien et le renforcement de la valeur économique, sociale et environnementale de tous types de forêts pour le bien des générations présentes et futures ». La FAO propose de mesurer cet indicateur à partir de quatre sous-indicateurs relatifs à l'évolution de la couverture forestière, des stocks de carbone, des zones désignées aux fins de la conservation de la biodiversité et des zones bénéficiant d'une gestion durable certifiée par un dispositif indépendant de certification.

D'autres indicateurs peuvent également être utilisés, notamment la proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan d'aménagement et de gestion à long terme, la proportion de la superficie forestière située dans des aires protégées juridiquement établies, la proportion de la superficie forestière affectée à la conservation ou encore la recherche forestière et les investissements forestiers réalisés. A ces indicateurs peuvent s'ajouter des indicateurs qualitatifs relatifs aux politiques, cadres juridiques et instruments en faveur de la gestion durable des forêts.

Dans les pays du Maghreb, les ressources forestières ne sont pas encore gérées et valorisées de façon optimale, malgré leur importance économique et sociale. Les instruments (inventaires forestiers, plans d'aménagement, cadastre forestier, dispositif de suivi-évaluation) pouvant servir à concevoir une gestion durable du patrimoine forestier comportent souvent d'importantes lacunes auxquelles s'ajoutent les faibles capacités techniques et financières des collectivités locales, la pauvreté des populations rurales et leur implication insuffisante dans la gestion des forêts.

107 L'IGMVSS, adoptée en 2010 par l'Union africaine, a pour objectif d'inverser la tendance à la désertification et à la dégradation des terres ainsi qu'à l'appauvrissement de la diversité biologique, pour faire en sorte que, d'ici à 2025, les écosystèmes soient résilients aux changements climatiques et continuent de fournir des services essentiels, en contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. L'IGMVSS est donc une partie intégrante de la mise en œuvre de la CNULCD et s'intègre dans les plans d'action nationaux (PAN), sous-régionaux (PASR) et régionaux (PAR) en matière de lutte contre la désertification. Elle cible les zones arides vulnérables du Sahel et du Sahara.

En outre, les données permettant de renseigner les indicateurs quantitatifs ne sont pas toujours disponibles et suffisamment fiables pour pouvoir être utilisées. Les pays ont besoin de renforcer les systèmes d'inventaire et de surveillance existants, en vue d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données nationales et de promouvoir l'utilisation de la télédétection pour évaluer régulièrement la superficie forestière et son évolution.

L'Algérie a lancé, depuis 2016, la mise en œuvre des plans simples de gestion des forêts, avec pour objectifs de couvrir une superficie de 190 000 ha en 2020 et 1 million d'ha en 2030. Elle prévoit de définir des standards nationaux de gestion durable des forêts. Au Maroc, la part des forêts, faisant l'objet d'un plan d'aménagement et d'une approche participative de gestion, est estimée à 8 %, soit 4 millions d'ha (2010-2016). Un Centre national de gestion des risques climatiques et forestiers a été créé en 2016. En Mauritanie, la part des forêts est estimée en 2015 à 10 %. La stratégie de développement et de gestion durable des forêts et des parcours (2015-2024) de la Tunisie vise la mise en place d'un cadre favorable incitatif au développement de l'économie verte, le renforcement de la prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur les espaces forestiers et la promotion du partenariat public-privé. La révision en cours du code forestier devrait également favoriser une meilleure intégration des populations dans la gestion des forêts et une mise en œuvre efficace des plans d'aménagement et de gestion durable.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en mai 2017 le premier Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030). Ce plan fournit un cadre mondial pour mettre fin à la réduction du couvert forestier et accroître la superficie des forêts gérées de façon durable et leur contribution au développement durable et aux moyens de subsistance. Il souligne l'importance des partenariats innovants pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion qui intègrent l'innovation et la technologie et favorisent un développement économique durable et la protection de l'environnement. L'accent a également été mis sur la nécessité de veiller à ce que la gestion durable des forêts et des terres soit incluse dans la planification nationale du développement et dans les processus budgétaires. Le Plan stratégique prévoit aussi la possibilité pour les États membres de déterminer, à titre volontaire, les contributions qu'ils entendent apporter à la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts, notamment la cible qui consiste à accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale d'ici à 2030 par rapport au niveau de référence de l'Évaluation des ressources forestières de 2015 réalisée par la FAO.

- Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées - 15.3.1

La douzième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), tenue à Ankara en octobre 2015, a approuvé la cible 15.3 des ODD et le concept de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)¹⁰⁸ comme étant un levier particulièrement important

¹⁰⁸ La COP.12 a approuvé la définition de la NDT comme étant « un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres, nécessaires pour appuyer les fonctions et services afférents aux écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire, restent stables ou progressent dans le cadre d'échelles temporelles et spatiales déterminées et d'écosystèmes donnés ». L'objectif de la NDT est donc de main-

pour la mise en œuvre de la Convention. Elle a invité les pays à formuler des cibles nationales volontaires pour atteindre la NDT et à intégrer ces cibles dans leurs politiques nationales de développement et leur programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN). Afin d'aider les pays à établir des cibles nationales volontaires de NDT et à identifier les mesures permettant de les atteindre, un programme mondial de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres a été mis en place en 2016. La COP a en outre élaboré un guide de bonnes pratiques avec des recommandations sur la façon de calculer l'indicateur 15.3.1. Cet indicateur utilise les données de trois sous-indicateurs : la couverture terrestre (modification de la couverture terrestre), la productivité des terres (production primaire nette) et les stocks de carbone (carbone organique du sol). Cependant, les pays sont encouragés à définir des indicateurs complémentaires qui tiennent compte de leurs spécificités nationales et infranationales.

De nombreux pays, y compris ceux du Maghreb, ne disposent pas actuellement des méthodes, des données et de l'expertise nécessaires pour définir les situations de référence et assurer le suivi et l'élaboration des rapports rendant compte des progrès dans la lutte contre la dégradation des terres. L'utilisation des données mondiales disponibles et des données issues de l'observation de la Terre pourrait permettre de combler certaines lacunes. À titre d'exemple, la carte de la couverture terrestre de l'Initiative sur le changement climatique (ICC-LC) comprend des cartes de la couverture terrestre pour tous les pays.

La COP 13 a validé le nouveau cadre stratégique 2018-2030 de la Convention (Décision 7/COP13) et encouragé les Parties à harmoniser leurs politiques, programmes et plans d'action nationaux se rapportant à la désertification et à la dégradation des terres avec cette nouvelle stratégie. Cette dernière devrait contribuer : i) à la réalisation des objectifs de la Convention et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'ODD 15 et de la cible 15.3 ainsi que d'autres objectifs de développement durable interdépendants, dans le cadre de la Convention ; ii) à l'amélioration des conditions de vie des populations touchées ; et iii) au renforcement des services fournis par les écosystèmes.

tenir ou d'augmenter le capital naturel des terres et les services écosystémiques terrestres associés par rapport à un niveau de référence.

Chapitre 3: Coopération régionale et réalisation des ODD

La coopération régionale est appelée à jouer un rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030, en permettant aux pays de relever leurs défis communs, grâce à l'adoption de solutions plus adaptées, plus rentables et transférables. En effet, les pays peuvent renforcer leurs partenariats pour mener ensemble de nouvelles activités de recherche, déterminer les meilleurs instruments de politique et les cadres incitatifs et partager leurs connaissances et leurs technologies.

Les trois principaux accords conclus en 2015 (Programme 2030, Accord de Paris sur le climat, Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement) soulignent la nécessité d'établir de nouveaux partenariats et d'adopter des approches basées sur la solidarité. Ils privilégient le soutien aux projets et aux cadres de coopération qui encouragent l'intégration régionale et favorisent la coopération et l'échange d'expériences, en particulier en Afrique.

Au niveau continental, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) se sont dotés en 2015 d'un cadre stratégique de transformation du continent à long terme, à savoir l'Agenda 2063, dont le premier plan décennal de mise en œuvre couvre la période 2014-2023, et, en 2017, d'un centre africain pour les objectifs de développement durable, dont le siège est au Rwanda. Plusieurs initiatives continentales visant à accélérer l'atteinte de certains ODD prioritaires sont déjà en cours de mise en œuvre, comme l'Initiative pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique, l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables et le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique.

Afin d'assurer une approche harmonisée et intégrée dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, un accord-cadre de partenariat conjoint NU-UA a été adopté en janvier 2018. Un plan d'action pour opérationnaliser ce cadre sera développé courant 2018. Le Mécanisme régional de coordination¹⁰⁹ pour l'Afrique devrait assurer le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action à l'échelle continentale. Au niveau de chacune des cinq sous-régions du continent, le mécanisme sous-régional de coordination existant servira de relais.

3.1 La coopération maghrébine : un potentiel d'échanges largement sous exploité

Le Maghreb, qui représente un marché de plus de 90 millions de consommateurs, est l'une des régions les moins intégrées sur le plan intra-régional mais aussi en matière d'intégration à l'économie mondiale. En dépit de quelques progrès réalisés,

¹⁰⁹ Le Mécanisme de coordination régionale a été créé en juillet 1998 par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 1998/46) dans les cinq régions. Ce mécanisme a pour objet d'apporter une réponse coordonnée, du Système des Nations Unies et des partenaires au développement, aux besoins prioritaires de chaque région. Les Commissions régionales des Nations Unies assurent le pilotage et le suivi des réunions du Mécanisme.

la construction d'un espace maghrébin de libre-échange et de mobilité de capitaux et de personnes peine à se concrétiser, compte tenu notamment du manque d'opérationnalisation des accords commerciaux et d'investissements existants. Le manque d'harmonisation des politiques commerciales, les déficits de l'infrastructure commerciale et les politiques tarifaires adoptées encouragent une intégration verticale Nord-Sud et une logique de négociation bilatérale dans les accords avec d'autres blocs économiques régionaux, au détriment de liens horizontaux entre les pays maghrébins. Plusieurs pays ont entamé un processus visant plus d'intégration avec la CEDEAO. Il s'agit de la Mauritanie, qui a signé un accord d'association avec la CEDEAO, du Maroc, dont le processus d'adhésion est en cours, et de la Tunisie, qui a obtenu le statut de membre observateur. Cette dernière devrait aussi devenir officiellement membre du COMESA en 2018.

Le commerce intra-maghrébin représente environ 3 % du total du commerce extérieur des cinq pays (3,35 % - CEA, 2012) et les projets d'investissements directs étrangers intermaghrébins, émanant principalement du Maroc et de la Tunisie, demeurent limités. En revanche, les échanges commerciaux avec l'Union européenne avoisinent les 70 % et les échanges et accords de partenariat avec l'Afrique sont en augmentation (pour le Maroc et la Tunisie notamment).

Les États-Unis, la Chine et l'Inde sont également devenus des partenaires économiques importants des pays du Maghreb. On notera que le Maroc est aujourd'hui le premier investisseur intra-africain, avec 41 % d'IDE concentrés sur l'Afrique subsaharienne sur la période 2011-2015¹¹⁰ dans les secteurs liés aux services financiers, aux télécommunications, au transport aérien et aux industries manufacturières. Les exportations du Maroc à destination de l'Afrique de l'Ouest ont triplé sur la période 2008-2016, passant de 3,2 milliards de dirhams à 10,2 milliards de dirhams en 2016 [de 290 millions d'euros à 900 millions d'euros]¹¹¹ ».

Entre 2011 et 2015, les investissements directs marocains en Afrique de l'Ouest ont quant à eux quintuplé, passant de 295 millions de dirhams à 1,6 milliard de dirhams, avec de fortes progressions en Côte d'Ivoire et au Mali, notamment. Les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'Afrique subsaharienne se sont également accrus ces dernières années.

La structure des exportations intra-Maghreb est dominée par les échanges de produits de base (68 %), principalement les combustibles (pétrole et gaz naturel) provenant de l'Algérie. Les articles manufacturés ne représentaient en 2012 que 31 % du commerce au sein de l'UMA. Les articles manufacturés de haute technologie ne représentent quant à eux que 8,5 % du total du commerce maghrébin. Ces faibles performances commerciales ne sont pourtant pas dues à l'absence d'opportunités d'échanges. Une étude réalisée par l'UMA et intitulée « Cartographie des complémentarités des offres et des demandes des produits agricoles, agroalimentaires et de la pêche entre les pays de l'UMA » montre un important potentiel de complémentarités dans le commerce des produits agroalimentaires entre les pays et met en lumière un certain nombre de facteurs qui entravent la pleine exploitation de ce potentiel.

110 BAD-OCDE-PNUD-Edition 2017- Perspectives économiques en Afrique.

111 Rapport 2017 de l'Office des changes du Maroc.

Elle recommande l'harmonisation des politiques monétaires et commerciales, des standards pour l'agro-industrie et du cadre réglementaire des échanges de produits agroalimentaires, le développement de la logistique permettant les échanges de ces produits et l'émergence d'acteurs spécialisés le long de la chaîne commerciale. Sur le plan énergétique, les interconnexions existantes n'ont pas jusqu'ici constitué un facteur déterminant de la coopération maghrébine, et ce malgré les recommandations des différentes conférences régionales qui plaident pour la mise en œuvre de projets communs de développement énergétique et d'opérations de partenariat intermaghrébin. L'intégration des réseaux électriques maghrébins est lente et les marchés électriques sont encore très protégés. À titre d'exemple, les échanges entre la Tunisie et l'Algérie représentent à peine 2 % de la consommation nationale tunisienne et les interconnexions sont exploitées au dixième de leur capacité. Un important projet de gazoduc reliant le Maroc et le Nigéria via l'Afrique de l'Ouest est en préparation ; il vise à renforcer le développement du secteur énergétique dans toute la région.

L'exploitation des avantages comparatifs, des complémentarités entre pays et des expériences réussies offre des opportunités d'échanges dans plusieurs domaines :

- Agriculture : il existe un potentiel d'amélioration en termes de productivité, de transformation, de diversification des filières, de gestion des ressources naturelles et d'investissement, notamment privés. Le Plan Maroc Vert intègre la coopération Sud-Sud comme un axe d'action prioritaire, notamment au bénéfice des pays du continent africain. L'expérience acquise dans ce cadre (crédit agricole, résilience aux changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles) peut être partagée. Des accords de coopération agricole avec plusieurs pays d'Afrique subsaharienne sont déjà opérationnels. Le Maroc exporte en Afrique des engrais adaptés aux sols et aux cultures locales et accessibles aux fermiers africains (1,3 million de tonnes en 2014). L'Algérie et la Tunisie ont signé une convention de coopération dans le domaine de l'agriculture (2010) et un mémorandum d'entente dans le domaine de la recherche scientifique agronomique (2012). La Mauritanie et le Maroc ont signé un accord-cadre de partenariat (2016) dans le domaine du développement des oasis et de la recherche scientifique. La Mauritanie bénéficie du Programme pour l'introduction du blé appuyé par l'OADA : approvisionnement en semences de blé provenant de l'Égypte, de l'Algérie et du Maroc, et échange d'expériences sur les nouvelles techniques d'irrigation. Elle coopère également avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie dans les domaines de la lutte antiacridienne, la protection des végétaux, la diversification et la recherche agricole.
- Énergie : La coopération et la mise en commun des moyens pour le développement des énergies renouvelables devraient constituer l'une des plus importantes priorités régionales. Aujourd'hui, les pays sont en mesure de partager leurs expériences respectives dans le développement des filières CES, photovoltaïque, CSP et éolien (technologies, avancées réglementaires, tarification, mécanismes innovants de financement). Les synergies entre les centres de recherche existants dans le domaine des énergies renouvelables ne sont pas suffisamment exploitées. Les capacités

existantes d'interconnexions électriques¹¹² entre les pays sont sous-exploitées. L'Algérie et la Tunisie ont signé un mémorandum d'entente dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables (2009).

- **Changement climatique :** Le Maroc a mis en place un Centre de compétences en changement climatique (Centre 4C), pour le partage des connaissances et des technologies dans le domaine de la résilience climatique. Ce centre a une vocation régionale. Le Centre 4C a déjà signé une convention de partenariat avec l'association des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU Afrique) et la Fondation pour la paix et la préservation de l'environnement de la République du Congo.

Le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national (NDC) lancé à la COP 22 et co-présidé par le Maroc et l'Allemagne fournit un appui aux pays du Sud pour la mise en œuvre de leur contribution nationale, l'accès aux financements et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Maroc et la Tunisie bénéficient déjà d'un appui dans ce cadre.

- **Industrie :** Il existe de vastes possibilités de coopération pour renforcer les capacités de production, favoriser la complémentarité des industries et développer des chaînes de valeur intra-maghrébines, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la mécanique, de la pharmacie, de l'industrie agroalimentaire et des énergies renouvelables.
- **Réduction des risques de catastrophe :** un programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique a été adopté en 2016. Il définit les orientations pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies nationales et régionales de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques et pour mobiliser des ressources nationales afin d'augmenter la part allouée à la réduction des risques de catastrophe dans les budgets des États. Ce programme s'accompagne d'un plan d'action quinquennal dont la mise en œuvre et le suivi au niveau sous-régional se feront dans le cadre des plateformes sous-régionales mises en place en Afrique de l'Est, de l'Ouest, centrale et australe et des plans d'action sous-régionaux qui ont été élaborés. Seule L'Afrique du Nord n'a pas mis en place de tels instruments.

3.2 Des priorités sous-régionales bien définies mais pas de cadres stratégiques

Ce chapitre analyse pour chacune des thématiques du rapport la vision et les objectifs stratégiques de l'UMA et leur pertinence au regard des ODD et évalue leur mise en œuvre.

112 Maroc-Algérie (capacité d'échange de 1200MW). Mauritanie-Maroc (en cours d'étude, prévue pour 2022).

Si les priorités régionales sont assez clairement définies, peu de cadres stratégiques sont aujourd'hui disponibles pour encadrer l'action maghrébine et il n'existe pas non plus d'objectifs chiffrés à l'échelle maghrébine. En outre, alors que les pays partagent les mêmes enjeux stratégiques, les politiques nationales sont rarement conçues avec l'objectif de favoriser la coopération maghrébine.

Le renforcement de la coopération régionale, dans le contexte du Programme 2030, pourrait significativement contribuer à apporter des réponses aux défis communs des pays maghrébins, particulièrement ceux liés au chômage, aux inégalités sociales, à la fragilité des systèmes productifs et à la dépendance extérieure technologique, financière, commerciale, énergétique et alimentaire. À cet effet, l'UMA et les pays membres doivent redoubler d'efforts pour traduire les nombreux engagements pris dans le cadre de l'UMA en actions concrètes et travailler ensemble à résoudre des problèmes d'intérêt commun, en particulier pour harmoniser les politiques et les réglementations, stimuler le commerce agroalimentaire intra-régional, créer des chaînes de valeur régionales, favoriser le développement des infrastructures transfrontalières énergétiques et promouvoir l'échange de connaissances et d'expérience et le transfert de technologie.

Axe sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire demeure un défi structurel pour l'ensemble des pays du Maghreb, où l'agriculture demeure fortement dépendante des aléas climatiques, les superficies irriguées étant encore limitées dans les quatre pays, même si des progrès significatifs ont été réalisés.

La vision stratégique agricole maghrébine 2030, adoptée en 2010 par la Commission ministérielle maghrébine chargée de la sécurité alimentaire de l'UMA, souligne le rôle important joué par l'agriculture dans le développement économique et social des pays du Maghreb et se propose de promouvoir une politique agricole commune afin de réaliser une sécurité alimentaire durable, dans le cadre d'une démarche progressive de coopération et d'intégration économiques du Maghreb.

Programme 2030 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD-2)

Agenda UMA : Vision agricole 2030 et Plan d'action (2011-2020)

Cibles correspondantes : 2.3 ; 2.4 et 2.a

Objectifs de la stratégie (pas de cibles chiffrées)

- Accroître les investissements agricoles et ceux de la recherche agricole (seuil : 1,5 % du PIB) ;
- Accroître la production agricole et réduire la dépendance aux importations céréalières ;
- Développer les échanges commerciaux agricoles maghrébins et accélérer le processus de création d'une zone de libre-échange des produits agricoles ;
- Réduire la vulnérabilité du secteur agricole face au changement climatique et à la rareté des ressources en eau ;
- Améliorer durablement les revenus des agriculteurs ;
- Créer des emplois pour les femmes et les jeunes dans le secteur agricole.

Évaluation de la mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2011-2020, l'UMA bénéficie de plusieurs projets de coopération technique avec la FAO dans les domaines portant sur le contrôle des fléaux agricoles transfrontaliers, le renforcement du rôle des organisations professionnelles dans la sécurité alimentaire au Maghreb, l'harmonisation des politiques agricoles et la promotion de l'emploi décent des jeunes dans l'agriculture. Elle est actuellement en discussion avec la FAO pour évaluer et actualiser la vision agricole 2030, avant la fin du premier plan d'action. L'Initiative sur les politiques foncières en Afrique (CEA, CUA et BAD) et l'UMA coopèrent pour la formulation d'un projet régional d'échanges d'expériences et de coopération en matière de gouvernance foncière au Maghreb.

En matière d'intégration commerciale, les progrès sont lents. Le volume des échanges intermaghrébins stagne à moins de 3 % du total des échanges commerciaux des pays avec l'extérieur et ce malgré l'existence d'un potentiel important d'exportation de produits horticoles et halieutiques qui fournit des possibilités non négligeables d'échange entre les pays. Cette situation s'explique en partie par les retards accusés dans la ratification et les difficultés de mise en œuvre de certaines conventions signées par l'UMA, comme la convention portant sur l'échange de produits agricoles (ratifiée en 1993), la convention commerciale et tarifaire maghrébine (signée en 1991) et la nomenclature douanière maghrébine unifiée (signée en 2013). Les pays ont également signé de multiples accords (ou conventions) commerciaux et tarifaires bilatéraux ou multilatéraux, qui visent à renforcer les liens économiques et les échanges commerciaux ; toutefois leur application demeure limitée.

En outre, les protections tarifaires et non tarifaires, l'absence de règles d'origine régionales, les faibles performances logistiques et le faible niveau des prix sur les marchés nationaux freinent le processus d'intégration.

L'amélioration de la productivité agricole dans un contexte de forte vulnérabilité au changement climatique passe par l'accès à des systèmes d'irrigation plus développés et l'accroissement des investissements dans la recherche agricole. Or, la cible visant à accorder 1,5 % du PIB à la recherche est loin d'être atteinte. Les pays du Maghreb investissent moins de 1 % dans la recherche agricole, ce qui est largement inférieur au taux moyen de 2,4 % observé dans les pays de l'OCDE et de 1,5 % observé dans les pays performants d'Amérique latine (BAD, 2016).

Axe transition énergétique

Les pays maghrébins ont des intérêts stratégiques communs visant à satisfaire une demande énergétique croissante, assurer la sécurité énergétique, réduire les coûts de production, développer à grande échelle les énergies renouvelables, renforcer l'intégration industrielle locale, promouvoir l'efficacité énergétique et exporter les surplus potentiels de production. Toutefois, aucune stratégie régionale n'a été développée pour orienter et accompagner les efforts des États. Le Conseil maghrébin des ministres de l'énergie et des mines de l'UMA avait réitéré, lors de sa 9^{ème} session (Rabat, novembre 2010), la nécessité de renforcer la coopération en matière de production et de commerce d'énergie, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables, visant à terme la mise en place d'un marché régional maghrébin de l'électricité.

La 13^{ème} session de la Commission interministérielle maghrébine chargée de l'économie et des finances (Tunis, juin 2013) a explicitement recommandé l'élaboration d'une stratégie maghrébine unifiée en matière d'énergies renouvelables. Celle-ci aurait pour objectifs :

- Le renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques entre les pays ;
- L'intensification des échanges de biens et de services ;
- La convergence normative (normes réglementaires et techniques) ;

- La constitution de filières industrielles régionales compétitives ;
- L'établissement de partenariats dans les domaines de la production, du commerce, du développement des compétences et de la recherche-développement.

Programme 2030 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD7)

Agenda UMA : Pas de stratégie régionale

Cibles correspondantes : 7.2 ; 7.3

Cible 7.1 pas explicite

Objectifs stratégiques

- Améliorer l'intégration du marché de l'énergie à travers le développement et le renforcement des interconnexions électriques entre les pays et l'harmonisation des règles et standards ;
- Développer et mettre en œuvre des projets d'intérêt commun d'échange d'électricité ;
- Accroître les investissements dans les énergies renouvelables et promouvoir leur utilisation dans l'agriculture ;
- Promouvoir l'efficacité énergétique ;
- Favoriser la création de filières industrielles régionales compétitives, créatrices de valeur économique et d'emplois durables ;
- Améliorer la coopération pour favoriser le développement des compétences, le transfert de technologies, le développement de partenariats industriels et la mobilisation des financements.

Évaluation de la mise en œuvre

L'interconnexion actuelle des réseaux électriques entre les pays est sous-utilisée, notamment en ce qui concerne les grandes lignes opérationnelles entre le Maroc et l'Algérie (1200 MW dont seulement 200GW sont exploités) et entre l'Algérie et la Tunisie (400KV). Elle s'inscrit plutôt dans un cadre d'assistance (échanges de secours mutuels et de compensation à bilan nul), les échanges commerciaux entre les pays maghrébins demeurant modestes.

Il existe un accord sur le commerce électrique d'urgence entre l'Algérie et le Maroc et un autre qui permet à l'Algérie d'exporter de l'électricité vers l'Espagne via le Maroc (gazoduc Algérie-Espagne). Un accord de vente de 640 millions de m3 de gaz naturel a été signé entre l'Algérie et le Maroc (2011-2021). L'Algérie est le premier fournisseur de gaz naturel de la Tunisie (58 % de ses besoins) qui reçoit 5,25 % du gaz transitant sur son sol comme « droit de passage » du gazoduc Algérie-Italie.

Les pays du Maghreb mènent des politiques énergétiques ambitieuses mais qui accordent peu d'importance à la dimension régionale dans le contexte maghrébin. Ils privilégient la coopération avec l'Europe, que ce soit dans un cadre régional (partenariat euro-méditerranéen) ou bilatéral (partenariat stratégique avec l'UE comme le nouveau projet en discussion d'échange d'électricité de sources renouvelables entre le Maroc et l'Europe). L'Algérie est le 3ème fournisseur de gaz de l'UE.

Un projet d'interconnexion entre la Mauritanie et le Maroc est à l'étude.

On note peu d'avancées en matière de coordination et de coopération dans le cadre de la réalisation des programmes d'énergies renouvelables ou de la mise en commun des efforts de recherche-développement. Des accords de coopération et de partenariat existent entre le Maroc et la Tunisie pour le développement de l'énergie solaire (2012, 2014). Il existe par ailleurs un potentiel important de collaboration entre les institutions spécialisées telles que l'Institut de recherche en énergie solaire et en énergies nouvelles (IRESEN-Maroc), l'institut de formation dans les métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMERE- Maroc), le Centre de compétence changement climatique (4C- Maroc) et le Centre de développement des énergies renouvelables (Algérie).

Axe emploi des jeunes

L'emploi des jeunes figure au cœur des priorités de l'UMA. Le sous-emploi des jeunes a un coût économique et social considérable ; il menace la croissance économique,

renforce l'exclusion, l'instabilité sociale et l'émigration et freine les progrès vers le développement durable.

Le 9^{ème} Conseil des ministres de la formation, de l'emploi et des affaires sociales de l'UMA (Rabat, 2010) avait recommandé l'élaboration d'une stratégie maghrébine de lutte contre le chômage des jeunes. Cette stratégie devrait favoriser la cohérence et les synergies entre les stratégies nationales pour l'emploi, renforcer la coopération entre les agences de l'emploi des jeunes dans les différents pays du Maghreb, promouvoir le partage d'expériences et d'expertise, soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, impulser la réforme du système de formation professionnelle et, enfin, stimuler le marché régional du travail.

La 14^{ème} session de la Commission ministérielle maghrébine spécialisée des ressources humaines (Nouakchott, 2015) a souligné la nécessité d'élaborer une stratégie maghrébine pour la jeunesse en s'inspirant des résultats de l'étude sur la situation des jeunes réalisée par l'UMA en 2012.

Programme 2030 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8)

Agenda UMA : Pas de stratégie régionale

Objectifs stratégiques (pas de cibles chiffrées)

Cibles correspondantes : 8.5 ; 8.6 ; et 8.b

- Améliorer l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités économiques et éducatives ;
- Promouvoir l'emploi décent des jeunes dans le milieu rural et notamment dans le secteur de l'agriculture ;
- Élaborer une politique commune d'intégration des jeunes ayant abandonné l'enseignement dans les établissements de formation professionnelle ;
- Développer la coordination, la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les agences nationales d'emploi des jeunes ;
- Améliorer les systèmes de formation professionnelle et identifier les besoins de formation ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Évaluation de la mise en œuvre

L'UMA a initié, avec l'appui de la FAO, un projet régional sur " l'emploi agricole décent des jeunes en milieu rural dans les pays du Maghreb". Ce projet vise à analyser la problématique de l'emploi des jeunes en milieu rural dans chaque pays, à élaborer des programmes et plans d'action nationaux pour promouvoir l'emploi agricole décent des jeunes en milieu rural, à mettre en place un observatoire de l'emploi intégrant l'emploi des jeunes dans le rural, à renforcer les capacités des institutions concernées par l'emploi des jeunes dans le rural et à développer un cadre harmonisé d'indicateurs de suivi de l'emploi des jeunes dans le rural.

Axe transition industrielle

Le modèle industriel maghrébin, composé à plus de 90 % de PME, se caractérise par son manque de compétitivité et sa faible intégration dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales. Il crée peu de valeur ajoutée, peine à intégrer les nouvelles technologies et utilise une main d'œuvre peu qualifiée. Majoritairement localisé sur le littoral, proche des ports d'exportation, il contribue au déséquilibre régional.

L'UMA reconnaît la nécessité de développer une stratégie industrielle maghrébine et de réaliser des projets industriels communs pour stimuler la création de richesses et d'emplois et encourager l'innovation dans la région. Grâce aux importantes ressources énergétiques (pétrole, gaz et énergies renouvelables), minérales (fer, phosphates), agricoles (huile d'olive, dattes) et halieutiques, les pays pourraient développer de véritables filières industrielles intégrées.

Programme 2030 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (ODD9)
Agenda UMA : Pas de stratégie régionale
Objectifs (pas de cibles chiffrées)
Cibles correspondantes : 9.2 ; 9.5 et 9.b
<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'économie et promouvoir les secteurs porteurs d'emplois à plus haute valeur ajoutée, afin de stimuler une croissance durable et soutenue ; • Améliorer les capacités d'exportation et valoriser la complémentarité entre les économies des pays ; • Développer des stratégies industrielles complémentaires visant la coproduction et l'émergence de champions industriels régionaux autour de filières telles que l'agro-alimentaire, le textile, l'automobile, l'aéronautique, le numérique, la santé et l'énergie ; • Améliorer la performance des systèmes nationaux de recherche et d'innovation et orienter la recherche vers les besoins du tissu productif régional.
Évaluation de la mise en œuvre
Les produits manufacturés ne représentaient en 2012 que 31,34 % du commerce au sein de l'UMA. Les produits manufacturés de haute technologie et à compétences élevées ne représentent quant à eux que 8,5 % du total du commerce maghrébin.

Axe changement climatique et lutte contre la désertification

Le Maghreb figure parmi les zones les plus vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Ces phénomènes accentuent la désertification et la dégradation des sols, le déficit hydrique, la fragilité des systèmes de production alimentaire, la vulnérabilité des populations et l'exode rural.

Dans le cadre de leur contribution déterminée au niveau national, les pays se sont engagés à poursuivre leurs efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre notamment grâce au développement des énergies renouvelables, à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique, à la promotion de modes de transport propres ou encore à l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau, particulièrement pour l'irrigation agricole.

Les efforts d'adaptation et d'amélioration de la résilience aux changements climatiques engagés par les pays sont encore limités par les difficultés de mobilisation des financements, des connaissances sur les scénarios climatiques et les niveaux de vulnérabilité, des compétences et des technologies nécessaires pour relever le défi. Le processus de préparation du plan national d'adaptation doit être accéléré sur la base d'une large concertation avec les parties prenantes, notamment les acteurs économiques, les collectivités locales et le milieu de la recherche. De même, une meilleure gouvernance des politiques climatiques est à mettre en place pour favoriser les synergies sectorielles, territoriales mais aussi entre les mesures d'adaptation et d'atténuation.

Programme 2030 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13)
Agenda UMA : Pas de stratégie régionale
Objectifs (pas de cibles chiffrées)
Cibles correspondantes : 13.2
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie maghrébine d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et développer des projets régionaux ; • Développer un outil régional qui permettrait d'élaborer les scénarios climatiques futurs pour la région du Maghreb (prévision climatique utilisant les résultats des modèles de circulation générale) ; • Créer un réseau maghrébin de recherches sur les changements climatiques et l'agriculture ; • Mettre en place une banque de données maghrébine sur les changements climatiques et l'agriculture ; • Partager les expériences en matière de gestion du risque climat ; • Anticiper les impacts des changements climatiques sur la ressource en eau.
Évaluation de la mise en œuvre
L'UMA souhaite lancer l'élaboration d'une stratégie maghrébine d'adaptation aux changements climatiques telle que recommandée par la Conférence de Fès sur l'agriculture maghrébine (2008).

Programme 2030 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (ODD 15)
Agenda UMA : Plan d'action sous-régional de lutte contre la désertification
Objectifs (pas de cibles chiffrées)
Cibles correspondantes : 15.2 et 15.3
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le PASR-LCD pour limiter la désertification et la perte de terres arables.
Évaluation de la mise en œuvre
L'Union du Maghreb arabe (UMA) a adopté son premier Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification (PASR/LCD) en 1999. Il a ensuite été revu pour répondre aux objectifs de la stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018), tenir compte des enseignements tirés de l'évaluation du premier PASR/LCD (1999-2009), renforcer la convergence avec les autres cadres stratégiques maghrébins (Charte maghrébine de protection de l'environnement, vision stratégique agricole 2030) et intégrer les défis des changements climatiques. Le PASR/LCD (2011-2020), validé lors de la 16 ^{ème} session de la Commission ministérielle chargée de la sécurité alimentaire (Alger, décembre 2010), vise à développer des actions communes aux pays membres, dépassant les limites nationales, et à renforcer la synergie et la complémentarité entre les pays de la sous-région. Il comprend quatre piliers : i) le renforcement des capacités des acteurs et leur sensibilisation, ii) le transfert de technologie et la mobilisation de ressources, iii) la promotion de la recherche, notamment pour l'adaptation aux changements climatiques et iv) la mise en place d'un système maghrébin d'alerte précoce à la sécheresse. Ce programme a connu peu d'avancées.

3.3 Le rôle de l'UMA dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et cadre d'intervention

L'UMA a un rôle important à jouer pour accompagner ses pays membres dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les pays

membres doivent rattraper le retard accusé et s'inscrire dans une approche qui favorise l'appropriation nationale, la participation des acteurs et le partenariat pour la mobilisation des ressources et le renforcement de capacités. Les pays sont appelés à élaborer des politiques plus intégrées se traduisant par des impacts mesurables au niveau des populations locales, particulièrement les plus vulnérables. L'UMA doit également renforcer son rôle de leadership en matière de coordination régionale en vue de faciliter la synergie des interventions des partenaires au développement à l'échelle de la sous-région et en améliorer l'impact, grâce à une meilleure mutualisation des ressources. Les réunions du Mécanisme de coordination sous-régionale piloté conjointement par l'UMA et la CEA offrent une plateforme où l'UMA et ses partenaires pour le développement discutent des interventions prioritaires régionales, identifient des axes de coopération et assurent le suivi de la mise en œuvre des initiatives retenues. Enfin, l'UMA, de par son rôle d'interface entre le niveau national et le niveau continental, doit devenir un acteur clé dans les processus de suivi et d'évaluation.

Compte tenu de ce qui précède et des lacunes identifiées en matière d'élaboration de politiques communes, de mise en œuvre et de suivi des engagements régionaux, l'institution devra orienter ses efforts autour de cinq axes majeurs :

Axe1 : Élaborer une stratégie maghrébine de développement durable en appui aux efforts de ses pays membres dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063

Cette stratégie devrait permettre à l'UMA d'identifier et d'intégrer les ODD et les cibles prioritaires pour la sous-région dans son programme de travail et orienter en conséquence les travaux des commissions techniques de l'UMA et les activités de coopération et d'intégration régionales. Elle devrait en outre favoriser une meilleure transposition au plan national des objectifs et programmes régionaux pour une mise en œuvre coordonnée et harmonisée des interventions aux niveaux national et régional. La stratégie renforcera le rôle de l'UMA dans les instances de concertation telles que les forums régionaux africains et arabes sur le développement durable. Elle constitue également un outil pour développer une coopération plus étroite avec l'Union africaine, les autres communautés économiques régionales, les organismes des Nations Unies et les partenaires pour le développement.

Axe2 : Assurer un suivi régulier de la situation, des progrès et des perspectives du développement durable à l'échelle maghrébine

- Mettre en place une base de données maghrébine pour promouvoir la production et la diffusion des informations sur le développement durable dans la sous-région ;
- Élaborer, sur une base régulière, un rapport ou une matrice sur la mise en œuvre des recommandations et décisions des différentes commissions techniques et réunions ministérielles afin d'assurer le suivi des questions discutées ;
- Développer un cadre régional d'indicateurs et élaborer tous les deux ans un rapport régional de suivi de la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063, en

cohérence avec le cadre de suivi qui sera adopté à l'échelle du continent. Ce rapport pourrait servir de contribution aux examens réalisés au niveau continental et au niveau de la région arabe, dans le cadre des forums régionaux sur le développement durable. Il permettra aussi à l'UMA de sensibiliser la communauté régionale et internationale aux problématiques d'importance pour la sous-région.

Axe3 : Développer un programme de renforcement des capacités du personnel de l'institution

- Identifier les besoins en renforcement des capacités et les partenariats potentiels ;
- Développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du personnel.

Axe4 : Faciliter le partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays membres

- Réaliser des études sur des questions prioritaires, y compris les questions transfrontalières et les questions émergentes (migration, gestion des catastrophes naturelles) et sensibiliser les États membres ;
- Organiser sur une base régulière des forums maghrébins de partage d'informations et de bonnes pratiques sur les thématiques du développement durable ;
- Développer un cadre d'échange d'informations et d'expériences entre l'UMA et les autres CER ;
- Organiser un dialogue régional régulier sur des questions transversales comme l'intégration des politiques publiques, les stratégies de mobilisation des ressources au profit de la réalisation des ODD, la gouvernance, l'intégration des questions de genre, etc.

Axe5 : Développer des initiatives spéciales et renforcer les partenariats

- Identifier des initiatives régionales et mobiliser les partenariats nécessaires à leur mise en œuvre dans des domaines stratégiques : sécurité alimentaire et énergétique régionale, gestion durable des ressources naturelles, lutte contre la désertification, adaptation aux changements climatiques et gestion des catastrophes naturelles, etc. ;
- Développer et mettre en œuvre des initiatives sous-régionales, en appui aux initiatives et programmes continentaux lancés par l'Union africaine ;

- Faciliter la coopération technique et le développement des capacités entre les pays dans des domaines clés comme la statistique, la recherche et l'innovation technologique, la formation des compétences, etc. ;
- Mutualiser les efforts des institutions de recherche et de formation spécialisées, notamment celles qui ont une vocation régionale.

Principales recommandations

L'appropriation des Objectifs du développement durable (ODD), deux ans après l'adoption du Programme 2030, s'avère largement insuffisante. Les gouvernements, pour la plupart, tardent à définir leurs objectifs et cibles prioritaires, et à mettre en place un cadre de gouvernance adéquat pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques intégrées, cohérentes et inclusives, nécessaires pour répondre aux enjeux complexes et interdépendants des ODD. La contribution de la société civile et du secteur privé, en dehors de quelques initiatives encore timides, est pratiquement marginale.

Les recommandations ci-dessous traduisent un certain nombre de défis à relever afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays du Maghreb.

a) Recommandations globales

Leadership et inclusion des acteurs

Un leadership institutionnel fort et une feuille de route claire sont indispensables pour favoriser l'appropriation nationale et locale, et assurer l'intégration des ODD dans les processus de planification et de budgétisation, à l'échelle nationale, sectorielle et locale. Cette feuille de route devra être accompagnée d'un plan de communication pour mobiliser tous les acteurs, notamment les départements sectoriels, le secteur privé, les collectivités locales et la société civile. Le plan de communication devrait être axé sur les ODD, les responsabilités institutionnelles et les intérêts des parties prenantes pour assurer leur implication totale, dans le cadre d'une approche commune de planification, de mise en œuvre et de suivi. La mobilisation effective et efficiente de la société civile devrait aller au-delà de leur participation dans les instances institutionnelles. Pour cela, leurs capacités d'organisation, de proposition et d'intervention devraient être renforcées. Côté secteur privé, une attention particulière devra être portée au renforcement de l'engagement des PME à travers des instruments incitatifs et le partage des expériences des grandes entreprises nationales ayant adopté les pratiques durables et réussi la transition écologique de leurs processus de production et de commercialisation.

Assurer la cohérence et la coordination des politiques publiques nationales, sectorielles et territoriales est fondamental pour tenir compte du caractère pluridimensionnel et de l'interdépendance des ODD. Chaque objectif repose en effet sur des cibles qui associent différentes dimensions du développement durable, ce qui permet de prendre en compte les liens entre les politiques publiques. Les cibles de l'ODD 9, par exemple, rappellent qu'une politique d'industrialisation a non seulement des impacts sur l'emploi et la croissance, mais aussi sur les inégalités (à travers l'accès aux infrastructures) ou sur la production et la consommation durables (à travers l'utilisation

efficace des ressources). Relever le défi de la cohérence des politiques nécessite la mise en place d'un dispositif institutionnel efficace, à même d'assurer la coordination et la coopération à tous les niveaux. À cet effet, il est important d'établir des liens étroits entre ce nouveau dispositif institutionnel et d'autres instances existantes, qu'elles aient une fonction consultative ou de coordination, comme les conseils ou commissions nationaux pour l'environnement et le développement durable qui existent dans tous les pays.

Enfin, une réflexion doit être menée sur la place des stratégies nationales de développement durable (SNDD) et leur articulation avec les stratégies/plans de développement nationaux, dans un souci de cohérence des politiques de développement durable (cible 17.14).

L'amélioration de la disponibilité des données et le renforcement des capacités statistiques pour le suivi des ODD reste un défi de taille pour tous les pays. La disponibilité et la fiabilité de l'information statistique sont cruciales pour la prise de décision et l'élaboration des politiques publiques de développement, particulièrement dans le contexte du Programme 2030 et des ODD.

Les pays doivent investir de manière conséquente dans le renforcement des capacités statistiques pour construire des systèmes intégrés d'information plus performants. Le rapport souligne les défis liés à la cohérence entre les statistiques nationales (fournies par les instituts de statistique) et les statistiques sectorielles. Des efforts restent à fournir en termes de développement et d'harmonisation des référentiels et méthodologies de mesure. Il faut aussi renforcer la coordination et la coopération entre les institutions qui produisent des données. Il s'agira également de bâtir un système de suivi des ODD en capitalisant sur les systèmes d'information existants à l'instar des observatoires pour l'environnement et le développement durable, en améliorant la qualité, la quantité et la fiabilité des données. Ces mesures devraient permettre de combler le déficit actuel en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques et sectorielles.

Le financement et la budgétisation des ODD

Tous les modes de financement, y compris les financements innovants (réformes fiscales, réforme des subventions, mécanismes d'assurance, instruments financiers de gestion des risques, obligations vertes, etc.) et les partenariats multi-acteurs, doivent être utilisés pour assurer la réalisation des ODD. Une plus grande attention doit être accordée à la mobilisation des financements bancaires et des capitaux privés, nationaux et internationaux. Le budget national doit aussi devenir un instrument clé pour favoriser une meilleure affectation des ressources existantes et réorienter les financements en faveur de la réalisation des ODD. Les pays peuvent également développer des mécanismes pour, d'une part, catalyser l'épargne privée nationale vers le financement des ODD et, d'autre part, aligner les IDE sur les ODD (généralement concentrés sur un nombre limité de secteurs).

On observe un intérêt croissant des investisseurs internationaux pour les ODD. Bon nombre d'entre eux ont intégré le développement durable dans leurs stratégies et priorités de développement. Il s'agira pour les pays du Maghreb de développer les cadres institutionnels et réglementaires adéquats et renforcer leurs compétences

en vue de tirer le meilleur parti possible de la panoplie de solutions financières qui se trouve aujourd'hui en plein développement. Enfin, la coopération Sud-Sud est également un vecteur important de mobilisation du financement.

La coopération régionale Sud-Sud pourrait être d'un intérêt certain, en particulier pour le renforcement des interconnexions électriques, le développement des énergies renouvelables, la promotion de l'efficacité énergétique et la coopération dans les domaines de la recherche-développement, de la formation et du partenariat industriel.

b) Recommandations thématiques

- Le secteur agricole doit demeurer un secteur d'investissement prioritaire tant les enjeux économiques, sociaux et écologiques sont importants. Une plus grande attention doit être accordée à l'amélioration de la productivité et des revenus des petits exploitants (accès au crédit, au foncier, aux compétences et à l'innovation), particulièrement dans un contexte de forte vulnérabilité aux changements climatiques ;
- La question du chômage des jeunes et des femmes doit être abordée dans un cadre global et mieux articulé qui implique une série de mesures qui se renforcent mutuellement. Elle devrait ainsi s'inscrire dans la logique de la diversification de l'économie, de l'intégration du secteur informel (premier employeur des jeunes aujourd'hui) et de la réduction des inégalités sociales et territoriales. Les objectifs nationaux liés à l'emploi devront être intégrés dans les politiques sectorielles et les programmes des collectivités territoriales. Une plus grande attention devra être accordée à la promotion du travail décent en intégrant les dimensions liées au renforcement du dialogue social, à la protection sociale, au respect des normes internationales du travail et à l'accès à la formation professionnelle. La résorption du déséquilibre entre les qualifications et les besoins des secteurs économiques, d'une part, et l'élargissement ainsi qu'un meilleur ciblage des structures de soutien à l'entrepreneuriat, d'autre part, constituent également des défis. Enfin, afin d'optimiser les efforts consentis, il est important d'évaluer régulièrement l'efficacité des politiques et dispositifs de promotion de l'emploi et de mesurer leur incidence sur le marché du travail, d'assurer la coordination et la cohérence entre les différents programmes et dispositifs d'appui et de mettre en place un système intégré de suivi et d'évaluation d'impact pour tous ces programmes ;
- Dans le cadre de la transition énergétique, les efforts visant à promouvoir l'efficacité énergétique doivent encore être renforcés ;
- La performance du secteur industriel demeure en deçà de son potentiel malgré des avancées remarquables au Maroc et en Tunisie. Les enjeux s'expriment aujourd'hui en termes de compétitivité, de productivité, d'inclusivité et de durabilité. Les efforts doivent s'orienter vers une production plus diversifiée, à plus forte valeur ajoutée, créatrice de meilleurs emplois (notamment pour les diplômés) et décentralisée. L'amélioration de la compétitivité industrielle des pays passe par le développement d'activités créatrices de valeur, le

renforcement des synergies et l'intégration des chaînes de valeur ainsi que l'innovation pour intégrer les évolutions technologiques. A l'heure actuelle, la contribution de l'industrie à l'effort national de recherche-développement et d'innovation demeure marginale. Or, l'amélioration de la compétitivité et de l'intégration industrielle, véritables enjeux stratégiques, passe par l'innovation et le développement technologique. En outre, l'adaptation au risque climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (EGES) et l'efficacité énergétique doivent être intégrées dans les politiques industrielles ;

- Les pays du Maghreb présentent une forte vulnérabilité face aux effets des changements climatiques. Pour améliorer l'efficacité de l'action climatique, ils devront veiller à ce que les processus de la CDN, du PNA et des ODD soient efficacement intégrés en identifiant la nature des interactions qui existent entre ces processus et en créant les passerelles (d'ordre politique, institutionnel, financier et technique) nécessaires pour leur permettre de se renforcer mutuellement. Des faiblesses persistent en matière de connaissances et d'évaluation détaillée des risques majeurs de catastrophe et de leur prise en compte dans les décisions liées à la planification nationale, à l'investissement et au développement. Les pays doivent adopter une politique de gestion multirisques, plus structurée et plus inclusive et assurer une meilleure coordination des intervenants (départements ministériels, organismes publics ou semi-publics) ;
- Les politiques d'innovation souffrent d'un manque de vision globale, de coordination, de suivi-évaluation et d'implication du secteur privé. Aucun pays n'atteint la cible d'investissement minimale recommandée par l'Union africaine, qui est de 1 % du PIB. Une attention particulière doit être accordée à l'innovation agricole, industrielle et environnementale pour encourager le développement des filières et la création de valeur ajoutée, en associant plus étroitement les entreprises afin de donner une orientation économique et développementale à la recherche. Ces domaines devraient faire partie de toute stratégie nationale d'innovation.

Annexe: Tableaux des indicateurs

Part de l'agriculture dans le PIB (en pourcentage)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030
Algérie	8,4	11,7	12,3	
Maroc	13,5	14	12,2	
Mauritanie	29,3	26,5	26,4	27,6 (2020)
Tunisie	8,2	10,5	10,1	

Emploi agricole (en pourcentage de la population active totale)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	10,5	7,7	7,1	16/17	En diminution
Maroc	40,3		38		En diminution
Mauritanie	22	28	34	39/50	En augmentation
Tunisie	16	15	15	16/17	Légère diminution

Taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale (en pourcentage)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030
Algérie	49,3	28,9	24,7	
Maroc	56,5	65,1	31	
Mauritanie	34	34 (2014)	45	48,9/62,5
Tunisie	42	44	63	61/76

Superficies agricoles irriguées (en pourcentage de la SAU totale)

	2010	2015	2016 (réf.)	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	11	14,5			En augmentation
Maroc	17	17	18		En augmentation
Mauritanie	27	34	37	57/70	En augmentation
Tunisie	7,5	8	8		Légère augmentation

Part des terres irriguées par des techniques économes en eau (en pourcentage du total des terres irriguées)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	37,2 (2009)	49,8 (2014)		65 (2020)	En augmentation
Maroc	16,6	28,1	31,2		En augmentation
Mauritanie					
Tunisie			89	93 (2020)	

Investissements publics dans la recherche agricole (en pourcentage de l'investissement total du secteur agricole)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	-	-	-	-	Pas de données
Maroc	1,2	1,9	1,7	-	Augmentation
Mauritanie	0,05	0,09	0,09	0,1/0,5	Largement insuffisant
Tunisie	-	-	-	-	Pas de données

Proportion de la population totale ayant accès à l'électricité -ODD 7.1.

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	99	99,9			Accès quasi généralisé
Maroc	98,4	99,58	99,72		Accès quasi généralisé
Mauritanie	30 (2008)	38,8 (2014)		70/85	Accès limité.
Tunisie	99,4	99,8	99,8		Accès quasi généralisé

Taux de chômage national (en pourcentage)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	10	11,2	10,5		Certaine stabilité
Maroc	9,1	9,7	9,9	8,5 (2021)	En augmentation
Mauritanie	10,1 (2012)	12,85 (2014)	11,8	12/10	
Tunisie	13	15,2	15,6	12 (2020)	En augmentation

Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en pourcentage - 8.5.2

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	21,5	29,9	26,7		En augmentation
Maroc	17,6	20,8	22,5	-	En augmentation
Mauritanie		31 (2014)	22,9		En baisse
Tunisie	29,4	35	34,9		Augmentation

Taux de chômage des femmes (en pourcentage)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	19,1	16,6	20		En augmentation
Maroc	9,6	10,5	10,9		En augmentation
Mauritanie	15,03(2012)	19,3(2014)	19	18,5/17,5	En augmentation
Tunisie	18,9	22,2	23,5		En augmentation

Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur (en pourcentage)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	21,4	14,1	17,7		En augmentation depuis 2015
Maroc	18,1	21,2	21,9		En augmentation
Mauritanie	10,1 (2012)	18,04 (2014)			En augmentation
Tunisie	33,6	28,1	30,5		En augmentation

Pourcentage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi (cible 8.6.1)

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030
Algérie				
Maroc		27,9	25	
Mauritanie (15-34 ans)	-	-	44,2	
Tunisie	-	-	-	

Part de l'industrie manufacturière (en pourcentage du PIB) -cible 9.2.1

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	5,1	5,4	5,6		Pas d'évolution
Maroc	15,13	15,9		23 (2020)	Pas d'évolution
Mauritanie	6,6	6,5	6,5	7/8	Pas d'évolution
Tunisie	16,5	15,28	14,91		Baisse

Part de l'emploi dans l'industrie manufacturière (en pourcentage de l'emploi total) -cible 9.2.2

	2010	2015	2016	Cibles 2020/2030	Tendances
Algérie	13,7	13	13,5		Stable
Maroc	10,6	9,9			Baisse
Mauritanie		6,8 (2013)			
Tunisie	18,4	18,48	18,35		Stable

Bibliographie

Union du Maghreb arabe. Sécurité alimentaire et apiculture dans les pays de l'UMA : enjeux et perspectives. 3ème AG/AAP, Kigali, Rwanda, 21-21/09/2016.

UNESCO. Rapport 2016. Combien de pays investissent dans la recherche-développement (137 pays dont 32 pays africains).

FAO. 2017. Aperçu régional de l'insécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord – 2016.

FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2017. The State of Food Security and Nutrition in the World 2017. Building resilience for peace and food security.

UNICEF-2017- "Prevalence of food insecurity among children across the globe".

FAO- Évaluation des ressources forestières mondiales-2015. Répertoire des données.

Algérie

République algérienne démocratique et populaire. Premier Ministère. Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République. Septembre 2017.

République algérienne démocratique et populaire. Ministère de l'Énergie. Politique gouvernementale dans le domaine de l'énergie. Septembre 2015.

République algérienne démocratique et populaire. Ministère de l'industrie et des mines. Politique gouvernementale dans le domaine de l'industrie et des mines. Septembre 2015.

République algérienne démocratique et populaire. PNUD- Plan d'action de mise en œuvre du Programme Pays Algérie-2016-2020.

République algérienne démocratique et populaire. Intended Nationally Determined Contribution INDC-Algeria- September 3rd, 2015.

ONS. Note n° 763- activité, emploi et chômage. Septembre 2016. www.ons.dz.

Forum des chefs d'entreprise. Étude sur la sécurité alimentaire. Synthèse. Juillet 2016.

Maroc

Royaume du Maroc. Le Maroc entre objectifs du Millénaire pour le développement et objectifs de développement durable. Les acquis et les défis. Rapport national 2015.

Royaume du Maroc. Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Rapport du Royaume du Maroc concernant les premières mesures en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. 2016.

Royaume du Maroc. La Stratégie nationale pour l'emploi du Maroc (2015-2025) - Document de synthèse. 2015.

Royaume du Maroc - Contribution déterminée au niveau national dans le cadre de la CCNUCC.

Royaume du Maroc. Ministère délégué auprès du Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement chargé de l'environnement. Premier rapport biennal actualisé du Royaume du Maroc, Avril 2016.

Royaume du Maroc. Conseil économique, social et environnemental. Intégration des exigences des changements climatiques dans les politiques publiques. Auto-Saisine n°21 / 2015.

Royaume du Maroc. Contribution déterminée au niveau national du Royaume du Maroc. 2016.

Royaume du Maroc. Ministère de l'emploi et des affaires sociales. Organisation internationale du Travail. Note synthétique de politique. Investir dans l'emploi des jeunes au Maroc pour faire face au chômage et à la précarité. Août 2014.

Royaume du Maroc. La stratégie nationale pour l'emploi. Document de synthèse-2015.

Agence pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ADEREE). Stratégie nationale d'efficacité énergétique à l'horizon 2030. Mars 2014.

Mauritanie

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'économie et des finances. Direction de la coordination de la SCAPP. Note sur le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030. Avril 2017.

République islamique de Mauritanie. Revue stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour l'atteinte de l'objectif faim zéro à l'horizon 2030. Rapport provisoire. 16 octobre 2017.

République islamique de Mauritanie. ONUDI. Cadre de programmation pays pour un développement industriel inclusif et durable. 2016-2020.

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'environnement et du développement durable. Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNEDD) et Plan national pour l'environnement et le développement durable (PNEDD). Draft. Juin 2017.

République islamique de Mauritanie. Stratégie nationale de l'emploi et plan d'action 2017-2030. Version provisoire. Avril 2017.

République islamique de Mauritanie. Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe, préparation et réponse aux urgences 2015-2018. Avril 2015.

République islamique de Mauritanie. ONS. Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie en 2012. Janvier 2014.

République islamique de Mauritanie. ONS. Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie en 2017. Aout 2017.

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'économie et des finances. Centre mauritanien d'analyse des politiques. Situation de référence des Objectifs du développement durable en Mauritanie. Rapport final. Mars 2017.

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'environnement et du développement durable. Rapport biennal initial de la Mauritanie BUR 1. Décembre 2015.

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'environnement et du développement durable. Évaluation globale des documents stratégiques majeurs de la politique environnementale et de développement durable en Mauritanie. Janvier 2017.

République islamique de Mauritanie. Programme alimentaire mondial. Revue stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour l'atteinte de l'objectif « Faim zéro » à l'horizon 2030. Draft zéro. Octobre 2017.

BIT. Rapport d'analyse diagnostique du système d'information sur le marché de l'emploi et de la formation en Mauritanie. Avril 2016.

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'économie et des finances. Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030.

République islamique de Mauritanie. Ministère des affaires économiques et du développement. Stratégie nationale de sécurité alimentaire pour la Mauritanie aux horizons 2015 et vision 2030. Mars 2012.

République islamique de Mauritanie. Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Stratégie pour le développement du secteur industriel en Mauritanie 2016-2020. Avril 2015.

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'environnement et du développement durable. Contribution prévue déterminée au niveau national de la Mauritanie. Septembre 2015.

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'environnement et du développement durable. Rapport biennal initial de la Mauritanie BUR 1. Décembre 2015.

FAO- Évaluation des ressources forestières mondiales-2015- Rapport national Mauritanie-2014.

Tunisie

République tunisienne. Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale. Synthèse du Plan de développement 2016-2020. Mai 2016.

Institut tunisien des études stratégiques (ITES)- Cahier de l'ITES N°2- Énergie 2025-October 2016.

Institut tunisien des études stratégiques-PAM- Revue stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie. Décembre 2017.

Institut tunisien des études stratégiques. Étude prospective- La Tunisie en 2025. Rapport économique complet. Décembre 2016.

République tunisienne. Ministère des affaires locales et de l'environnement. Deuxième rapport biennal de la Tunisie. Décembre 2016.

République tunisienne. Ministère de l'environnement et du développement durable. Contribution prévue déterminée au niveau national. Août 2015.

République tunisienne. Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable. Stratégie nationale de développement durable 2014-2020. Mai 2014.

République tunisienne. PNUD. Lignes directrices de la région de Médenine pour la localisation des ODD.

République tunisienne. Ministre des affaires étrangères et Ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale. PNUD. Atelier national vers l'élaboration d'un rapport national sur le suivi des ODD. Compte rendu. Mai 2017.

Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale. Nations Unies. Analyse des lacunes au niveau des indicateurs relatifs aux ODD. Rapport provisoire. Mars 2018.

Maghreb Economic Forum. Background note. État des lieux du secteur des énergies renouvelables en Tunisie.

République tunisienne. Stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie 2015 – 2024.

République tunisienne. Ministère de l'environnement. Stratégie nationale sur le changement climatique. Rapport de la stratégie. Octobre 2012.

FAO- Évaluation des ressources forestières mondiales-2015- Rapport national Tunisie-2014.